

ING Belgique
Rapport Annuel
2016

Accelerating
thinkforward

**ING Belgique sa
Rapport Annuel
2016**

Table des matières

Contenu	2
Table des matières	2
Nous sommes	4
Information sur la société au 31 décembre 2016	4
Dénomination sociale	4
Siège social.....	4
Registre des personnes morales	4
Forme juridique, constitution, publication	4
Durée	4
Objet social.....	4
Structure du capital social.....	5
Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque	5
Organes de supervision et de gestion	6
Composition du Conseil d'Administration.....	6
Composition du Comité d'Audit	6
Composition du Comité de Rémunération	6
Composition du Comité des Risques	7
Composition du Comité de Nomination.....	7
Composition du Comité de Direction	7
Commissaire agréé.....	8
Rapport du Conseil d'Administration	9
Commentaires sur les Comptes Financiers.....	9
Changements de périmètre en 2016.....	9
Chiffres clé.....	9
Bilan consolidé.....	10
Compte de résultats consolidé.....	11
Profil de l'entreprise.....	12
ING en Belgique.....	12
Evolution du personnel.....	12
Gestion du risque.....	12
Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice.....	12
Information relative aux succursales	12
Recherche et développement.....	12
Information relative au recours aux instruments financiers	12
Prévisions.....	13
Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit.....	13
Règles de Gouvernance	14
Les règles de Gouvernance d'entreprise	14
La situation actuelle.....	14
La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise	14
La Gouvernance d'entreprise et le Conseil d'Administration.....	15
Composition.....	15
Responsabilités.....	15
Dispositions des Statuts concernant les mandats.....	15
Limite d'âge	15
Décisions du Conseil.....	15
Rémunération.....	16
Comités spéciaux.....	16
La Gouvernance d'entreprise et le Comité de Direction	17
Composition et responsabilité	17
Attribution de responsabilités et prise de décision.....	17
Rémunération.....	17
Activités	17
La Gouvernance d'entreprise et les Comités spéciaux.....	18
Comptes annuels consolidés	19
Bilan consolidé.....	19
Compte de Résultats consolidé	20
Etat consolidé du résultat global.....	21
Etat consolidé des Flux de Trésorerie	22
Etat consolidé des variations des Capitaux Propres	23

Contenu - suite

Déclaration de conformité avec les IFRS.....	24
Informations sur l'entreprise.....	25
Base de présentation.....	26
Modifications des règles IFRS-EU.....	27
Evolution des règles IFRS-EU applicables en 2016.....	27
Evolution des règles IFRS-EU au-delà de 2016.....	27
Principes de consolidation.....	30
Politiques comptables.....	32
Conversion des devises étrangères.....	32
Comptabilisation et décomptabilisation d'instruments financiers.....	32
Compensation d'actifs et de passifs financiers.....	32
Opérations de cession et de rétrocession.....	33
Actifs financiers.....	33
Dépréciation d'actifs financiers.....	34
Passifs financiers.....	35
Produits dérivés et activités de couverture.....	35
Immobilisations corporelles.....	37
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	37
Provisions.....	38
Avantages au personnel: engagements contractés au titre du régime de retraite.....	38
Charges d'impôts sur le résultat.....	39
Comptabilisation du résultat.....	39
Description de la politique en matière de dividende.....	40
Activités fiduciaires.....	40
Paievements fondés sur des actions.....	40
Garanties financières.....	41
Annexes relatives aux Comptes consolidés.....	42
Actifs.....	42
Passifs.....	50
Compte de résultats.....	58
Informations complémentaires.....	63
Juste valeur d'actifs et de passifs financiers.....	63
Engagements hors bilan.....	72
Rémunérations sous forme d'actions.....	73
Informations sur les sociétés liées.....	74
Litiges.....	74
Ventilation pays par pays.....	75
Rémunération du commissaire.....	76
Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.....	77
Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration.....	77
Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration.....	77
Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction.....	77
Régime de pension des membres du Comité de Direction.....	77
Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction.....	78
Gestion des risques.....	79
Risque de crédit.....	79
Risque de liquidité.....	85
Risque de marché.....	87
Risque opérationnel.....	90
Gestion du capital.....	92
Objectifs.....	92
Développements.....	92
Politiques suivies en matière de gestion du capital.....	92
Processus de Gestion du capital.....	92
Evaluation de l'adéquation des fonds propres.....	93
Exigences réglementaires en matière de fonds propres.....	93
Autres information sur les comptes consolidés.....	95
Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ING Belgique sa sur les Comptes Annuels Consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.....	95
Information additionnelle.....	98
Bâle III (information Pilier 3).....	98
Ratio de levier.....	98
Capital adequacy - Risque de crédit et de transfert.....	99
Capital adequacy - Risque de marché.....	115
Capital adequacy - Risque opérationnel.....	116

Information sur la société au 31 décembre 2016

Dénomination sociale

En français, ING Belgique sa; en néerlandais, ING België nv; en anglais ING Belgium nv/sa; en allemand, ING Belgien Ag.

Siège social

Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales

La banque est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0403 200 393.

Forme juridique, constitution, publication

ING Belgique sa est une société anonyme de droit belge, constituée le 30 janvier 1935, sous le nom de Banque de Bruxelles sa, par acte passé devant Me Pierre De Doncker, notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 17 février 1935, sous le n° 1.459.

Ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, le 30 mars 2015, par acte passé devant Me Stijn Joye, notaire-associé à Bruxelles, publié par extraits aux Annexes du Moniteur belge du 15 avril 2015, sous les numéros 0054382 et 0054383.

ING Belgique sa est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 25 avril 2014, relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Durée

La durée de la société est illimitée.

Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations relevant, dans le sens le plus large, de l'activité bancaire, entre autres toutes opérations se rapportant aux dépôts d'espèces et de valeurs, les opérations de crédits de toute nature, toutes opérations financières, de bourse, de change, d'émission, de commission et de courtage.

Elle peut également exercer toutes autres activités qui sont ou seront permises aux établissements de crédit en Belgique ou à l'étranger telles que notamment, mais sans aucune restriction, tous courtages et commissions d'assurances, toutes locations financement et locations sous quelque forme que ce soit de tout bien mobilier ou immobilier, tous conseils et études pour compte de tiers dans le cadre de ses activités.

Elle peut, par voie d'apport, de transfert, de fusion, de souscription, de prise de participations ou par toute autre forme d'investissement en titres ou droits mobiliers, par une participation financière ou de toute autre manière, participer dans toutes les affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser directement ou indirectement sa réalisation ou son développement.

Elle peut effectuer toutes les opérations de type commercial, industriel, financier, mobilier ou immobilier, qui ont un rapport direct ou indirect avec son objet ou peuvent contribuer à la réalisation de ce dernier.

Nous sommes - suite

Structure du capital social

Le capital social d'ING Belgique sa s'élève à 2,35 milliards d'euros. Il est représenté par 55.414.550 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.

La banque n'a émis aucune autre catégorie d'actions. Les actions de la banque ne sont plus cotées sur la bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998. Depuis le 6 août 2004, elles sont toutes détenues par le groupe ING.

Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque

L'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les membres de la direction d'institutions financières basées en Belgique est sujet à la réglementation détaillée dans la circulaire PPB-2006-13-CPB- CPA émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique le 13 novembre 2006.

Chaque institution est tenue de publier les détails de tous ces mandats par les moyens décrits au point I(4)(e) de la circulaire.

ING Belgique sa a décidé de rendre cette information disponible au public sur son site Internet.

Organes de supervision et de gestion

Composition du Conseil d'Administration ⁽¹⁾

Eric Boyer de la Giroday (2018) Président du Conseil d'Administration	Baron Luc Bertrand (2018) Administrateur non-exécutif Président du Comité Exécutif, Ackermans & van Haaren
Rik Vandenberghe (jusqu'au 28 février 2017) Chief Executive Officer Administrateur-délégué	Baron Philippe de Buck van Overstraeten (2018) Administrateur non-exécutif Administrateur de sociétés Membre du Comité Economique et Social Européen
Erik Van Den Eynden (à partir du 1 mars 2017) (2023) Chief Executive Officer Administrateur-délégué	Comte Diego du Monceau de Bergendal (2017) Administrateur non-exécutif Administrateur-délégué, Rainyve
Michael Jonker (jusqu'au 31 octobre 2016) Administrateur-délégué	Michèle Sioen (jusqu'au 30 novembre 2016) Administrateur non-exécutif CEO, Sioen Industries nv
Krista Baetens (à partir du 1 octobre 2016) (2017) Administrateur-délégué	Christian Jourquin (2018) Administrateur non-exécutif indépendant Membre de l'Académie Royale de Belgique
Colette Dierick (jusqu'au 15 juillet 2016) Administrateur-délégué	Paul Mousel (2020) Administrateur non-exécutif indépendant Président, Arendt & Medernach Avocats
Philippe Wallez (à partir du 15 octobre 2016) (2020) Administrateur-délégué	Koos Timmermans ⁽²⁾ (2017) Administrateur non-exécutif Vice-Président Supervisory Board, ING Bank NV
Frank Stockx (2019) Administrateur-délégué	Pinar Abay (à partir du 15 juillet 2016) (2017) Administrateur non-exécutif CEO, ING Bank Turkey
Johan Kestens (2020) Administrateur-délégué	
Emmanuel Verhoosel (2020) Administrateur-délégué	
Tanate Phutrakul (2022) Administrateur-délégué	

⁽¹⁾ La date normale d'expiration du mandat est indiquée à côté de chaque nom d'Administrateur

⁽²⁾ Administrateur non exécutif qui représente le seul actionnaire

Composition du Comité d'Audit

Situation au 31 décembre 2016

Président	Diego du Monceau de Bergendal	Membres	Philippe de Buck van Overstraeten Christian Jourquin ⁽³⁾
------------------	-------------------------------	----------------	--

⁽³⁾ Membre du Comité d'audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit

Composition du Comité de Rémunération

Situation au 31 décembre 2016

Président	Eric Boyer de Giroday	Membres	Paul Mousel Koos Timmermans
------------------	-----------------------	----------------	--------------------------------

Nous sommes - suite

Composition du Comité des Risques

Situation au 31 décembre 2016

Président	Diego du Monceau de Bergendal	Membres	Philippe de Buck van Overstraeten Christian Jourquin
------------------	-------------------------------	----------------	---

Composition du Comité de Nomination

Situation au 31 décembre 2016

Président	Eric Boyer de Giroday	Membres	Paul Mousel Koos Timmermans
------------------	-----------------------	----------------	--------------------------------

Composition du Comité de Direction

Responsabilités au 31 décembre 2016

Rik Vandenberghe Administrateur-délégué	Chief Executive Officer (jusqu'au 28 février 2017)
Erik Van Den Eynden Administrateur-délégué	Chief Executive Officer (à partir du 1 mars 2017)
Tanate Phutrakul Administrateur-délégué	Chief Financial Officer
Krista Baetens Administrateur-délégué	Chief Risk Officer
Frank Stockx Administrateur-délégué	Head of Product Management & Client Services
Emmanuel Verhoosel Administrateur-délégué	Head of Wholesale Banking
Philippe Wallez Administrateur-délégué	Head of Retail & Private Banking
Johan Kestens Administrateur-délégué	Head of Information Technology Services

Nous sommes - suite

Commissaire agréé

KPMG Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises burg. CVBA/ SCRL civile
Représentée par **Olivier Macq**, réviseur d'entreprise / associé Financial Services

Bruxelles

24 mars 2017

Rapport financier 2016

Commentaires sur les Comptes Financiers

Changements de périmètre en 2016

En mars 2016, une partie des activités "Marchés financiers" a été transférée d'ING Belgique sa vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. En conséquence, ces activités de "Equity trading" ne sont plus faites au sein d'ING Belgique sa.

Chiffres clé

Bonne performance commerciale dans des conditions de marché challengeant

- Le bénéfice après impôt d'ING Belgique sa s'élève à **573 millions d'euros**, réalisé dans un contexte difficile;
- Les dépôts clients restent **stables**;
- Les crédits à la clientèle augmentent de **EUR 9 milliards (+10%)**;
- Plus de **100.000 nouveaux ING Lion accounts** ont été ouverts ;
- Nous avons accueilli **158.000** nouveaux clients au sein d'ING en Belgique **et 42.000 nouveaux clients** au sein de Record Bank;
- Des revenus stables et des frais de fonctionnement en baisse malgré la hausse des taxes bancaires.

Chiffres clés		
	2016	2015
Résultat après impôts	EUR 573 millions	EUR 956 millions
Dépôts de la clientèle	EUR 97 milliards	EUR 97 milliards
Prêts aux clients	EUR 102 milliards	EUR 93 milliards
Tier 1 (Bâle III)	14,3%	14,5%
Total capital ratio	16,6%	16,9%
Leverage ratio	4,8%	4,7%

Accélération de Think Forward: from bank to banking

Le 3 octobre 2016, ING Belgique a annoncé son intention d'entreprendre une transformation fondamentale afin de permettre au business de passer de banque traditionnelle à une plate-forme bancaire à la pointe du monde digital et du service client personnalisé. ING Belgique a l'intention d'améliorer l'expérience client en évoluant vers une plate-forme bancaire intégrée, exploitant les capacités omni-canaux des Pays-Bas et de rationaliser son réseau en intégrant les agences d'ING et de Record Banque. En plus de l'amélioration de l'expérience client, ING Belgique a l'intention de supprimer la vision interne par silo et de remplacer le système de management fortement hiérarchisé par des équipes multidisciplinaires, 'agile' et autogérées afin de délivrer plus rapidement et à moindre coût.

En Belgique, ces différentes initiatives devraient résulter en une réduction de personnel d'environ 3.500 ETP pour les années 2016-2021. Ces chiffres incluent l'intention de passer à une plate-forme bancaire intégrée, le reste des fonctions visées étant réparti sur certains programmes IT, les activités commerciales, Wholesale Banking, ainsi que diverses fonctions de support. Parallèlement, de nouveaux collègues viendront renforcer les équipes où l'on s'attend à une croissance accélérée étant donné l'intention de continuer à attirer de nouveaux clients et d'augmenter les prêts sur les marchés où ING est active.

Pour la mise en œuvre de ces différentes initiatives, une provision pour restructuration (avant taxation) et pour coûts de rupture anticipée de contrats d'environ EUR 615 millions a été comptabilisée en décembre 2016. Ces initiatives seront implémentées au cours de la période 2017-2021 et l'estimation des provisions de réorganisation est intrinsèquement incertaine. Cette provision pour restructuration est basée sur la situation actuelle et le contenu des négociations sociales et, plus précisément, sur les différents plans négociés qui incluent les départs anticipés et volontaires ainsi que les départs forcés restants nécessaires pour atteindre la profonde transformation prévue. Le calcul de la provision est basé sur de l'information RH disponible (concernant les salaires et l'âge de la population) et sur différentes hypothèses, notamment actuarielles, basées sur les plans négociés et sur les précédentes expériences de la banque avec de tels plans.

La provision à la date de clôture représente la meilleure estimation des coûts de licenciement attendus et est supposée être suffisante pour couvrir ces coûts.

Rapport du Conseil d'Administration - suite

Des résultats commerciaux solides, dans un environnement de marché difficile

ING Belgique a enregistré une performance très soutenue sur le plan commercial, indépendamment des nombreux défis qu'elle a rencontrés en 2016:

Banque de détail : amélioration systématique de l'offre de services aux clients incluant un nouvel outil de 'Produits d'Investissement', accueil et intégration de nouveaux clients facile et 100% digital développement continu des canaux digitaux à la fois dans l'environnement bancaire mobile et en ligne.

Banque pour les clients professionnels et les entreprises : plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer la position d'ING en tant que banque principale pour les clients professionnels, telles que, un nouveau processus d'intégration rapide ('ING Welcome Team'), une plate-forme digitale de gestion des flux de paiements des factures ('ING Invoice solution') et le 'Business Banker' personnel qui supporte chaque client professionnel et comprends ses activités et ses aspirations.

Innovation, réalisation de nombreux projets comme le FinTech Village (accélérateur de start-ups), Joyn (plateforme digitale de fidélité) et Payconiq (solution de paiement mobile).

Solvabilité

Tout ce qui précède n'empêche pas de maintenir une base de capitaux solide:

- le ratio de solvabilité reste élevé, avec un ratio Tier 1 de 14,3% (définition Bâle III) et un ratio de capitaux totaux de 16,6% ;
- un ratio d'effet de levier de 4,8%
- une solide position de liquidité supportée par un très bon équilibre entre actifs et passifs.

Bilan consolidé**Actifs**

ING Belgique sa - Actifs consolidés			
En millions d'EUR	2016	2015	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	5.009	4.267	+17,39%
Montants à recevoir des banques	9.885	12.669	-21,97%
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	13.176	19.018	-30,72%
Investissements	17.949	19.768	-9,20%
Prêts et avances à la clientèle	101.633	92.800	+9,52%
Autres actifs	2.767	3.467	-20,18%
TOTAL ACTIFS CONSOLIDÉS	150.419	151.989	-1,03%

Le total de l'actif d'ING Belgique sa a diminué de EUR 1.570 millions soit 1,03% pour atteindre EUR 150,4 milliards.

Les 'Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats' ont diminué de 31% et s'élèvent à 13,2 milliards, essentiellement en raison du transfert du portefeuille 'Equity trading' vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. Les 'Investissements' ont également diminué de 1,8 milliard, en lien avec des investissements ayant atteint leur date de maturité et une série de ventes au cours de l'année.

Le portefeuille de prêts de la banque a augmenté de 8,8 milliards au total au courant de l'année. Cette augmentation se répartit sur différents segments de clients et de produits:

- Les crédits hypothécaires accordés aux particuliers ont augmenté de EUR +1.7 milliard;
- Les crédits d'investissement, prêts et roll-overs, essentiellement accordés aux clients corporate et midsize sont en hausse de EUR 6,0 milliards;
- Les crédits aux clients institutionnels augmentent, eux, de EUR 1 milliard.

Dettes et fonds propres

ING Belgique sa - Dettes et fonds propres consolidés			
En millions d'EUR	2016	2015	%
Avances bancaires	13.334	10.738	+24,17%
Dépôts de la clientèle	97.046	96.795	+0,26%
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	16.672	21.570	-22,71%
Autres passifs	13.077	13.093	-0,12%
Fonds propres	10.268	9.772	+5,08%
Intérêts minoritaires	21	20	+4,50%
TOTAL DETTES ET FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	150.419	151.989	-1,03%

Les 'Fonds propres' se montent à EUR 10,3 milliards et ont augmenté d'environ 5% comparé à 2015.

Rapport du Conseil d'Administration - suite

Les 'Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats' ont baissé de 22,7% pour atteindre 16,7 milliards, principalement en raison du transfert du portefeuille 'Equity trading' vers ING Bank NV, FM Branch Brussels.

Les 'Dépôts de la clientèle' sont restés stables en 2016 pour un total de EUR 97 milliards. Etant donné la baisse des taux d'intérêts, ING Banque sa a vu décliner les dépôts sur les comptes d'épargne de 3%. De même, les dépôts des clients «corporate» ont diminué de 2 milliards. Ces deux baisses sont compensées par une augmentation des montants disponibles sur les comptes courants.

Compte de résultats consolidé

ING Belgique sa - Compte de résultats consolidé			
En millions d'EUR	2016	2015	%
Total des revenus	3.455	3.497	-1,21%
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2.547	2.645	-3,71%
<i>dont: commissions et frais</i>	560	560	+0,08%
<i>dont: autres revenus</i>	348	293	+18,57%
Total des dépenses	(-) -2.686	-2.157	+24,49%
<i>dont: frais de personnel</i>	-1.053	-1.094	-3,81%
<i>dont: frais administratifs</i>	-393	-533	-26,39%
<i>dont: prélèvements bancaires</i>	-221	-188	+17,68%
<i>dont: amortissements</i>	-116	-115	+1,31%
<i>dont: provisions et dépréciations</i>	-904	-228	+297,16%
Résultat avant impôts	769	1.340	-42,58%
Impôts	(-) -196	-384	-48,91%
Résultat après impôts	573	956	-40,04%
<i>Intérêts de tiers</i>	(-) -1	-6	-77,06%
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	572	950	-39,80%

ING Belgique a enregistré en 2016 une bénéfice après taxes de EUR 573 millions; prenant en compte un certain nombre de coûts et revenus ponctuels.

Sans prendre en compte les éléments uniques suivants

- Baisse de coûts: Economie de coûts (115 millions)
- Hausse de revenus: Gain sur la vente d'investissements (30 millions)
- Hausse de coûts: Provision pour restructuration (615 millions)

En 2016, le revenu total de EUR 3.423 milliards est resté stable comparé aux années précédentes. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 3,71% par rapport à 2015. L'environnement persistant des taux d'intérêt bas entraîne une baisse constante des marges d'intérêt malgré une hausse des volumes.

Les dépenses administratives (-26%) ainsi que les dépenses salariales (-4%) ont diminué. Par ailleurs, les taxes bancaires ont augmenté en 2016 de près de 17% pour atteindre EUR 221 millions. Les provisions et dépréciations contiennent une provision pour restructuration de EUR 615 millions. En conséquence le résultat avant impôts s'élève à EUR 769 millions (soit presque 43% de moins que l'année dernière).

Finalement, la baisse de l'impôt sur le revenu de EUR -188 millions (-49%) est en ligne avec la baisse de 43% du résultat avant impôts. Le taux de taxation effectif est descendu de 28,6% à 25,5%.

Profil de l'entreprise

ING en Belgique

ING Group est une institution financière mondiale d'origine néerlandaise qui offre des services bancaires à travers sa division opérationnelle ING Banque. Plus de 50.000 employés d'ING Bank offrent des services bancaires de détail et commerciaux à des clients dans plus de 40 pays. ING se classe n° 7 dans le Top 20 des banques européennes par sa capitalisation boursière.

ING Belgique sa est une institution financière concentrant ses activités de base sur le Retail & Private Banking et Wholesale Banking. Elle sert plus de 2,5 millions de clients avec une large gamme de produits financiers et via le canal de distribution de leur choix. La position de leader d'ING Belgique en tant que banque axée sur l'innovation afin d'offrir à ses clients une gamme optimale de produits et services, a été mise en évidence en remportant en 2016 le titre de «Bank of the year - Belgium» décerné par The Banker Magazine pour la quatrième année consécutive.

Record Bank -une filiale d'ING Belgique sa- se focalise sur les particuliers et les petites entreprises (0.8 million de clients). Cette branche offre des produits financiers de base, sûrs, simples et transparents. Les produits clés sont les produits d'épargne, les obligations, les emprunts hypothécaires, les prêts à la consommation et les fonds d'investissement. Record possède un réseau d'agents indépendants, de courtiers de crédit et de vendeurs soutenus par des services en ligne.

ING Luxembourg -aussi une filiale d'ING Belgique sa- est une banque universelle avec plus de 120.000 clients servis en agences bancaires et 13.000 clients Wholesale. C'est un challenger important sur les marchés de masse (compte à vue en ligne gratuit, livret Orange) et un centre international de gestion de patrimoine. C'est également un acteur principal dans les services Wholesale banking (facilités de caisse, prêt, dépôt de titres) aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises fiduciaires.

Evolution du personnel

Au cours de l'année 2016, l'effectif total en équivalent temps plein (ETP) d'ING Belgique sa consolidé, a diminué de 6% de 10.434 ETP à 9.843 ETP. En janvier 2016, 142 ETP internes ont été transférés d'ING Belgique sa vers ING Bank NV, FM Branch Brussels.

Bien que l'effectif total ait diminué en 2016, la banque a recruté de nouveaux collaborateurs correspondant à 334 équivalents temps plein afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion du risque

Voir le chapitre «Informations concernant les Comptes consolidés».

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement financièrement matériel n'est à signaler entre la clôture des états financiers et la date de production de ce rapport.

Information relative aux succursales

ING Belgique sa dispose d'une seule succursale en Suisse: Genève, qui dispose d'une antenne commerciale à Zurich.

Recherche et développement

Non applicable.

Information relative au recours aux instruments financiers

Voir le chapitre «Informations concernant les Comptes consolidés».

Prévisions

ING Belgique sa suit la décision du Conseil d'Administration du Groupe ING, qui a choisi de ne plus formuler des prévisions depuis 2004.

Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit

Selon les dispositions de l'article 526bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit d'ING Belgique sa doit être administrateur indépendant (selon la définition de l'article 526ter).

Cette personne est M. Christian Jourquin. Sur base de son curriculum vitae et de sa participation active au Conseil d'administration d'ING Belgique sa, il est évident qu'il dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

Les règles de Gouvernance d'entreprise

La situation actuelle

En Belgique, la gouvernance d'entreprise est en partie régie par la loi du 25 avril 2014 (ci-après nommée la loi bancaire) et en partie par la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA qui décrit les attentes prudentielles de l'autorité de contrôle en matière de bonne gouvernance des institutions financières.

En outre, ING Belgique respecte le « Code belge de gouvernance d'entreprise » en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Selon le principe « comply or explain » (se conformer ou expliquer) issu du monde anglo-saxon, les recommandations du Code n'ont pas force de loi, mais les sociétés sont tenues de se justifier des règles qu'elles n'entendent pas appliquer.

La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise

Le Code belge de gouvernance d'entreprise ne s'applique normalement qu'aux seules sociétés cotées en bourse. Or, les actions représentant le capital social d'ING Belgique ne sont plus cotées à la Bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998 et sont intégralement détenues par le Groupe ING depuis 2004. Comme ING Belgique exerce toutes les activités permises aux institutions financières basées en Belgique et fait notamment appel public à l'épargne et est également responsable de la direction de ses filiales belges et étrangères, la banque a décidé de respecter les règles s'appliquant aux sociétés cotées en ce qui concerne la communication et la gouvernance d'entreprise.

Dans le même esprit, la banque a adopté le 20 novembre 2015 le Mémoire de bonne Gouvernance, ainsi que les chartes du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité d'audit, du Comité des Risques, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination.

ING Belgique satisfait actuellement aux principales recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise. La banque diverge toutefois du Code sur les points suivants:

1. Sa charte de gouvernance interne est essentiellement basée sur les dispositions de l'article 21 de la Loi Bancaire et la Circulaire PPB 2007-6CPB CPA de la CBFA relative aux attentes prudentielles du régulateur en matière de bonne gouvernance des institutions financières.
2. Le terme des mandats au Conseil d'Administration reste uniformément fixé à six ans, y compris celui des administrateurs indépendants. La banque considère à cet égard qu'il est essentiel d'avoir une personne extérieure ayant un recul suffisant pour acquérir une vision globale de ses activités.
3. La banque considère aussi ne pas devoir être contrainte d'individualiser les informations concernant la rémunération de ses principaux dirigeants. Ceci dit, une analyse de la répartition des rémunérations versées aux membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration est fournie ci-dessous (chapitre 6), ainsi que les chiffres globaux pour chacun des postes du budget.

La Gouvernance d'entreprise et le Conseil d'Administration

Composition

Conformément à l'Article 12 des Statuts, le Conseil d'Administration d'ING Belgique doit être composé d'au moins sept membres. A la date du 24 mars 2017, le Conseil d'Administration compte quinze membres.

Responsabilités

La principale responsabilité du Conseil d'Administration est de définir la politique générale de la banque et de superviser le Comité de Direction. Il nomme et relève de leurs fonctions le Président de la banque et les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Comité de Direction et obtenu l'aval de la Banque Nationale de Belgique.

Il délègue la gestion quotidienne au Comité de Direction, s'assure de son bon déroulement et supervise la situation générale. Le Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date de distribution des dividendes.

Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires pour la période courante, dans le respect des conditions imposées par la loi. Il fixe aussi le montant et les dates de ces versements.

Dispositions des Statuts concernant les mandats

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme les Administrateurs du Conseil d'Administration et peut les démettre de leurs fonctions à tout moment. En vertu de l'Article 12 des Statuts, le mandat des Administrateurs sortants expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs sortants sont éligibles pour un nouveau mandat sauf si la réélection d'un administrateur non - exécutif avait pour conséquence que la durée totale de son mandat soit supérieure à 12 ans. Cette durée maximale de 12 ans ne concerne toutefois que les administrateurs non - exécutifs nommés à partir du 30 mars 2015.

L'ordre de rotation des mandats est décidé par le Conseil d'Administration, qui veille à ce qu'aucun mandat n'excède six ans et qu'un membre du Conseil au moins soit (ré-)élu chaque année.

Comme stipulé dans l'Article 14 des Statuts, le Conseil d'Administration choisit un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité de Direction, après avoir consulté le régulateur et obtenu son accord.

Limite d'âge

L'Article 12 des Statuts stipule que le mandat d'un administrateur expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle se tenant l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question atteint l'âge de 70 ans.

Une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut, sur proposition du président du Conseil, prolonger ou renouveler pour un mandat supplémentaire n'excédant pas deux ans le mandat d'un administrateur ayant atteint la limite d'âge.

Décisions du Conseil

Les pouvoirs décisionnels du Conseil sont établis par l'Article 15 des Statuts.

Excepté en cas de force majeure, résultant d'un conflit armé, de troubles sociaux ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valables que si la majorité de ses membres est présentes ou représentés, étant entendu que tout administrateur présent ne peut exercer plus de deux mandats.

Toutefois, lorsque le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée du Conseil, ce dernier peut délibérer, lors d'une seconde réunion tenue au plus tard dans les deux semaines qui suivent, sur les points à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont votées à la majorité simple. Lorsqu'en vertu des Articles 523 du Code des sociétés, un ou plusieurs membres sont tenus de s'abstenir de voter, les résolutions peuvent être votées à la majorité simple de tous les membres présents ou représentés qui peuvent prendre part à la délibération. En cas de parité des voix, l'Administrateur présidant la réunion a une voix prépondérante.

Rémunération

En vertu de l'Article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires fixe, jusqu'à nouvelle décision de sa part, le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration. Pour plus d'informations, reportez-vous au paragraphe sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction (dans le chapitre «Comptes annuels consolidés»).

Comités spéciaux

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités permanents: un comité d'audit, un comité des risques, un comité des rémunérations et un comité des nominations. Ces comités sont composés de membres de l'organe légal d'administration qui n'en sont pas membres exécutifs et dont au moins un membre est indépendant au sens de l'article 526ter du code des sociétés.

Comité des Risques

Le Comité des Risques assiste et donne son avis au Conseil d'Administration dans le monitoring d'entre autres le profil risque de l'entreprise et la structure et le fonctionnement du management interne de risque et du système de contrôle des risques. Il veille à ce que le risque de la banque reste dans les limites de risque définies («le risk appetite framework»).

Le cadre délimitant l'appétit au risque doit être défini pour les classes de risques suivantes: marché, opérationnel, crédit, compliance, stratégique, réputation et de liquidité.

Le but du Comité des Risques est d'aviser le Conseil d'Administration en ce qui concerne la stratégie et la tolérance face aux risques; tous deux pour les risques présents et futurs.. les risques de la banques doivent rester dans les limites de risques. Le Comité des Risques s'est réuni 4 fois en 2016.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans le processus de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'audit interne et de ses activités, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et de l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire agréé. Les attributions du comité d'audit couvrent ING Belgique et ses filiales belges et étrangères. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2016. Les matières qu'il a traitées incluent l'examen des résultats financiers de la banque en 2015 et des résultats provisoires de 2016.

Le comité a délibéré sur la gestion du risque et les fonctions externes exercées par les administrateurs et cadres supérieurs de la banque. Le comité a également étudié les rapports rédigés par l'auditeur général et le Global compliance officer. Il a passé en revue les prêts sous surveillance spéciale et les litiges. Le comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration lors du Conseil qui suit chacune de ses propres réunions.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé de préparer pour le Conseil d'Administration les décisions concernant les conditions de travail (inclusivement la rémunération) des membres du Comité de Direction et les décisions en matière de politique et les principes généraux sur lesquels sont basées les conditions de travail des membres du Comité de Direction et membres du Senior Management (Identified Staff) d'ING Belgique et de ses filiales. Le Comité des Rémunérations s'est réuni 5 fois en 2016.

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations doit soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant la nomination des membres du Conseil, du Président de la banque, des membres du Comité de Direction et des membres du Top Management. Ils doivent également faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant les objectifs à atteindre en ce qui concerne la diversité au sein de l'organe légal d'administration. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations s'est réuni 4 fois en 2016.

La Gouvernance d'entreprise et le Comité de Direction

Composition et responsabilité

Actuellement composé de sept membres, le Comité de Direction est responsable de la gestion quotidienne de la banque en conformité avec la politique générale définie par le Conseil d'Administration. Ses membres sont Administrateurs-délégués ou administrateurs exécutifs et son président est le Chief Executive Officer ou le Président de la banque.

Attribution de responsabilités et prise de décision

Chaque membre du Comité de Direction est directement en charge d'un certain nombre d'entités de départements de la banque. Ces responsabilités sont détaillées dans la section «Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique» au chapitre suivant. Toutes les décisions du Comité de Direction sont toutefois prises sur une base collégiale; chaque décision engage tous les membres du Comité.

Le Comité de Direction délègue à son tour la gestion de domaines des affaires de la banque à un certain nombre de personnes dont le rang, les responsabilités, l'autorité et la rémunération sont fixés par le Comité.

Comme mentionné plus haut, les activités du Comité de Direction sont régies par une charte approuvée le 20 novembre 2015.

Rémunération

L'Article 13 des Statuts de la banque stipule que le Conseil d'Administration fixe, sur avis du Comité des Rémunérations et en conformité à la politique salariale, la rémunération des membres du Comité de Direction. Pour plus d'informations, reportez-vous au paragraphe sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction (dans le chapitre «Comptes annuels consolidés»).

Activités

Le Comité de Direction se réunit généralement une fois par semaine. Des réunions supplémentaires sont convoquées au cas où un grand nombre de points ou une question urgente doivent être débattus.

Outre des décisions spécifiques concernant la gestion quotidienne de la banque, le Comité de Direction reçoit un relevé annuel détaillé des prestations et des perspectives de chacune des unités centrales de la banque (centres de profit et services de support) et de toutes les principales filiales belges et étrangères. Le Comité de Direction examine les résultats mensuels de la banque, décomposés par segment. Les résultats sont examinés en détail tous les trimestres.

Il étudie les rapports périodiques dressés par l'auditeur général.

Aux dates de clôture du 30 juin et du 31 décembre, le Comité de Direction et les cadres supérieurs du département crédit passent en revue les crédits exigeant une attention particulière.

Le Comité de Direction examine régulièrement les questions concernant la gestion du personnel.

La Gouvernance d'entreprise et les Comités spéciaux

Plusieurs comités spéciaux rendent compte directement au Comité de Direction, par exemple, il y a l'Assets and Liabilities Management Committee (ALCO BeLux), le Bank Treasury Committee (BTC), le Non Financial Risk Committee (NFRC), le Comité des Risques Crédits, le Comité Produits et le Comité Financial Markets.

Le Comité de Direction reste toutefois l'unique organe de prise de décision de la banque.

Bilan consolidé

Actifs			
En milliers d'EUR	Annexe	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1	5.008.639	4.267.049
Prêts et avances aux banques	2	9.885.421	12.668.906
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	3	13.175.766	19.018.491
<i>dont: actifs détenus à des fins de transactions</i>		8.674.772	14.504.727
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>		4.413.044	4.419.223
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>		87.950	94.541
Investissements	4	17.948.820	19.767.926
<i>dont: disponibles à la vente</i>		17.022.923	18.809.053
<i>dont: détenus jusqu'à maturité</i>		925.897	958.873
Prêts et avances à la clientèle	5	101.632.669	92.800.051
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6	67.431	78.211
Immeubles de placement	7	48.358	47.812
Immobilisations corporelles	8	801.750	900.903
Immobilisations incorporelles	9	102.483	149.142
Impôts exigibles		59.643	87.425
Impôts différés	10	192.419	16.583
Autres actifs	11	1.495.319	2.186.578
Actifs disponibles à la vente		0	0
TOTAL ACTIFS		150.418.720	151.989.077

Passifs			
En milliers d'EUR	Annexe	2016	2015
Avances bancaires	12	13.333.629	10.741.946
Dépôts de la clientèle	13	97.046.298	96.791.727
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	14	16.672.317	21.570.497
<i>dont: passifs détenus à des fins de transactions</i>		8.808.874	13.129.450
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>		6.074.113	6.069.523
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>		1.789.330	2.371.524
Impôts exigibles		53.467	60.824
Impôts différés	15	177.090	241.693
Provisions	16	780.794	145.876
Autres passifs	17	2.787.720	2.619.503
Obligations émises	18	7.743.252	8.502.448
Dettes subordonnées	18	1.440.429	1.423.471
Passifs disponibles à la vente		0	0
Capital social remboursable sur demande	19	94.002	99.027
TOTAL DU PASSIF		140.128.998	142.197.013

Capitaux propres			
En milliers d'EUR	Annexe	2016	2015
Capitaux propres	20	10.268.413	9.771.673
<i>dont: capital et primes d'émission</i>		2.801.511	2.801.511
<i>dont: autres réserves</i>		207.226	292.932
<i>dont: bénéfice reporté</i>		7.259.676	6.677.230
Intérêts minoritaires		21.309	20.392
TOTAL CAPITAUX PROPRES		10.289.722	9.792.065
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		150.418.720	151.989.077

Compte de Résultats consolidé

Compte de résultats consolidé			
En milliers d'EUR	Annexe	2016	2015
Revenus d'intérêts		5.720.674	6.621.309
Charges d'intérêts		-3.173.888	-3.978.549
Produits d'intérêts nets	21	2.546.786	2.642.761
Produits d'investissements	22	49.763	18.006
Commissions reçues		839.760	842.715
Commissions payées		-279.408	-282.817
Produits de commissions nets	23	560.351	559.898
Résultats de change sur dérivés non-détenus à des fins de transactions	24	4.555	48.960
Produits nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions	25	150.204	141.036
Revenu sur dividendes		29.230	30.292
Autres revenus	26	114.169	56.770
Total des revenus		3.455.059	3.497.723
Additions aux provisions pour pertes de crédit	5	208.584	180.669
Frais de personnel	27	1.052.683	1.094.347
Autres charges d'exploitation	28	1.424.465	882.808
Total des dépenses		2.685.732	2.157.824
Résultat net ordinaire avant impôts		769.327	1.339.899
Taxation	29	195.917	383.507
Résultat net ordinaire		573.410	956.392
PROFIT OU (-) PERTE DE L'EXERCICE		573.410	956.392
Résultat net (intérêts minoritaires)		1.405	6.125
Résultat net (actionnaires société mère)		572.005	950.266
Dividende par action (en euro)		0	20,68
Montant total de dividendes payés (en mio euros)		0	1.146

Etat consolidé du résultat global

Tableau consolidé du résultat non-réalisé		
En milliers d'EUR	2016	2015
Résultat net (avant actionnaires minoritaires)	573.410	956.391
Autres résultats non-réalisés, net d'impôt	-85.707	-21.047
Postes qui ne seront pas reclassés vers le compte de résultats	-18.235	42.061,00
Réévaluation du bénéfice net d'actifs/passifs	-25.067	60.992
Réévaluation non-réalisées de propriétés à usage propre	-2.748	5.515
Impôts liés	9.580	-24.446
Postes qui par la suite peuvent être reclassés vers le compte de résultats:	-67.472	-63.108
Réévaluation non-réalisée d'investissements disponibles à la vente et autre	-55.475	-56.708
Gains/pertes réalisés transférés vers le compte de résultats	-58.719	-14.685
Changements de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	29.728	-34.601
Quote-part des autres éléments du résultat non-réalisé des entreprises associées et des coentreprises	0	0
Différences de changes et autres	2.423	-2.918
Impôts liés	14.571	45.804
TOTAL RESULTATS NON-REALISES	487.703	935.344
Résultats non-réalisés attribués aux:	487.703	935.344
Actionnaires minoritaires	1.405	6.125
Actionnaires société mère	486.298	929.219

Etat consolidé des Flux de Trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie		
En milliers d'EUR	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	769.327	1.339.899
Ajusté par:		
Amortissements	116.309	114.224
Additions aux provisions pour pertes de crédit	208.584	180.669
Autres	730.212	8.236
Impôts payés	-377.283	-364.671
Variations dans:		
Montants à recevoir des banques, non-remboursable sur demande	741.590	2.272.532
Actifs détenus à des fins de transactions	-5.829.955	-5.341.314
Dérivés non détenus à des fins de transactions	-6.179	-1.004.585
Autres actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	-6.591	23.153
Prêts et avances à la clientèle	8.832.618	1.728.113
Autres actifs	-691.259	206.121
Montants dus aux banques, non-remboursable sur demande	2.592.946	1.870.325
Dépôts de la clientèle et d'autres fonds	251.048	3.463.089
Passifs détenus à des fins de transactions	-3.710.593	-4.958.110
Autres passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	-582.195	-684.345
Autres passifs	168.217	288.762
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	3.206.796	-857.902
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Participations et avances:		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-14.414	-6.241
Participations disponibles à la vente	-1.677.231	-680.563
Immeubles de placement	0	-37
Immobilisations corporelles	-40.806	-74.143
Autres participations	-33.119	-47.921
Cessions et rachats:		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	7.950	29.261
Participations disponibles à la vente	3.445.517	483.083
Immobilisations corporelles	21.468	15.866
Prêts	0	694.945
Autres participations	1.351	-15
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements	1.710.716	414.235
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement		
Produits reçus d'obligations	505.636	1.552.462
Remboursements d'obligations	-1.274.200	-962.690
Produits reçus de dettes subordonnées	0	551.015
Remboursements de dettes subordonnées	197	186
Dividendes payés	0	1.145.973
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-768.367	2.286.946
TRESORERIE NETTE	4.149.145	1.843.279
Trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	7.519.436	4.570.176
Effet des changements de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	11.668.581	7.519.436
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		
Certificats du trésor et autres effets admissibles	874.779	0
Montants à recevoir des / payer aux banques	5.785.163	3.252.387
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	5.008.639	4.267.049
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	11.668.581	7.519.436

Comptes annuels consolidés - suite

Etat consolidé des variations des Capitaux Propres

Variations des capitaux propres consolidés - 2016								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance à l'ouverture	2.350.000	451.511	292.932	0	5.726.965	950.266	20.392	9.792.066
Augmentation / diminution (-) du capital								0
Achats / ventes d'actions propres								0
Paie ment basé sur des actions					10.704			10.704
Résultat net transféré aux réserves					942.652	-950.266		-7.614
Reclassements internes aux réserves					7.351		-488	6.863
Autres modifications								0
Dividende exercice précédent								0
Dividende interimaire								0
Résultat net de la période						572.005	1.405	573.410
Autres éléments du résultat non-réalisé (après impôts)								0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises			6.983					6.983
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			3.314					3.314
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles			-1.706					-1.706
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente			-97.771					-97.771
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			20.002					20.002
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit			-16.529					-16.529
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence								0
BALANCE A LA CLOTURE	2.350.000	451.511	207.225	0	6.687.673	572.005	21.309	10.289.723
Variations des capitaux propres consolidés - 2015								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance à l'ouverture	2.350.000	451.511	313.979	0	5.797.713	1.064.072	18.320	9.995.595
Augmentation / diminution (-) du capital								0
Achats / ventes d'actions propres								0
Paie ment basé sur des actions					8.622			8.622
Résultat net transféré aux réserves					1.064.072	-1.064.072		0
Reclassements internes aux réserves					2.530		-4.054	-1.524
Autres modifications								0
Dividende exercice précédent								0
Dividende interimaire					-1.145.973			-1.145.973
Résultat net de la période						950.266	6.126	956.392
Autres éléments du résultat non-réalisé (après impôts)								0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises			106.274					106.274
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			-107.745					-107.745
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles			3.622					3.622
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente			-38.960					-38.960
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie			-22.677					-22.677
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit			38.439					38.439
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence								0
BALANCE A LA CLOTURE	2.350.000	451.511	292.932	0	5.726.964	950.266	20.392	9.792.065

Déclaration de conformité avec les IFRS

ING Belgique sa a établi ses comptes annuels consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Dans le présent document, le terme 'IFRS' est utilisé pour se référer aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE, y compris les décisions prises par ING Belgique par rapport aux options disponibles sous les IFRS et les annexes supplémentaires requises par la loi belge.

L'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses affectent les montants rapportés des actifs et passifs et les montants des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges rapportés pour l'année. Le résultat effectif peut donc dépendre de l'adéquation de ces estimations.

Le processus de fixation d'hypothèses est soumis à des approbations et procédures de contrôle interne; il prend en considération des études internes et externes, les statistiques du secteur, les facteurs et tendances environnementaux et les exigences réglementaires.

Informations sur l'entreprise

ING Belgique est une institution financière internationale active dans les services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs, filiale d'ING Bank NV. ING Belgique a organisé son réseau commercial en deux secteurs d'activités, Retail & Private Banking d'une part, et Wholesale Banking d'autre part, qui rendent compte d'un point de vue fonctionnel aux secteurs d'activités équivalents du Groupe ING. ING Belgique est une société anonyme et l'adresse de son siège social est: 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles.

Les présents comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 24 mars 2017. Les montants repris dans les notes des comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Base de présentation

Remarque préliminaire: Le format et le lay-out du Rapport Annuel 2016 d'ING Belgique sa a été aligné vers le format et le lay-out du Rapport Annuel d'ING Group NV et ING Bank NV afin d'augmenter la comparabilité avec les états financiers de la société-mère.

Les principales méthodes de valorisation utilisées dans la préparation des comptes annuels sont la juste valeur et le coût amorti.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée en utilisant les cours du marché. Les cours du marché sont obtenus de négociateurs, courtiers et vendeurs indépendants. En général, les positions sont évaluées en prenant le cours acheteur pour une position à la hausse et le cours vendeur pour une position à la baisse. Dans certains cas où les positions sont indiquées comme étant la moyenne des cours acheteurs et vendeurs, un ajustement de la juste valeur est calculé.

En outre, des ajustements supplémentaires de la juste valeur peuvent être nécessaires pour la liquidité ou les données périmées parce que des transactions dans un instrument financier particulier n'ont pas lieu sur une base régulière.

Pour certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés de gré à gré, aucun cours du marché n'est disponible. Pour ces actifs et passifs financiers, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation considèrent, entre autres facteurs, les prix contractuels et cours du marché, les corrélations, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et de remboursement anticipé, les facteurs de volatilité, les courbes de rendement. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont approuvées par les fonctions internes appropriées. De surcroît, les données de marché utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées sur une base journalière. Plus d'information peut être trouvée dans le chapitre précédent «Juste valeur d'actifs et de passifs financiers».

Les modèles s'avèrent subjectifs par nature et la détermination des justes valeurs d'actifs et passifs financiers implique une part significative de jugement. Les modèles supposent diverses hypothèses quant au prix sous-jacent, à la courbe de rendement, aux corrélations et à bien d'autres facteurs. L'utilisation de différentes hypothèses et techniques d'évaluation est susceptible de produire des estimations matériellement différentes de la juste valeur.

Des tests de prix sont effectués afin d'évaluer si le processus d'évaluation a donné lieu à une juste valeur appropriée de la position et à un reflet adéquat des évaluations dans le compte de résultats. Des tests de prix sont réalisés pour minimiser les risques potentiels de pertes économiques dues à des modèles matériellement incorrects ou mal utilisés; ils s'appliquent à la fois aux positions négociées en bourse et aux positions de gré à gré.

L'écart entre le prix du modèle utilisé et le prix de la transaction, le 'day one profit', est enregistré dans le compte de résultats de la banque. Cependant, lorsque la banque utilise des modèles développés en interne et/ou des données dérivées de prix observables, un ajustement de l'évaluation est effectué au titre de 'risque de modèle'. Cet ajustement prend en considération les différents aspects de ces modèles/données et le degré d'incertitude qui y est lié.

Selon la règle générale, le calcul de cet ajustement pour risque de modèle prend en compte:

- la classification interne du modèle en fonction de sa complexité;
- l'expérience acquise dans l'utilisation du modèle;
- la durée de vie restant à courir pour l'opération.

Ce calcul est exécuté transaction par transaction. Les deux premiers points font l'objet d'une revue régulière par le Risk Management. Un ajustement spécifique est également appliqué pour le risque de corrélation. Cet ajustement est calculé en fonction de l'indicateur de sensibilité lié à ce facteur de risque.

Un ajustement de valeur est également enregistré pour le risque crédits. Celui-ci est élaboré par MRM et tient compte du modèle de risques. Ces deux ajustements de valeurs (Credit Valuation Adjustment – CVA) et (Debit Valuation Adjustment – DVA – risque de défaut propre à ING) sont pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif financier ou le passif financier est reconnu à l'origine moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et moins toute réduction de valeur actée (directe ou via l'utilisation d'un compte de provision).

ING Belgique rapporte depuis 2013 selon la méthode du 'dirty price' (cours brut). Cela implique que depuis cette date, les intérêts courus sont comptabilisés avec les instruments financiers concernés et non plus séparément.

Les comptes annuels sont établis sur la base d'une approche de continuité de l'activité.

Modifications des règles IFRS-EU

Les nouvelles règles IFRS-EU ou les modifications apportées aux règles IFRS-EU existantes ont été adoptées par ING Belgique. L'implémentation de ces nouvelles dispositions n'a pas engendré d'impact matériel sur les comptes consolidés de ING Belgique.

Evolution des règles IFRS-EU applicables en 2016

En 2016, un certain nombre de modifications apportées aux IFRS sont entrées en vigueur. Le Groupe ING a appliqué pour la première fois ces normes et modifications qui sont en vigueur pour les exercices à compter du 1er janvier 2016. L'implémentation de ces modifications n'a pas eu d'impact matériel sur la situation financière consolidée, le résultat net, les autres éléments du résultat étendu et les annexes à fournir du Groupe ING.

Le Groupe ING n'a pas adopté en avance d'autres normes, interprétations ou modifications qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Evolution des règles IFRS-EU au-delà de 2016

Le 1er janvier 2017, les amendements aux IFRS entreront en vigueur une fois approuvés par l'UE. La mise en œuvre de ces modifications n'aura pas d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière du Groupe ING.

La liste des prochaines modifications aux IFRS applicables au Groupe ING:

- Amendements à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat»: comptabilisation des actifs d'impôt différé pour pertes latentes [non encore approuvé par l'UE au 8 février 2017];
- Amendements à IAS 7 «État des flux de trésorerie: Initiative pour les annexes» [non encore approuvé par l'UE, au 8 février 2017];
- Cycle annuel d'amélioration 2014 - 2016 [non encore approuvé par l'UE, au 8 février 2017].

IFRS 9 'Instruments Financiers'

IFRS 9 «Instruments financiers» a été émis par l'IASB en juillet 2014 et approuvé par l'UE en novembre 2016. IFRS 9 remplacera la norme IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» et inclut les exigences de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. Les nouvelles exigences entreront en vigueur le 1er janvier 2018. Le Groupe ING a décidé d'appliquer rétroactivement les exigences de classification, d'évaluation et de dépréciation en ajustant le bilan d'ouverture et les capitaux propres au 1er janvier 2018, sans retraitement des périodes comparatives. ING a également choisi de ne pas adopter de façon anticipée les changements introduits par IFRS 9 pour les passifs financiers lorsque les mouvements de crédit propre pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat seront présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

Gouvernance et statut du programme IFRS 9

La structure du programme IFRS 9 a été établie sur la base des trois piliers de la norme IFRS 9: Classification et évaluation, Dépréciation et Comptabilité de couverture. Ces pôles de travail centraux se composent d'experts de Finance, de Risk Management, de la gestion de trésorerie de la Banque, des back-offices et des différents métiers de la banque. Le comité technique sur IFRS 9, composé des responsables des différentes fonctions financières et risques, soutient le comité directeur d'IFRS 9 en examinant les interprétations de l'IFRS 9 et les directives et directives centrales préparées par les groupes de travail centraux. L'auditeur externe d'ING Group est un observateur du conseil technique d'IFRS 9 pour assurer une communication rapide de l'approche et des décisions d'ING. Le comité de direction d'IFRS 9 est l'organe décisionnel ultime et se compose de cadres supérieurs du groupe Finances, opérations financières, banque de détail, risques de crédit et de trading, Opérations de risque, Trésorerie de la Banque, Gestion du risque de bilan et Services de crédit commerciaux. En outre, un réseau international IFRS 9 a été créé au sein d'ING pour relier tous les pays à l'équipe centrale afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre. Le conseil de gestion et le comité d'audit sont périodiquement mis à jour au sujet de l'IFRS 9.

Afin d'accroître la transparence et la comparabilité entre les banques, le Groupe de travail sur les annexes (Enhanced Disclosure Task Force (EDTF)) a publié un rapport en novembre 2015 sur les annexes recommandées à publier sur l'IFRS 9 qui peuvent aider le marché à comprendre les changements à venir, suite à l'utilisation d'une nouvelle approche de gestion des pertes de crédits futures (Expected credit loss (ECL)). Étant donné que l'IFRS 9 entre en vigueur au 1er janvier 2018, le EDTF a recommandé des informations à fournir pour les périodes antérieures aux états financiers de 2018 visant à promouvoir la cohérence et la comparabilité entre les banques actives à l'échelle internationale.

Les auditeurs internes et externes, comme l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque centrale européenne (BCE), se sont concentrés davantage sur IFRS 9, visible au travers de leurs enquêtes, questionnaires, revues thématiques et analyses d'impact.

En 2016, le programme IFRS 9 du Groupe ING a continué de se concentrer sur la clarification de certains points de jugement dans IFRS 9 et sur la base des interprétations et des discussions des équipes centrales en collaboration avec les métiers, les processus, les systèmes, les données et des décisions de gouvernance ont été prises. Le programme IFRS 9 est mis en œuvre à travers des différentes fonctions, des métiers et des pays. Le manuel de comptabilité du groupe est également mis à jour afin de s'aligner sur les changements apportés par l'IFRS 9. En 2017, des tests en parallèles de production seront effectués pour assurer le respect des IFRS le 1er janvier 2018.

Classification et évaluation

IFRS 9 repose sur une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le 'Business Model' dans lequel ils sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont donc classés dans leur intégralité plutôt que d'être soumis à des exigences de bifurcation complexes.

Deux critères sont utilisés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués:

1. L'évaluation du 'Business Model' est effectuée pour déterminer comment un portefeuille d'instruments financiers dans son ensemble est géré afin de le classer comme 'Hold to Collect', 'Hold to Collect & Sell' ou 'Other' et
2. Les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des instruments financiers détenus dans chaque modèle d'entreprise sont analysées afin de vérifier si elles se composent du test sur le seul paiement du principal et intérêts (SPPI) afin de déterminer si l'évaluation sera au coût amorti, la juste valeur via les capitaux propres ou la juste valeur par le biais du compte de résultat.

En 2016, l'équipe centrale a finalisé un Business Model Blueprint basé sur la structure de l'organisation et sur l'ensemble des entités du Groupe ainsi que sur des discussions avec différents acteurs des métiers, de finance et du risk management. L'équipe centrale a identifié et documenté les modèles de Business Model qui ont ensuite été adaptés par les équipes de projet locales pour s'adapter à l'organisation locale, ainsi que la structure des entreprises locales et l'offre de produits.

L'équipe centrale a également finalisé une approche pour effectuer le test SPPI et est en train d'effectuer une analyse détaillée de nos caractéristiques de trésorerie de nos actifs financiers afin de déterminer s'ils satisfont aux critères SPPI. Le test SPPI est effectué sur des groupes d'actifs qui ont un ensemble de caractéristiques similaires résultant en une population homogène. Lorsque les tests sont effectués au niveau local, ces équipes locales sont formées et soutenues par l'équipe centrale pour s'assurer que l'IFRS 9 est comprise et mise en œuvre de manière cohérente dans l'ensemble du Groupe.

L'objectif en 2017 sera de finaliser les tests SPPI et formaliser la gouvernance pour incorporer les changements apportés par IFRS 9 dans les cycles quotidiens d'information commerciale et financière pour assurer la conformité au jour le jour. Le Groupe ING finalisera également les choix de politique comptable relatifs à l'utilisation de la présentation 'réévaluation via capitaux propres' pour les placements en actions et les évaluations via le compte de résultat. En outre, l'accent sera mis sur l'impact de l'IFRS 9 sur les ratios prudentiels, en particulier sur les ratios de fonds propres. Bien que la classification et l'évaluation de la majorité du portefeuille du Groupe demeurent conformes à la norme IAS 39, il existe des sous-portefeuilles où des changements se produiront. La classification et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement les mêmes que celles prévues par la norme IAS 39.

Réduction de valeur (Impairment)

La comptabilisation et la mesure de la dépréciation sont censées être plus prospectives, basées sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL), qu'avec IAS 39, qui est un modèle de perte encourue. Les estimations de la ECL doivent être non biaisées, pondérées en fonction des probabilités et inclure des informations acceptables sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures. La ECL doit refléter plusieurs scénarios macroéconomiques et inclure la valeur temporelle de l'argent. Le modèle ECL s'applique aux actifs financiers au bilan comptabilisés au coût après amortissement et à ceux réévalués via les capitaux propres tels que les prêts, les titres de créance et les créances commerciales ainsi que les éléments hors bilan tels que les créances de location et certains engagements de prêts, les garanties financières et les facilités de crédit renouvelables.

Approche en trois étapes

ING Bank appliquera l'approche en trois étapes de IFRS 9 pour mesurer les pertes de crédit attendues:

Étape 1: 12 mois ECL – portefeuille performant

Les instruments financiers nécessitent, lors de la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues associées à la probabilité d'événements par défaut survenant dans les 12 prochains mois (12 mois ECL).

Étape 2: Durée de vie ECL - portefeuille sous-performant

Dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision est nécessaire pour risque de crédit résultant de tous les événements possibles par défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier («Lifetime ECL»).

Étape 3: Durée de vie ECL - portefeuille non-performant

Les instruments financiers en défaut passeront dans l'étape 3 et requerront une provision ECL à vie.

Concepts clés

Le Groupe ING vise à aligner la définition de crédit douteux selon IFRS 9 sur la définition du défaut à des fins prudentielles. Le Groupe ING considère qu'un actif financier est déficitaire lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact préjudiciable sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier sont survenus. La définition du groupe ING de modification qui n'entraîne pas un événement de décomptabilisation se réfère à toute modification non significative des conditions contractuelles ayant une incidence sur le calendrier des flux de trésorerie contractuels de cet actif financier. Si la modification entraîne une modification significative des conditions contractuelles, l'actif est décomptabilisé.

ING Group a établi un cadre pour déterminer si un actif a une augmentation significative du risque de crédit. Chaque actif sera évalué à la date de reporting sur les déclencheurs de détérioration significative. ING Groupe a l'intention d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit en utilisant un delta dans la probabilité de défaut de vie, l'abstention, statut de la liste de surveillance, le département de gestion, les arriérés et la condition définitive si les arriérés dépassent 30 jours. La répartition des étapes sera mise en œuvre dans les systèmes centraux de risque de crédit. En 2017, des analyses de stabilité sur les déclencheurs seront effectuées.

Evaluation

Le calcul de la ECL sera basé sur les modèles de pertes attendues du Groupe ING (PD, LGD, EAD) utilisés actuellement pour le capital réglementaire, le capital économique et les provisions collectives dans le cadre IAS 39. Le modèle IFRS 9 de la ECL s'appuie sur les modèles IRB existants, supprime le conservatisme prudentiel (comme le plancher sur la PD) et inclut des informations prospectives au jour du calcul fondées sur des indicateurs macroéconomiques tels que le taux de chômage et la croissance du PIB. Les paramètres de pertes attendues seront déterminés en utilisant les relations statistiques historiques et les prévisions macroéconomiques. Pour les portefeuilles en dehors de l'approche IRB, le cadre existant pour les provisions pour pertes sur prêts sera appliqué pour fixer les paramètres mesurant le risque de crédit. L'évaluation du risque à vie sera basée sur des observations historiques. Les séries de données seront plus courtes par rapport aux actifs selon l'approche IRB. Pour mesurer la ECL, ING Group applique une approche $PD \times EAD \times LGD$. Pour les actifs de l'étape 2, nous appliquons aux paramètres sous-jacents une approche sur la durée de vie globale. La perte de crédit sur la durée complète (lifetime expected loss (LEL)) est la somme actualisée des pertes globales liées aux événements de défaut dans chaque période de 12 mois. Pour l'étape 3, la PD est égale à 100% et la LGD et l'EAD représentent une vue à vie des caractéristiques des installations en défaut. La ECL est calculée dans les systèmes centraux de risque de crédit pour assurer la cohérence.

En 2016, des données améliorées ont été recueillies auprès de tous les systèmes sources à travers le monde et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre centrale des concepts IFRS 9 dans le système central de risque de crédit. De plus, les portefeuilles d'actifs du Groupe ING sont répartis en plusieurs sous-portefeuilles basés sur la classe d'actifs et la juridiction (par exemple, prêts hypothécaires aux Pays-Bas) afin de mesurer plus précisément la ECL. Pour les besoins de IFRS 9, un certain nombre de portefeuilles sont regroupés. Les modèles pour les premiers portefeuilles sont en cours de validation par un acteur indépendant.

Impact

Basé sur le modèle ECL IFRS 9, une charge de dépréciation plus volatile est attendue à la suite des prévisions macroéconomiques. On s'attend à ce que les actifs financiers à haut risque à long terme soient les plus touchés. Tous les actifs financiers dans la portée du modèle ECL seront évalués pour au moins 12 mois ECL (bien que largement compensée par la méthode IBNR actuelle sous IAS 39). IFRS 9 exige de calculer la ECL à vie pour les actifs ayant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas déficitaires à la date de clôture (c'est-à-dire l'étape 2). Cette catégorie n'existait pas en vertu de la norme IAS 39. Ces facteurs combinés entraîneront vraisemblablement une augmentation du niveau total des provisions pour dépréciation. Le Groupe ING s'attend à ce que l'effet négatif que cela pourrait avoir sur les fonds propres puisse être partiellement compensé par la libération des éléments de pertes attendus actuellement inclus dans le calcul du capital réglementaire (c'est-à-dire le déficit réglementaire).

Comptabilité de couverture

Les exigences IFRS 9 de la comptabilité de couverture visent à simplifier les exigences générale de la comptabilité de couverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 vise à aligner plus étroitement la comptabilité de couverture financière avec les stratégies de gestion des risques. Toutes les stratégies de la comptabilité de micro-couverture ainsi que la macro-couverture de flux de trésorerie sont dans le champ d'application de la norme IFRS 9. La macro-couverture de juste valeur est actuellement en dehors du champ d'application de la norme IFRS 9. Le groupe ING a effectué une évaluation technique de l'impact des nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture. Sur la base des résultats de cette évaluation technique, ING groupe a pris une décision préliminaire à continuer d'appliquer la norme IAS 39 incluant l'application du carve-out prévu par l'UE. ING Bank va implémenter les obligations d'annexes requis par IFRS 7 en matière de comptabilité de couverture: annexes à partir du 1 janvier 2018.

IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients'

La norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients» entre en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2018 et a été approuvée par l'UE. IFRS 15 introduit une approche en cinq étapes pour la comptabilisation des produits au fur et à mesure que les obligations de performance convenues sont satisfaites. Les obligations de performance convenues sont des promesses individuelles faites aux clients qui offrent des avantages du point de vue des clients. Les revenus doivent être comptabilisés à un moment donné ou étalé dans le temps en fonction du service fourni au client. La norme peut être appliquée rétrospectivement, d'ailleurs un allègement transitoire est disponible. Le revenu des commissions est un flux de revenus important analysés dans le cadre de l'IFRS 15. Aucune modification comptable n'est attendue pour les frais basés sur les transactions de type 'straight-forward' (comptabilisés directement en résultat). Les frais liés au rendement effectif du prêt qui sont présentés dans les produits d'intérêts ou les frais de garantie bancaire ne sont pas visés par la norme IFRS 15.

IFRS 16 'Contrats de location'

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 «contrat de location» la nouvelle norme comptable pour les contrat de location et financement. La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019 et remplacera la norme IAS 17 «Contrats de location» et l'IFRIC 4 «Déterminer si un accord contient un contrat de location». IFRS 16 n'est pas encore approuvée par l'UE. La nouvelle norme élimine pour la comptabilisation du locataire la distinction entre les contrats de location-exploitation ou les contrats de location-financement, et tous les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement. Tous les contrats de location seront comptabilisés à l'état de la situation financière avec les exceptions facultatives pour les baux à court terme dont la durée du bail est inférieure à 12 mois et les baux d'actifs de faible valeur (par exemple les téléphones mobiles ou les ordinateurs portables). Un locataire est tenu de reconnaître un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et un passif de location représentant son obligation de faire des paiements de location. La raison principale de ce changement est que cette approche se traduira par une représentation plus comparable des actifs et des passifs d'un locataire par rapport à d'autres sociétés et, conjointement avec des informations plus détaillées, offrira une plus grande transparence du levier financier et des capitaux employés. La norme permet au locataire de choisir soit une rétrospective complète soit une approche de transition rétrospective modifiée. En outre, la norme fournit certaines options pratiques et exemptions à l'est les coûts de la transition. La comptabilité du bailleur reste sensiblement inchangée. ING adoptera la norme à sa date d'entrée en vigueur et évalue actuellement l'impact de cette norme.

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) sur lesquelles ING Belgique a le pouvoir de gestion des politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement d'une participation de plus de 50% des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles est considérée pour évaluer si ING Belgique contrôle ou non une entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date où ING Belgique exerce le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date où cesse le contrôle.

ING Belgique a aussi de participations avec droits de votes de plus de 50% dans des sociétés qui ne sont pas entièrement consolidées. Sur base d'IFRS 10 la banque exerce effectivement un contrôle sur ces sociétés mais étant donné la faible matérialité pour la banque, ces entités ne sont pas consolidées. Ces participations sont considérées comme des investissements. Plus de détails sont disponibles dans l'annexe 11.

En ce qui concerne les filiales faisant l'objet d'une consolidation globale, la maison mère veille, dans les limites du pourcentage de sa participation et abstraction faite des risques politiques, à ce que les dites filiales soient à même de tenir leurs engagements.

La méthode de consolidation globale est utilisée pour comptabiliser les filiales acquises par ING Belgique. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de la portée de tout intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets identifiables acquis est enregistré comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est directement comptabilisée dans le compte de résultats. Le badwill est seulement reconnu dans le compte de résultats après réévaluation de tous les actifs acquis et passifs supposés correctement identifiés.

Les soldes des comptes et les profits non réalisés sur des transactions entre les entités d'ING Belgique sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela s'avère nécessaire, les comptes des filiales ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Filiales consolidées								
En milliers d'EUR				Etats financiers de l'entité à la date de clôture				
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Capitaux propres (sans Compte de Résultat)
Cel Data Services	Bruxelles	IT	BE 0435.463.880	100,0%	8.610	2.053	279	6.278
Immo Globe	Bruxelles	Immobilier	BE 0414.586.512	100,0%	15.333	956	163	14.214
ING Belgium International Finance Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	100,0%	1.716.843	1.730.760	1.998	-15.915
ING Contact center	Bruxelles	Finance	BE 0452.936.946	100,0%	10.319	7.631	-237	2.925
ING Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	100,0%	15.328.674	14.149.586	101.215	1.077.873
ING Lease Luxembourg	Luxembourg	Leasing	-	100,0%	261.813	243.811	1.670	16.332
Société Immobilière ING Luxembourg	Luxembourg	Immobilier	-	100,0%	Liquidée			
ING Technology Services	Bruxelles	IT	BE 0846.738.437	100,0%	Liquidée			
Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0402.918.402	100,0%	4.221.896	4.016.974	34.747	170.175
ING Equipment Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0427.980.034	100,0%	1.941.231	1.851.600	13.913	75.718
ING Asset Finance Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0429.070.986	100,0%	635.231	601.281	4.946	29.004
ING Truck Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0440.360.895	100,0%	292.434	280.984	948	10.502
Commercial Finance	Bruxelles	Factoring	BE 0470.131.086	100,0%	1.098.548	1.081.582	7.177	9.789
D'Ieteren Vehicle Trading NV	Bruxelles	Leasing	BE 0428.138.994	51,0%	5.365	2.844	105	2.416
New Immo-Schuman	Bruxelles	Immobilier	BE 0428.361.797	100,0%	11.105	1.431	191	9.483
Record Bank	Bruxelles	Banque	BE 0403.263.642	100,0%	19.104.887	18.118.288	83.473	903.126
Fiducré	Bruxelles	Finance	BE 0403.173.372	100,0%	129.836	108.668	19.678	1.490
Logipar	Bruxelles	Immobilier	BE 0439.526.103	100,0%	4.601	2	-260	4.859
Record Credit Services	Liège	Finance	BE 0403.257.407	18,7%	1.479.341	1.433.118	2.009	44.214
Sogam	Bruxelles	Finance	BE 0402.688.075	100,0%	563	8	109	446
Soges-Fiducem	Bruxelles	Finance	BE 0403.238.304	100,0%	40.757	37.177	343	3.237
Belgian Overseas Agencies	Montréal	Finance	CA 0403.202.967	100,0%	23.975	23.763	10	202
Belgian Overseas Issuing Corp	New York	Finance	CA 0403.203.066	100,0%	27.682	27.139	57	486

PM: Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

Comptes annuels consolidés - suite

Entités structurées

Dans le cadre de ses activités commerciales normales ING Belgique implique des transactions avec diverses entités structurées (ES). Une entité structurée est une entité qui a été mise sur pied de telle façon que les droits de votes ne sont pas le facteur dominant dans la décision de contrôle de l'entité, de tel sorte que les droits de votes sont liés uniquement à des tâches administratives et que les activités y afférant sont exécutées sur bases des arrangements contractuelles.

Les entités structurées sur lesquelles ING Belgique exerce un contrôle sont consolidées. ING peut donner du support à ces entités structurées consolidées si et quand nécessaire, et ceci est complètement reflété dans les comptes annuels consolidés d'ING Belgique étant donné que tous les actifs et les passifs de ces entités sont inclus et les engagements hors-bilan sont mentionnés.

Les activités d'ING Belgique liées à ces entités structurées sont expliquées au travers des catégories suivantes:

- 1) Le programme ING consolidé de titrisation émis à des fin de gestion de liquidité (Belgian Lions);
- 2) Le programme Record Banque consolidé de titrisation émis à des fin de gestion de liquidité (Record Lions).

Entreprises avec un lien de participation

Les entreprises avec un lien de participation sont toutes les entités sur lesquelles ING Belgique exerce une influence significative mais ne possède pas de contrôle, s'accompagnant généralement d'une participation entre 20% et 50% des droits de vote. Les investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût historique. Ils comprennent le goodwill identifié lors de l'acquisition.

La part de la banque dans les profits ou les pertes postérieures à l'acquisition d'entreprises avec un lien de participation est comptabilisée dans le compte de résultats. Sa part dans les mouvements post-acquisition en réserves est comptabilisée dans les réserves. Les mouvements cumulatifs postérieurs à l'acquisition sont ajustés par rapport à la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la part d'ING Belgique dans les pertes d'une entreprise avec un lien de participation égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise liée, y compris toute autre créance non garantie, la banque ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise en question.

Les profits non réalisés sur des transactions entre ING Belgique et les entreprises avec un lien de participation sont éliminés à concurrence de la participation de la banque dans ces entreprises. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela s'avérait nécessaire, les comptes des entreprises avec un lien de participation ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique. Montants venant des rapports financiers publiés les plus récents de ces entités:

Filiales consolidées et Entités avec un lien de participation mises en équivalence								
En milliers d'EUR				Etats financiers de l'entité à la date de clôture				
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Capitaux propres (sans Compte de Résultat)
Isabel	Bruxelles	Finance	BE 0455.530.509	25,3%	33.330	13.027	3.636	16.667
Synapsia	Luxembourg	Finance	LU			Liquidée		
European Marketing Group (LU) S.A.	Luxembourg	Leasing	LU	40,0%	7.859	2.610	956	4.293
Aigle aviation SA	Luxembourg	Leasing	LU	75,0%	56.412	53.679	-1.914	4.647
A.E.D. Rent	Willebroek	Audiovision	BE 0451.899.343	31,3%	52.987	34.052	108	18.827
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Private equity fund	BE 0843.728.962	33,1%	3.145	6	-552	3.692
Ark Angels Activator Fund Beheer	Hasselt	Private equity fund	BE 0843.353.929	25,8%	408	0	72	336
AXISQL	Willebroek	Holding	BE 0848.687.939	41,7%	16.428	3.277	3.051	10.100
Belgian Mobile Wallet	Bruxelles	Finance	BE 0541.659.084	12,5%		Actions splittés en 3 donc transfert vers "Autres actions"		
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse	Seneffe	Biotechnologie	BE 0446.755.472	20,8%	1.177	630	476	71
(Brand & Licence Comp) Bancontact/Mistercash	Bruxelles	Finance	BE 0884.499.250	20,0%	9.237	3.173	625	5.439
Euresys (Walltech)	Angleur	Industrie	BE 0437.408.137			Liquidée		
Europay Belgium	Bruxelles	Services	BE 0434.197.536	22,2%	2.025	1.050	34	941
GDW Holding	Waregem	Holding	BE 0824.392.409	38,4%	21.291	12.480	62	8.749
Immomanda	Bruxelles	Finance	BE 0417.331.315	100,0%	1.413	1.233	569	-389
Innotec International	Dessel	Commerce	BE 0534.724.475	40,0%	18.866	6.008	771	12.087
ING Activator	Bruxelles	Private equity fund	BE 0878.533.255	50,0%	1.858	190	-1.004	2.672
ISIM (ING Solutions Investment Management)	Luxembourg	Holding	LU	100,0%	1.997	1.016	185	796
M Brussels Village	Bruxelles	Services	BE 0473.370.886	24,6%	382	246	-2	138
QUSTOMER	Bruxelles	Holding	BE 0846.759.718			Vendue		
SAS Marnix Invest	Paris	Recherche	FR 490.246.246.0002			Liquidée		
SAS SODIR-Deux	Paris	Holding	FR 523.128.759.0001			Vendue		
Sherpa Invest	Bruxelles	Holding	BE 0878.752.692	20,0%	1.352	702	-45	695
Sherpa Invest II	Bruxelles	Holding	BE 0835.148.719	25,0%	2.545	27	-365	2.883
Stardekk	Bruges	IT	BE 0474.598.036	37,5%	3.281	1.221	572	1.488
Tasco	Anvers	Consultance	BE 0656.874.397	30,1%		n/a (créée en juin 2016)		
Unibioscreen SA	Bruxelles	Biologie	BE 0466.013.437	25,5%	152	362	-59	-151
Vesalius Biocapital Partners sarl	Luxembourg	Finance	LU	20,0%	4.187	3.497	1.359	-669
Vesalius Biocapital II Partners sarl	Luxembourg	Finance	LU	20,0%	4.394	3.950	126	318
Vesalius Biocapital I SA SICAR	Luxembourg	Investissements	LU	35,4%	49.172	73	13.270	35.829
Visa Belgium	Bruxelles	Finance	BE 0435.551.972	14,9%	114.942	74.699	113.984	325

PM: Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

Politiques comptables

Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et de présentation

Les postes inclus dans les comptes de toutes les entités d'ING Belgique sont établis en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité est active ('la devise fonctionnelle'). Les comptes annuels consolidés sont établis en milliers d'euros, qui est la devise de présentation.

Conversions

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont différés en capitaux propres en tant que couverture de flux de trésorerie éligible ou de couvertures d'investissement net.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

Résultats et situation financière des sociétés du groupe

Les résultats et la situation financière des sociétés ING Belgique dont la devise fonctionnelle diffère de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation:

- les actifs/passifs inclus dans leur bilan sont convertis au cours de clôture à la date du bilan concerné;
- les produits/charges inclus dans leur compte de résultats sont convertis à des taux de change moyens; toutefois, lorsque la moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux prévalant aux dates de transaction, les produits et charges sont convertis aux dates de transaction;
- les différences de change en résultant sont comptabilisées dans une composante séparée des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de conversion découlant de la conversion d'un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans une entité étrangère, ainsi que d'emprunts et d'autres instruments désignés comme couverture de tels investissements, sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, de tels écarts de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie du profit ou de la perte sur vente. Les ajustements de juste valeur et le goodwill découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis au cours de clôture.

Comptabilisation et décomptabilisation d'instruments financiers

L'ensemble des acquisitions et cessions d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction, qui nécessitent une livraison dans le délai défini par une réglementation ou des conventions de marché (acquisitions et cessions 'à livraison régulière') est comptabilisé à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ING Belgique s'est engagée à acquérir ou à céder l'actif. Les prêts et dépôts sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits d'en percevoir les flux de trésorerie ont expiré ou lorsque ING Belgique a transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété. Si ING Belgique transfère ou conserve partiellement les risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise cet actif lorsqu'elle ne le contrôle plus. En cas de transferts dans lesquels le contrôle sur l'actif est conservé, ING Belgique continue à comptabiliser l'actif à concurrence de son implication. L'étendue de cette implication est déterminée par la mesure dans laquelle ING Belgique se trouve exposée aux variations de la valeur de l'actif.

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans le bilan lorsque ING Belgique détient un droit ayant force exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit, de régler sur une base nette, soit de simultanément réaliser l'actif et acquitter le passif.

Opérations de cession et de rétrocession

Les titres cédés sous réserve d'accords de rachat ('repos') sont maintenus dans les comptes annuels consolidés. Il en résulte une dette incluse dans les passifs financiers associés aux actifs transférés.

Les titres acquis dans le cadre d'accords de revente ('reverse repos') sont comptabilisés comme prêts et avances ou comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

La différence entre le prix de vente et de rachat est comptabilisée comme intérêt et imputée sur la durée de l'accord, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales

La trésorerie comprend l'argent détenu par ING Belgique, ainsi que l'argent déposé auprès d'autres institutions financières et pouvant être retiré sans préavis.

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des investissements à court terme, hautement liquides, aisément convertibles en montants de trésorerie, et sujets à un risque négligeable de variations de valeur. Le classement d'un investissement à court terme en équivalent de trésorerie requiert non seulement que l'investissement réponde à la définition d'un équivalent de trésorerie, mais dépend également du but dans lequel l'investissement est détenu.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des comptes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les espèces, les comptes auprès de banques centrales, les prêts et avances à court terme, les titres d'État à court terme, les reverse repos et les découverts bancaires.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui sont acquis principalement dans le but de générer des profits à court terme ou une marge de courtage. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition. Par la suite, ils font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, sans déduction de frais de transaction, à chaque date de bilan jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Une telle désignation sera uniquement utilisée pour les actifs financiers lorsqu'elle répond à l'une des exigences suivantes:

- elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence de valorisation ou de comptabilisation (parfois mentionnée comme 'décalage comptable') qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de la comptabilisation de profits/pertes liés à ces actifs sur une base différente;
- un groupe d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur une base de juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée, et les informations relatives au groupe d'actifs concerné sont fournies en interne sur cette base;
- les actifs comprennent un ou plusieurs dérivés intégrés, sauf si le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si la séparation du dérivé intégré est interdite.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de tels actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur des actifs.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Il convient de noter que la désignation est irrévocable: l'évaluation à la juste valeur de tels actifs doit être maintenue jusqu'à la décomptabilisation.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments non dérivés à paiements fixes ou déterminables. Les prêts et avances sont initialement reconnus à la juste valeur, inclus les coûts directement attribuables à l'acquisition ou la délivrance de l'actif financier. Par la suite, les prêts et avances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsque des instruments financiers ne sont pas classés dans une autre catégorie, ils sont classés par défaut comme disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur. Les profits et les pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les actifs sont cédés, les ajustements de juste valeur cumulés liés sont enregistrés dans le compte de résultats en tant que profits et pertes d'investissements.

Investissements détenus jusqu'à échéance

Les actifs financiers, qui ne sont pas des dérivés, avec des paiements fixes ou calculables et une échéance fixée, pour lesquels ING Belgique a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à échéance et qui ont été désignés par le management comme actifs détenus jusqu'à échéance, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur incluant les frais de transaction. Par la suite ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt provenant des instruments de dettes détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés dans les comptes de résultat liés à la marge d'intérêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les investissements détenus jusqu'à échéance ne comprennent que des instruments de dettes.

Dépréciation d'actifs financiers

A chaque date de bilan, ING Belgique évalue s'il existe des indices objectifs qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié. Les indications objectives qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié comprennent notamment, sans toutefois s'y limiter:

- l'emprunteur a demandé la faillite ou une protection similaire ou a été placé en faillite, et cela empêche ou retarde le remboursement de l'actif financier;
- l'emprunteur a failli au remboursement du principal, des intérêts ou des frais, et cette situation s'est maintenue pendant une certaine période;
- l'emprunteur a connu des difficultés financières importantes ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'actif financier;
- l'obligation de crédit a été restructurée pour des raisons non commerciales. ING Belgique a accordé des concessions pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, dont l'effet est une réduction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier.

Dépréciation d'actifs financiers désignés comme disponibles à la vente

En ce qui concerne les investissements en actions classés comme étant disponibles à la vente, une baisse importante (25%) ou prolongée (6 mois) de la juste valeur des actifs, liée à la qualité du débiteur, en deçà de leur coût d'acquisition, est considérée comme une indication objective de dépréciation.

Si un tel indice existe, la perte cumulée –mesurée comme la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute réduction de valeur sur l'actif financier précédemment comptabilisée dans le compte de résultats– est extraite des fonds propres et reconnue dans le compte de résultats. Les réductions de valeur sur actions reconnues dans le compte de résultats ne peuvent être extournées sauf si les actions sont vendues.

En ce qui concerne les instruments de dette, la même règle s'applique pour comptabiliser la dépréciation. Toutefois, si, lors d'une période subséquente, la juste valeur d'un instrument de dette classé comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la réduction de valeur dans le compte de résultats, celle-ci est extournée via le compte de résultats.

Dépréciation des crédits

ING Belgique va, avant tout, examiner s'il existe des preuves objectives de dépréciation, sur une base individuelle pour les prêts significatifs, et de manière collective pour les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Les prêts dont la dépréciation est évaluée de manière individuelle et pour lesquels une réduction de valeur doit être comptabilisée ou maintenue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective.

Pour les prêts non-significatifs individuellement, une provision globale est calculée.

Une provision globale est également constituée lorsqu'ING Belgique constate qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, ceci en référence au principe «Incurred But Not Reported» (IBNR). Les calculs de provisions globales sont basés sur des modèles. Lorsqu'il apparaît avec certitude que le résultat du calcul sous-évalue ou surévalue la perte attendue. Par exemple en conséquence d'un futur changement de modèle, réglementaire, opérationnel ou de procédé d'optimisation, l'impact estimé du changement est inclus dans les provisions.

Comptes annuels consolidés - suite

Une réduction de valeur sur un crédit intervient lorsqu'il est probable que la banque ne pourra récupérer toutes les sommes dues (principal et intérêts) conformément aux dispositions contractuelles. La recouvrabilité des crédits comprend le risque de crédit, lorsqu'un crédit ne peut être remboursé en raison de l'incapacité de l'emprunteur à respecter ses engagements. Elle comprend également le risque de transfert, lorsque le crédit n'est pas remboursé en raison de facteurs extérieurs à l'emprunteur, comme des restrictions monétaires résultant d'une crise économique dans son pays de résidence. L'accent doit être mis sur le calendrier des flux de trésorerie contractuels constitués des paiements en intérêts et des remboursements de principal. Si la banque s'attend à recouvrer l'ensemble des intérêts et le principal dû dans sa totalité, mais qu'il est probable que ces flux de trésorerie seront reçus plus tard que la date convenue dans le contrat original, une nouvelle évaluation de la réduction de valeur doit être faite. De surcroît, suite à l'introduction d'une nouvelle définition des prêts 'Non performing' et de 'Forbearance' par l'EBA en 2014, les prêts en 'Forbearance' qui sont en défaut de paiement depuis plus de 30 jours sont considérés dépréciés et des provisions sont calculés en conséquence.

Si une créance est définitivement irrécupérable, elle est amortie et imputée sur la provision pour la réduction de valeur relative. Les créances sont amorties lorsque toutes les procédures légales requises ont été entreprises et que le montant définitif de la perte sur crédits est déterminé. Les montants qui seraient remboursés ultérieurement à l'amortissement de la créance sont reconnus dans le compte de résultats en déduction de la provision constituée pour réduction de valeur. Une réduction de valeur sur un crédit évalué au coût amorti est déterminée comme étant la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des flux futurs attendus (à l'exclusion des pertes futures sur crédits qui ne sont pas encore apparues), actualisés en utilisant le taux de rendement effectif initial du crédit. Actuellement, les flux futurs attendus sont actualisés en utilisant le taux de rendement contractuel. La valeur comptable de l'actif est réduite via la constitution d'une réduction de valeur reconnue dans le compte de résultats. Pour les crédits à taux variable, le taux d'actualisation permettant de déterminer la réduction de valeur correspond au taux d'intérêt effectif de l'actif considéré.

Si, lors d'une période subséquente, le montant de la réduction de valeur est repris et que cette reprise est liée à des événements survenus après que la réduction de valeur ait été comptabilisée (p.ex. une amélioration de la notation crédit du débiteur), l'extourne de la dépréciation se fera via le compte de pertes et profits. La politique de la banque prévoit qu'il ne faut procéder à des amortissements que lorsque la perte est quasi certaine, par exemple à la suite d'une restructuration, d'une faillite ou de la cession d'une facilité de crédit avec décote, après terminaison de toutes les tentatives de recouvrement. Tant le prêt que les réductions de valeur sont reconnus dans les livres. Si la décision est prise d'amortir (partiellement) le crédit, le prêt comme la provision liée sont extournés et seule la différence entre les deux est portée au compte de résultats.

L'identification de la dépréciation et la détermination du montant récupérable résident, par nature, dans un processus incertain basé sur des hypothèses et des facteurs divers tels que la situation financière de la contrepartie, les flux futurs attendus, les prix de marché observables et les prix de vente nets estimés. Des événements postérieurs à la date de clôture du bilan peuvent indiquer que certaines pertes non-réalisées à la date de clôture, vont conduire à la reconnaissance de réductions de valeur lors de périodes ultérieures, induisant un impact négatif sur le compte de résultats de ces périodes.

La détermination de la portée des réductions de valeur sur crédits nécessite beaucoup de discernement. Celui-ci se fonde sur l'évaluation, par la direction, du risque lié au portefeuille, de la situation économique courante, des expériences de pertes au cours des dernières années et des tendances en terme de concentration géographique et crédit. Des modifications en matière de jugement et d'analyse peuvent entraîner des variations des provisions au fil du temps.

Passifs financiers

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Un passif financier est détenu à des fins de transactions s'il est acquis principalement dans le but de générer un profit tiré de fluctuations à court terme du prix ou d'une marge de courtage. Les passifs détenus à des fins de transaction comprennent les positions « short » en valeurs mobilières. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement enregistrés au coût historique, puis comptabilisés à leur juste valeur (sans déduction de frais de transaction) à chaque date de bilan jusqu'à la décomptabilisation des postes.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils interviennent. Les profits et les pertes comprennent les profits et les pertes réalisés sur la cession de passifs financiers, et les profits et les pertes non réalisés découlant de changements de la juste valeur.

Les intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

La direction désigne des passifs financiers à la juste valeur par le compte de pertes et profits lorsqu'une des conditions suivantes est rencontrée:

- il élimine ou réduit significativement la reconnaissance d'une inconsistance (appelée 'accounting mismatch') qui pourrait se déclarer en évaluant les passifs ou en reconnaissant des profits ou des pertes sur des bases différentes;
- un ensemble de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en accord avec une gestion du risque documentée ou d'une stratégie d'investissement et que l'information de ce groupe de passifs est fournie en interne sur cette base;
- les passifs contiennent un ou plusieurs dérivés intégrés, à moins que le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si une séparation du dérivé intégré serait interdite.

Passifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un passif financier est le montant auquel le passif financier est enregistré lors de la comptabilisation initiale (la juste valeur), moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé utilisant la méthode de détermination de l'intérêt effectif, ou toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ceci est la classification standard.

Produits dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs quand leur juste valeur est négative.

Certains produits dérivés intégrés dans d'autres contrats sont mesurés comme des produits dérivés séparés:

- lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultats;
- lorsqu'un instrument séparé avec les mêmes termes que le produit dérivé intégré satisferait à la définition d'un produit dérivé.

Ces produits dérivés intégrés sont valorisés à leur juste valeur, avec la comptabilisation de changements de la juste valeur via le compte de résultats. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte résultant des variations de la juste valeur dépend du fait que le produit dérivé est désigné ou non comme instrument de couverture et, si oui, de la nature de l'élément faisant l'objet de la couverture. Une comptabilité de couverture est utilisée pour les produits dérivés désignés de cette manière, à condition que certains critères soient satisfaits.

ING Belgique documente, à la création de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. La banque évalue, à la fois à la création de la couverture et sur une base continue, si les dérivés utilisés dans des transactions de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts, notamment en utilisant la méthode d'évaluation de l'efficacité des instruments de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

ING Belgique utilise trois types de comptabilité de couverture.

Couverture de la juste valeur

Les variations de juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couverture de la juste valeur et en remplissent les conditions sont comptabilisées dans le compte de résultats, ainsi que les ajustements de juste valeur à l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est, dans le cas d'instruments productifs d'intérêts, amorti dans le compte de résultats sur la période restante de la couverture originale ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Les swaps de taux d'intérêts sont comptabilisés dans ALM (gestion de l'actif/passif) comme instruments de couverture afin de gérer l'entièreté du risque d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque. Les swaps de taux d'intérêts ainsi que les cap/floor (pour les crédits hypothécaires) sont utilisés.

ING utilise la version du 'carved out' de IAS39 comme adopté par la Commission Européenne en 2004. Dans cette version, certains aspects du portefeuille de couverture à la juste valeur de risques de taux d'intérêts ont été assouplis afin d'éviter une complexité opérationnelle. La version traitant du 'carve out' permet notamment l'utilisation de l'approche 'bottom layer' pour les actifs payés anticipativement.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et en remplissent les conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la partie non efficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultats. Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultats dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert affectera le compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est cédé, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue finit par être comptabilisée dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé qui est comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultats.

Les swaps de taux d'intérêts sont conclus dans le book ALM comme instruments de couverture afin de gérer l'entièreté du risque de taux d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque.

Couverture d'investissements nets dans des activités étrangères

Les couvertures d'investissements nets dans des activités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé en capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la part non efficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats. Les profits et les pertes cumulés en capitaux propres sont inclus dans le compte de résultats lorsque l'activité étrangère est cédée.

Immobilisations corporelles

Immeubles, installations, machines et outillage

Les terrains et constructions pour usage propre sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Le coût d'un élément d'immobilisations corporelles comprend son prix d'acquisition, y compris les taxes d'achat non remboursables, après déduction de la remise et des ristournes. La juste valeur des terrains et constructions est leur valeur de marché.

ING Belgique réévalue les immeubles à chaque date du bilan et obtient une évaluation d'un expert indépendant professionnel sur une base suffisamment régulière, à savoir au moins tous les 5 ans.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions pour usage propre sont créditées aux réserves de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur les réserves de réévaluation directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultats. Les augmentations qui contre-passent une diminution de réévaluation sur le même actif précédemment comptabilisé dans le compte de résultats sont comptabilisées au compte de résultats.

L'amortissement est comptabilisé, en fonction de la juste valeur et de la durée de vie utile estimée de l'actif (en général 33 ans).

L'amortissement est calculé sur la base de la méthode linéaire. Valeurs résiduelles et durées de vie utile sont revues et ajustées, le cas échéant, à la date de chaque bilan.

Les dépenses subséquentes sont incluses dans la valeur comptable de l'actif, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques associés à l'élément reviendront à ING Belgique et que leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable. Tous les autres travaux de maintenance et réparations sont imputés au compte de résultats pendant la période comptable durant laquelle ils sont encourus.

À la cession, la réserve de réévaluation liée est transférée aux bénéfices non distribués. Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines et outillage sont repris au coût historique, moins l'amortissement cumulé et toute perte de dépréciation. Le coût de tels actifs est amorti sur la base de la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimées. Les dépenses d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses pour des améliorations importantes sont portées à l'actif et amorties.

Les contrats de leasing conclus par ING Belgique sont principalement des leasing opérationnels. Les paiements totaux effectués dans le cadre de leasing opérationnels sont imputés au compte de résultats sur base de la méthode linéaire tout au long de la période. Lorsqu'un leasing opérationnel est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre d'indemnité de dédit est comptabilisé comme une dépense au cours de la période à laquelle la résiliation a lieu.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la valeur comptable résultant de réévaluations sont comptabilisées dans le compte de résultats. Lors d'une cession, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats.

La juste valeur d'immeubles de placement est basée sur des estimations régulières menées par des experts indépendants qualifiés. Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Les acquisitions d'ING Belgique sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, dans le cadre de laquelle le coût des acquisitions est alloué à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis. Le goodwill - à savoir la différence entre le coût d'acquisition (y compris la dette) et la participation de la banque dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date d'acquisition - est porté à l'actif comme une immobilisation incorporelle. Les résultats des activités des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultats à partir de la date où le contrôle est obtenu.

Le goodwill est porté à l'actif uniquement pour les acquisitions effectuées après la date d'application des IFRS. La comptabilisation du goodwill pour les acquisitions précédant cette date n'a pas été ajustée. Le goodwill est alloué aux entités générant de la trésorerie dans le but de tester la nécessité d'appliquer une dépréciation. Ces entités générant de la trésorerie représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Comptes annuels consolidés - suite

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indicateurs de dépréciation. Celui-ci compare la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité, y compris le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'entité excède sa valeur comptable, l'entité et le goodwill qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Dans le cas contraire, l'entité doit comptabiliser la perte de valeur. Les ajustements de juste valeur à la date d'acquisition, d'actifs et de passifs acquis qui sont identifiés dans l'année qui suit l'acquisition, sont comptabilisés comme ajustement au goodwill. Tout ajustement subséquent est comptabilisé comme produit ou charge. Cependant, la comptabilisation d'actifs d'impôts différés après la date d'acquisition est enregistrée comme un ajustement du goodwill, même après la première année.

Lors de la cession de sociétés du groupe, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable (goodwill y compris) et le montant enregistré dans la réserve de conversion monétaire en capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultats.

Le goodwill est attribuable à la rentabilité élevée de l'activité acquise et aux synergies importantes attendues. La juste valeur d'actifs et de passifs acquis est basée sur le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Logiciels

Les logiciels qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeurs. L'amortissement est calculé sur base de la méthode linéaire. La durée d'utilité de l'actif est de minimum cinq ans. L'amortissement est inclus dans les autres charges.

Les logiciels générés en interne ne seront comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies:

- la banque est en mesure de finaliser l'immobilisation incorporelle, de sorte qu'elle sera disponible pour utilisation ou vente;
- la banque a l'intention de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la banque a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit être capable de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; qu'il existe un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci est utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit démontrer qu'elle dispose des ressources techniques, financières adéquates pour finaliser la mise au point de l'immobilisation incorporelle, l'utiliser ou la vendre;
- la banque est capable de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de sa mise au point.

Les charges relatives aux logiciels générées en interne pour usage propre sont capitalisées lorsque leur valeur dépasse 2.500.000 EUR.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif et amorties sur leurs durées économiques attendues. Les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties et testé chaque année sur des réductions de valeur.

Provisions

Une provision implique une obligation actuelle découlant d'événements passés, dont le dénouement devrait entraîner un décaissement pour la société de ressources représentant des avantages économiques, avec une incertitude quant à la date ou au montant. Sauf mention contraire, les provisions sont escomptées en utilisant un taux d'actualisation avant impôts afin de refléter la valeur de rendement. La détermination de provisions est un processus de nature incertaine, impliquant des estimations de montants et de flux de trésorerie. Les provisions de réorganisation comprennent les indemnités de cessation d'emploi, lorsque ING Belgique est tenu soit de mettre fin à des contrats d'employés actuels en vertu d'un plan formel détaillé sans possibilité de retrait, soit de payer des indemnités de cessation d'emploi par suite d'une offre faite afin d'encourager les départs volontaires.

En règle générale, une provision ou partie de provision doit être reprise uniquement lorsque :

- de la trésorerie est reçue, entraînant l'augmentation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus en comparaison avec les estimations précédentes (reprise partielle) ou le dépassement de la valeur comptable (reprise totale);
- les passifs s'éteignent et aucune revendication de quelque forme que ce soit ne peut être attendue.

Avantages au personnel: engagements contractés au titre du régime de retraite

Plans de pension

Les entités ING Belgique exploitent divers plans de pension. Ils sont généralement financés via des paiements à des compagnies d'assurances ou des fonds fiduciaires, déterminés par des calculs actuariels périodiques. ING Belgique possède à la fois des plans de pension à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan de pension à prestations définies est un plan de pension qui détermine un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite, dépendant habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et la rémunération.

Le passif (ou l'actif) comptabilisé dans le bilan eu égard aux plans de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies à la date du bilan, moins la juste valeur des actifs du plan.

Comptes annuels consolidés - suite

Les actifs du plan sont évalués à la juste valeur au bilan. Pour déterminer la charge de pension, le revenu des actifs du bilan est déterminé par l'utilisation du taux d'un titre de haute qualité identique au taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation liée au plan de pension à prestations définies.

L'obligation de prestations définies est calculée annuellement par des actuaires internes et externes, en utilisant la méthode de répartitions des prestations projetées.

Les modèles actuariels comportent par nature des hypothèses concernant notamment les taux d'escompte, les taux d'indexation des niveaux des salaires et des prestations futurs, les taux de mortalité, les tendances de coûts des soins de santé, l'indice des prix à la consommation. Les hypothèses, basées sur les données de marché disponibles et la performance historique d'actifs du plan, sont actualisées chaque année. Les hypothèses actuarielles peuvent différer sensiblement des résultats effectifs en raison des variations des conditions du marché, des tendances économiques et de mortalité, ainsi que d'autres hypothèses. Tout changement dans ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les passifs du plan de pension à prestations définies et les coûts futurs du régime de retraite. L'impact des changements des hypothèses actuarielles et les ajustements d'expérience sont comptabilisés via les fonds propres.

Tous les coûts du passé sont reconnus en pertes et profits.

Pour les plans de pension à cotisations définies, ING Belgique paie des cotisations à des plans d'assurance pension de gestion publique ou privée sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les cotisations sont comptabilisées comme charges d'avantages accordés au personnel lorsqu'elles sont échues. Les cotisations prépayées sont comptabilisées comme un actif dans la mesure où un remboursement de trésorerie ou une réduction des futurs paiements est disponible.

Autres avantages postérieurs au départ à la retraite

ING Belgique fournit des soins de santé ainsi que d'autres avantages à ses retraités. Le droit à ces avantages est habituellement conditionné à une durée de service minimale et au fait que l'employé reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts escomptés de ces avantages sont cumulés sur la période d'emploi, en utilisant une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les plans de pension à prestations définies.

Charges d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et différés. Ceux-ci sont comptabilisés dans le compte de résultats, excepté lorsqu'ils concernent des éléments directement comptabilisés en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont fournis intégralement, en utilisant la méthode du report d'impôts variable, sur les différences temporaires survenant entre les assiettes fiscales d'actifs et de passifs et leurs valeurs comptables dans les comptes annuels consolidés. Les impôts différés sur le résultat sont déterminés selon les taux d'imposition et les lois qui ont été substantiellement promulgués à la date du bilan, et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôts différés lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôts différés est acquitté.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, contre lequel les différences temporaires peuvent être utilisées. Des passifs d'impôts différés sont enregistrés sur des différences temporaires découlant d'investissements dans des filiales et des entreprises associées, excepté lorsque le calendrier de la reprise de la différence temporaire peut être contrôlé et qu'il est probable que la différence ne sera pas annulée dans un avenir prévisible.

Les effets fiscaux de pertes d'impôts sur le résultat disponibles pour report prospectif sont comptabilisés comme un actif lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées.

Les impôts différés liés à une variation de la juste valeur d'investissements disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, laquelle est directement imputée ou créditée en capitaux propres, sont également enregistrés en capitaux propres. Par la suite, ces impôts différés seront comptabilisés dans le compte de résultats, en même temps que le profit ou la perte différée.

Comptabilisation du résultat

Revenus d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celle-ci calcule le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et alloue les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Comptes annuels consolidés - suite

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les futurs paiements ou rentrées de trésorerie estimés sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte à la valeur comptable de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, ING Belgique estime les flux de trésorerie en considérant l'ensemble des termes contractuels de l'instrument financier (p. ex. options de paiement anticipé) mais ne considère pas les futures pertes de crédit. Le calcul comprend tous les points de base et commissions payés ou reçus lesquels font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et toutes les autres primes. Les produits et charges d'intérêts de positions commerciales et de produits dérivés sont classés dans une ligne séparée du compte de résultats. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le revenu net dégagé sur les opérations.

Une fois qu'un prêt ou un portefeuille de prêts est déprécié à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts reçu est comptabilisé, sur base du taux d'intérêt d'actualisation utilisé afin d'évaluer le montant recouvrable. La justification étant que, la valeur des flux futurs de trésorerie attendus augmente au fur et à mesure que le temps de réalisation diminue ; cet effet de libération ('unwinding effect') est comptabilisé comme produit d'intérêts.

Les applications opérationnelles sources sous-jacentes peuvent soit (i) suspendre le revenu d'intérêts dû sur des prêts dépréciés, soit (ii) continuer à le comptabiliser intégralement. Un ajustement du produits d'intérêts est requis dans les deux cas, afin de comptabiliser le montant d'intérêts correct : à la hausse (i) et à la baisse (ii).

Les rentrées d'intérêts réelles sur des prêts dépréciés devraient être imputées sur les intérêts courus ou le principal, en fonction de la probabilité de faillite de l'emprunteur. Les rentrées d'intérêts seront d'abord appliquées au principal lorsqu'une faillite est probable. Dans le cas contraire, celles-ci seront d'abord imputées aux intérêts courus.

Produits de commissions

Les commissions sont généralement comptabilisées lorsqu'un service a été fourni. Les commissions d'engagement de prêts pour des crédits susceptibles d'être repris sont différées (ainsi que les coûts directs liés) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt réel sur le prêt. Les commissions découlant de négociations, ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie – comme par exemple l'arrangement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition ou la vente d'affaires – sont comptabilisées au terme de la transaction sous-jacente.

Les commissions de gestion de portefeuille, de conseil et autres services sont comptabilisées lorsque le service est rendu sur la base des contrats de services applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées à des fonds de placement et les commissions de contrat d'investissement sont comptabilisées prorata temporis sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué aux services de planification et de garde qui sont fournis en continu sur une période prolongée.

Dividendes

Le produit est comptabilisé quand le droit d'ING Belgique de recevoir le paiement est établi.

Description de la politique en matière de dividende

Le Conseil d'Administration convoque des Assemblées Générales, dont il détermine l'ordre du jour. Il fixe la date de paiement des dividendes. Selon les conditions déterminées par la loi, il peut aussi décider du paiement d'acomptes sur le dividende de l'exercice en cours; il en fixe le montant et la date de paiement.

Activités fiduciaires

La banque intervient couramment en qualité de fiduciaire, entraînant la détention ou le placement d'actifs pour le compte d'individus, de trusts, de plans de prestations de retraite et d'autres institutions. Les actifs et produits en découlant sont exclus de ces comptes annuels, étant donné qu'ils ne sont pas propres à ING Belgique.

Paiements fondés sur des actions

ING Belgique accorde des options sur actions sur les parts du Groupe ING à un certain nombre de cadres supérieurs et de managers (transactions réglées en capitaux propres). Le but, outre la promotion d'une croissance continue du groupe ING, est d'attirer, conserver et motiver les cadres supérieurs.

Le montant total à porter en charge sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à l'exclusion de l'impact de toutes les conditions d'acquisition hors marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses quant au nombre d'options qui devraient devenir exerçables.

Comptes annuels consolidés - suite

À chaque date de bilan, l'entité revoit ses estimations du nombre d'options qui devraient devenir exerçables. L'impact de la révision éventuelle des estimations d'origine est comptabilisé dans le compte de résultats. Un ajustement correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres pour le reste de la période d'acquisition.

Lorsque les options sont exercées, les produits reçus, nets de tout coût de transaction directement attribuable, sont crédités au capital souscrit (valeur nominale) et à la prime d'émission.

Garanties financières

Les contrats de garantie financière sont ceux qui requièrent que l'émetteur effectue des paiements spécifiques afin de rembourser le titulaire pour une perte encourue du fait qu'un débiteur spécifique soit en défaut de paiements à l'échéance, en vertu des termes d'un titre de créance. De telles garanties financières sont données aux banques, institutions financières et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts, des découverts et autres facilités de crédit.

Les garanties financières données sont initialement comptabilisées pour le montant de la prime reçue à la date à laquelle la garantie a été donnée.

La prise en résultat de la prime reçue est répartie de manière linéaire sur la durée de vie des garanties financières. Toute augmentation du passif liée à des garanties est portée au compte de résultats sous la rubrique autres produits d'exploitation.

Annexes relatives aux Comptes consolidés

Actifs

Annexe 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales

Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales		
En milliers d'EUR	2016	2015
Comptes auprès de banques centrales	4.372.638	3.643.277
Cash auprès de banques centrales	636.001	623.772
TOTAL	5.008.639	4.267.049

Annexe 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Prêts et avances aux banques		
En milliers d'EUR	2016	2015
Prêts et avances aux banques	9.886.580	12.560.870
Avances en cash, soldes débiteurs et autres montants à recevoir		110.201
Provisions pour pertes sur prêts	-1.159	-2.165
TOTAL	9.885.421	12.668.906

Annexe 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats		
En milliers d'EUR	2016	2015
Actifs détenus à des fins de transactions	8.674.772	14.504.727
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.413.044	4.419.223
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	87.950	94.541
TOTAL	13.175.766	19.018.491

Actifs détenus à des fins de transactions

Actifs détenus à des fins de transactions par type		
En milliers d'EUR	2016	2015
Actions	8.026	2.319.984
Obligations	22.935	59.415
Dérivés	8.643.306	12.124.522
Prêts et créances	505	806
TOTAL	8.674.772	14.504.727

Remarque sur l'évolution des «Actifs détenus à des fins de transactions – Dérivés»: En mars 2016, une partie des activités "Marchés financiers" a été transférée d'ING Belgique sa vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. En conséquence, ces activités de "Equity trading" ne sont plus faites au sein d'ING Belgique sa.

Comptes annuels consolidés - suite

Actifs non-détenus à des fins de transactions, utilisés pour la gestion des risques

Dérivés non détenus à des fins de transactions par type (reconnus à l'actif)		
En milliers d'EUR	2016	2015
Dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur	770.334	602.068
Dérivés utilisés à des fins de couverture de trésorerie	3.604.690	3.802.626
Autres dérivés non détenus à des fins de transactions	38.021	14.529
TOTAL	4.413.044	4.419.223

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus à l'actif)

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus à l'actif)		
En milliers d'EUR	2016	2015
Actions	2.615	2.812
Obligations		
Prêts et créances	85.335	91.729
TOTAL	87.950	94.541

Annexe 4: Actifs financiers disponibles à la vente

Investissements par type		
En milliers d'EUR	2016	2015
Disponibles à la vente	17.022.923	18.809.053
<i>dont: actions</i>	55.414	78.065
<i>dont: obligations</i>	16.967.509	18.730.988
Détenus jusqu'à maturité	925.897	958.873
<i>dont: obligations</i>	925.897	958.873
TOTAL	17.948.820	19.767.926

Changements dans les participations disponibles à la vente et détenues jusqu'à maturité

Changements dans les participations disponibles à la vente et détenues jusqu'à maturité								
En milliers d'EUR	Actions - DALV		Obligations - DALV		Obligations - DJAM		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde d'ouverture	78.065	53.345	18.730.988	19.599.510	958.873		19.767.926	19.652.855
Additions	8.359	13.570	1.668.872	666.993			1.677.231	680.563
Amortissements			12.466	-5.388	-33.014	-24.817	-20.548	-30.205
Transfers et requalifications	-5.478	109		-969.796		969.796	-5.478	109
Changements dans les revaluations non-réalisées	1.464	29.381	-25.952	-89.216	38	13.894	-24.450	-45.941
Réductions de valeur	-342	-6.372					-342	-6.372
Reprise de réductions de valeur								
Cessions et rachats	-26.652	-11.968	-3.418.865	-471.115			-3.445.517	-483.083
Différences de taux de change								
Changement dans la composition du groupe et autres changements								
SOLDE DE CLOTURE	55.414	78.065	16.967.509	18.730.988	925.897	958.873	17.948.820	19.767.926

Annexe 5: Prêts et avances

Prêts et avances à a clientèle		
En milliers d'EUR	2016	2015
Prêts (ou garantis par) des autorités publiques	6.372.779	5.577.317
Crédits garantis par une hypothèque	48.492.134	46.883.059
Prêts garantis par des institutions de crédit	36.818	24.174
Prêts personnels	5.592.376	5.509.970
Titres adossés à des actifs		
Prêts d'entreprise	41.829.723	35.512.951
Provisions pour pertes sur prêts	-691.161	-707.420
TOTAL	101.632.669	92.800.051

En 2016 est apparu qu'une partie des prêts qui étaient rapportés comme "Prêts d'entreprise" auraient dû être rapportés comme "Crédits garantis par une hypothèque". Crédits garantis par une hypothèque, au 31 décembre 2015, est donc EUR 8,4 milliards plus élevé, de EUR 38,52 milliards à EUR 46,88 milliards.

Changements dans les provisions pour pertes sur prêts

Changements dans les provisions pour pertes sur prêts		
En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	-709.585	-802.421
Dépréciations	152.399	233.180
Récupérations	-4.324	-31.821
Augmentations des provisions pour pertes sur prêts	-208.591	-180.669
Différences de taux de change	-403	1.468
Changement dans la composition du groupe et autres changements	51.118	70.678
BALANCE A LA CLOTURE	-719.386	-709.585
La balance à la clôture est incluse dans		
- Prêts et avances aux banques	-1.159	-2.165
- Prêts et avances à a clientèle	-691.161	-707.420
- Provisiosn autres provisions	-27.066	

Remarque sur «Changement dans la composition du groupe et autres changements»: Suite à un changement dans les règles comptables en IFRS chez Fiducré (société de gestion des débiteurs d'ING). Ce changement engendre une présentation différente dans le compte de résultat comparé à l'année précédente (entre Provisions pour pertes de crédit, Autres revenus et Intérêts nets). L'impact est de EUR 38 millions. A partir de 2016 sont les revenus, liés aux prêts changés qui font l'objet d'une dépréciation, sont présentés comme Intérêts nets et Autres revenus.

Les prêts d'entreprises incluent les créances liées aux leasings financiers

Paiements minimaux futurs par maturité		
En milliers d'EUR	2016	2015
Moins d'un an	819.721	762.373
Plus d'un an mais moins de 5 ans	1.999.028	1.837.867
Plus de 5 ans	1.025.135	1.024.956
TOTAL	3.843.884	3.625.196

Annexe 6: Investissements dans des entreprises avec qui il existe un lien de participation

Entreprises avec un lien de participation					
En milliers d'EUR					
Nom de l'entité	2016	2015	Nom de l'entité	2016	2015
Isabel	4.602	4.222	ING Activator	628	1.237
Synapsia	0	39	ISIM (ING Solutions Investment Management)	1.076	366
European Marketing Group Luxembourg (LU) S.A.	333	272	M Brussels Village	0	0
Aigle aviation SA	1.550	1.471	QUSTOMER	0	5.229
A.E.D. Rent	13.701	17.905	SAS Marnix Invest	0	0
Ark Angels Activator Fund	1.898	1.222	SAS SODIR-Deux	0	0
Ark Angels Activator Fund Beheer	125	87	Sherpa Invest	8	155
AXISQL	3.970	9.562	Sherpa Invest II	761	667
Belgian Mobile Wallet	0	50	Stardekk	4.400	0
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse	0	781	Tasco nv	6.361	0
(Brand & Licence Comp) Bancontact/Mistercash	1.213	1.127	Unibioscreen SA	0	0
Euresys (Walltech)	0	0	Vesalius Biocapital Partners sarl	157	2.800
Europay Belgium	196	190	Vesalius Biocapital II Partners sarl	111	54
GDW Holding	4.034	1.987	Vesalius Biocapital I SA SICAR	7.246	17.419
Immomanda	179	160	Visa Belgium	10.082	0
Innotec International	4.799	11.208			
TOTAL				67.431	78.211

Changements dans les participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	78.211	76.484
Additions	14.414	6.241
Transfers vers et des Participations	5.523	-342
Réévaluations	-36.878	3.127
La part des résultats	32.217	30.455
Dividendes reçus	-15.213	-8.558
Cessions	-7.950	-29.261
Réductions de valeur	-2.972	-192
Différences de taux de change	79	257
Changement dans la composition du groupe et autres changements		
BALANCE A LA CLOTURE	67.431	78.211

Remarque sur «Réévaluations»: Depuis décembre 2016 les investissements en actions qui sont rapportés comme des investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la «mise en équivalence». Avant les investissements avec une participation entre 20 et 50% étaient libellées comme actions disponible à la vente réévaluées via Autres résultats non-réalisés.

Annexe 7: Immeubles de placement

Changements dans les immeubles de placement		
En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	47.812	47.689
Additions		37
Transfers vers et des Autres actifs	-2	17
Transfers vers et des propriétés utilisées pour compte propre		-18
Gains (pertes) résultant de variations de la juste valeur	547	87
Cessions		
Différences de taux de change		
Changement dans la composition du groupe et autres changements		
BALANCE A LA CLOTURE	48.358	47.812

Annexe 8: Immeubles de placement

Changements dans les immobilisations corporelles - 2016				
En milliers d'EUR	Propriété pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier et autre matériel	Total
Balance à l'ouverture	564.840	61.797	274.266	900.903
Additions	1.455	16.082	23.269	40.806
Coûts d'emprunt capitalisés				
Amortissements	-7.246	-23.345	-44.792	-75.383
Réévaluations	-2.748			-2.748
Réductions de valeur	-52.722			-52.722
Reprise de réductions de valeur	128			128
Cessions	-4.997	-61	-5.129	-10.187
Différences de taux de change		1	1	2
Changement dans la composition du groupe et autres changements		77	1.549	1.626
Transfers vers et des Autres actifs	-676			-676
Transfers vers et des Immeubles de placement				
BALANCE A LA CLOTURE	498.033	54.552	249.165	801.750
Valeur d'achat au 31 décembre	918.825	345.982	885.929	2.150.736
Amortissements cumulés au 31 décembre	-327.668	-291.430	-636.764	-1.255.862
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-93.124			-93.124
VALEUR COMPTABLE NETTE	498.033	54.552	249.165	801.750

Remarque sur «Réductions de valeur»: Dans le contexte du plan de restructuration intentionnel, "L'immobilier à usage propre" a été revu pour identifier les réductions de valeur nécessaires suite à ce plan.

Remarque sur «Propriété pour usage propre»: ING utilise des taxateurs externes pour évaluer la propriété pour usage propre. Toutes les propriétés sont spécifiquement évalués par des experts externes tous les cinq ans. L'évaluation la plus récente des bâtiments principaux date de décembre 2016.

Changements dans la réserve de réévaluation		
En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	145.686	142.064
Réévaluation annuelle	-1.706	3.622
BALANCE A LA CLOTURE	143.980	145.686

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans les immobilisations corporelles - 2015				
En milliers d'EUR	Propriété pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier et autre matériel	Total
Balance à l'ouverture	569.356	62.595	280.233	912.184
Additions	310	27.715	46.118	74.143
Coûts d'emprunt capitalisés				
Amortissements	-5.521	-27.686	-45.067	-78.274
Réévaluations	5.515			-694
Réductions de valeur	-197			-197
Reprise de réductions de valeur	3.669			3.669
Cessions	-15.677	-387	-6.011	-15.866
Différences de taux de change	88	-191	-38	-141
Changement dans la composition du groupe et autres changements		-249	-969	-1.218
Transfers vers et des Autres actifs	7.279			7.279
Transfers vers et des Immeubles de placement	18			18
BALANCE A LA CLOTURE	564.840	61.797	274.266	900.903
Valeur d'achat au 31 décembre	929.843	317.577	904.378	2.151.798
Amortissements cumulés au 31 décembre	-324.294	-255.780	-630.112	-1.210.186
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-40.708			-40.708
VALEUR COMPTABLE NETTE	564.840	61.797	274.266	900.903

Annexe 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Changements dans les immobilisations incorporelles - 2016				
En milliers d'EUR	Goodwill	Software	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Balance à l'ouverture	2.558	146.584		149.142
Additions		3.239		3.239
Charges capitalisées		29.880		29.880
Amortissements		-40.925		-40.925
Réductions de valeur		-37.692		-37.692
Effet de réévaluations non-réalisées dans les fonds propres				
Reprise de réductions de valeur				
Différences de taux de change				
Cessions		-1.351		-1.351
Changement dans la composition du groupe et autres changements		191		191
BALANCE A LA CLOTURE	2.558	99.925		102.483
Valeur d'achat au 31 décembre	1.438	364.069		365.507
Amortissements cumulés au 31 décembre		-226.452		-226.452
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	1.120	-37.692		-36.572
VALEUR COMPTABLE NETTE	2.558	99.925		102.483

Remarque sur «Réductions de valeur»: Dans le contexte du plan de restructuration intentionnel, "Le software activé" a été revu pour identifier les réductions de valeur nécessaires suite à ce plan.

Remarque sur «Software»: La majorité du software est développée en interne.

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans les immobilisations incorporelles - 2015				
En milliers d'EUR	Goodwill	Software	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Balance à l'ouverture	2.558	134.157		136.715
Additions		12.528		12.528
Charges capitalisées		35.393		35.393
Amortissements		-35.950		-35.950
Réductions de valeur		-9.692		-9.692
Effet de réévaluations non-réalisées dans les fonds propres				
Reprise de réductions de valeur				
Différences de taux de change				
Cessions		15		15
Changement dans la composition du groupe et autres changements		10.133		10.133
BALANCE A LA CLOTURE	2.558	146.584		149.142
Valeur d'achat au 31 décembre	44.225	364.378		408.603
Amortissements cumulés au 31 décembre		-212.618		-212.618
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-41.666	-5.176		-46.842
VALEUR COMPTABLE NETTE	2.558	146.584		149.142

Remarque sur «Software»: La majorité du software est développée en interne.

Annexe 10: Actifs d'impôts différés

Ventilation des actifs d'impôts différés par origine		
En milliers d'EUR	2016	2015
Investissements	-122.155	-150
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	87.384	7.706
Réductions de valeur	622	
Autres provisions	261.369	6.808
Pertes fiscales non utilisées	0	584
Couverture des flux de trésorerie	81.421	
Bâtiments et équipements	-77.372	
Autres	-38.850	1.634
TOTAL	192.419	16.583

Voir également l'annexe 15 traitant des impôts différés passifs.

De grosses évolutions sont expliquées par le fait que les données comptables ont été présentées sur une base nette afin d'être en ligne avec les rapports envoyés au Groupe. Basé sur les ING Accounting principles, le net des impôts différés (actifs et passifs) est montré.

Actifs (et passifs) d'impôts différés - 2016				
En milliers d'EUR	Actifs d'impôts différés bruts	Actifs d'impôts différés (réductions de valeur)	Passifs d'impôts différés	TOTAL
Solde d'ouverture	16.583	0	-241.693	-225.109
Ecart de change	38		-0	38
Impôt différé (compte de résultats)	252.847		-37.441	215.406
Impôts différés (fonds propres)	-9.805		33.956	24.151
Compensation d'impôts différés	-67.244		68.088	843
SOLDE DE CLOTURE	192.419	0	-177.090	15.328

Comptes annuels consolidés - suite

Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme - 2016					
En milliers d'EUR	TOTAL	Jusqu'à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Non expiré
Total des pertes fiscales non utilisées	45.352	14.115		31.237	
Dont: pertes fiscales non utilisées					
<i>non comptabilisées comme impôts différés</i>	45.352	14.115		31.237	
<i>comptabilisées comme impôts différés</i>					
Taux d'imposition	33,99%				
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	0				

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global - 2016			
En milliers d'EUR	Actifs d'impôt	Passifs d'impôt	TOTAL
Ecart de conversion des devises			0
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger			0
Réserve de réévaluation des immeubles	3.848	-76.730	-72.882
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	10.092	-177.585	-167.494
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	81.421	-6.698	74.723
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence			0
Profit/perte actuarielle sur le pension defined benefit plans	76.953		76.953
TOTAL	172.314	-261.014	-88.699

Annexe 11: Autres actifs

Autres actifs par type		
En milliers d'EUR	2016	2015
Actifs nets à prestations définies	468	76
Développement immobilier et obtenu suite à des saisies	238	2.336
Intérêts et loyers à recevoir	3.358	5.911
Autres actifs à recevoir (autre que des revenus d'intérêts sur actifs financier)	179.567	165.137
Autres	1.311.688	2.013.118
TOTAL	1.495.319	2.186.578

Remarque sur «Autres»: Incluant EUR 1,067 milliard lié à des transactions à régler au 31 décembre 2016.

Passifs

Annexe 12: Montants à payer aux banques

Montants à payer aux banques		
En milliers d'EUR	2016	2015
Porteur d'intérêt		
Non porteur d'intérêt	13.333.629	10.738.423
TOTAL	13.333.629	10.738.423

Annexe 13: Dépôts de la clientèle

Dépôts de la clientèle		
En milliers d'EUR	2016	2015
Comptes d'épargne	39.501.111	40.730.910
Solde créditeur sur comptes de clients	51.773.448	48.288.293
Dépôts d'entreprises	5.690.560	7.686.489
Autres	81.179	89.558
TOTAL	97.046.298	96.795.250

Annexe 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats		
En milliers d'EUR	2016	2015
Passifs détenus à des fins de transactions	8.808.874	13.129.450
Dérivés non détenus à des fins de transactions	6.074.113	6.069.523
Désignés à la juste valeur par compte de résultats	1.789.330	2.371.524
TOTAL	16.672.317	21.570.497

Passifs détenus à des fins de transactions

Passifs détenus à des fins de transactions par type		
En milliers d'EUR	2016	2015
Positions vendeuses en instruments de capitaux propres	0	136
Positions vendeuses en instruments à revenu fixe	73	83.598
Instruments dérivés	8.808.801	13.045.715
TOTAL	8.808.874	13.129.450

Remarque sur l'évolution des «Passifs détenus à des fins de transactions - Dérivés»: En mars 2016, une partie des activités "Marchés financiers" a été transférée d'ING Belgique sa vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. En conséquence, ces activités de "Equity trading" ne sont plus faites au sein d'ING Belgique sa.

Comptes annuels consolidés - suite

Passifs non-détenus à des fins de transactions, utilisés pour la gestion des risques

Dérivés non détenus à des fins de transactions par type (reconnus au passif)		
En milliers d'EUR	2016	2015
Dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur	2.246.539	2.042.598
Dérivés utilisés à des fins de couverture de trésorerie	3.726.986	3.935.529
Autres dérivés non détenus à des fins de transactions	100.588	91.395
TOTAL	6.074.113	6.069.523

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus au passif)

Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type (reconnus au passif)				
En milliers d'EUR	Valeur comptable		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuel à payer à la date de maturité	
	2016	2015	2016	2015
	Obligations	1.789.330	2.371.524	-282.597
Fonds confiés				
Dettes subordonnées				
TOTAL	1.789.330	2.371.524	-282.597	-303.651

Remarque sur l'évolution des «Obligations»: Produits structurés (économiquement couverts) sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats afin d'éviter des évolutions du compte de résultats asymétriques.

Annexe 15: Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés		
En milliers d'EUR	2016	2015
Investissements	51.210	193.840
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-884	-33.328
Réductions de valeur	54	-111
Autres provisions	92.625	24.475
Prêts et avances aux clients	24.830	50.697
Bâtiments et équipements	944	89.671
Cash flow hedges	6.839	-84.347
Autres	1.474	796
TOTAL	177.090	241.693

Annexe 16: Provisions

Provisions - 2016				
En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risque juridiques latents	Autres provisions	TOTAL
Balance à l'ouverture	69.731	64.958	11.188	145.877
Additions	606.157	42.425	28.453	677.035
Montants utilisés	-20.952	-927	-1.254	-23.133
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1.477	-18.422	-2.579	-22.478
Augmentation du montant escompté (passage du temps)				0
Ecart de change				0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-6.285	5.523	4.255	3.493
BALANCE A LA CLOTURE	647.174	93.557	40.063	780.794

Remarque sur les «Additions»: Le 3 octobre 2016, ING Belgique a annoncé son intention d'entreprendre une transformation fondamentale afin de permettre au business de passer de banque traditionnelle à une plate-forme bancaire à la pointe du monde digital et du service client personnalisé. ING Belgique a l'intention d'améliorer l'expérience client en évoluant vers une plate-forme bancaire intégrée, exploitant les capacités omni-canaux des Pays-Bas et de rationaliser son réseau en intégrant les agences d'ING et de Record Banque. En plus de l'amélioration de l'expérience client, ING Belgique a l'intention de supprimer la vision interne par silo et de remplacer le système de management fortement hiérarchisé par des équipes multidisciplinaires, 'agile' et autogérées afin de délivrer plus rapidement et à moindre coût.

En Belgique, ces différentes initiatives devraient résulter en une réduction de personnel d'environ 3.500 ETP pour les années 2016-2021. Ces chiffres incluent l'intention de passer à une plate-forme bancaire intégrée, le reste des fonctions visées étant réparti sur certains programmes IT, les activités commerciales, Wholesale Banking, ainsi que diverses fonctions de support. Parallèlement, de nouveaux collègues viendront renforcer les équipes où l'on s'attend à une croissance accélérée étant donné l'intention de continuer à attirer de nouveaux clients et d'augmenter les prêts sur les marchés où ING est active.

Pour la mise en œuvre de ces différentes initiatives, une provision pour restructuration (avant taxation) et pour coûts de rupture anticipée de contrats d'environ EUR 615 millions a été comptabilisée en décembre 2016. Ces initiatives seront implémentées au cours de la période 2017-2021 et l'estimation des provisions de réorganisation est intrinsèquement incertaine. Cette provision pour restructuration est basée sur la situation actuelle et le contenu des négociations sociales et, plus précisément, sur les différents plans négociés qui incluent les départs anticipés et volontaires ainsi que les départs forcés restants nécessaires pour atteindre la profonde transformation prévue. Le calcul de la provision est basé sur de l'information RH disponible (concernant les salaires et l'âge de la population) et sur différentes hypothèses, notamment actuarielles, basées sur les plans négociés et sur les précédentes expériences de la banque avec de tels plans.

La provision à la date de clôture représente la meilleure estimation des coûts de licenciement attendus et est supposée être suffisante pour couvrir ces coûts.

Remarque sur les «Additions»: Les "Autres provisions" incluent des montants liés aux Lettres de crédit / Garanties pour EUR 27 millions (rapporté sous provisions pour pertes sur prêts).

Provisions - 2015				
En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risque juridiques latents	Autres provisions	TOTAL
Balance à l'ouverture	60.022	68.921	18.287	147.230
Additions	45.033	3.237	2.571	50.841
Montants utilisés	-32.604	-35	-2.828	-35.467
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1.694	-7.165	-7.934	-16.793
Augmentation du montant escompté (passage du temps)				0
Ecart de change				0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-1.027	0	1.092	65
BALANCE A LA CLOTURE	69.730	64.958	11.188	145.876

Annexe 17: Autres passifs

Autres passifs		
En milliers d'EUR	2016	2015
Passifs nets à prestations définies	134.478	128.644
Autres obligations liées au personnel	43.105	43.012
Autres impôts et charges sociales	254.327	271.439
Produits à reporter	106.653	103.652
Charges à imputer	370.449	381.119
Autres	1.878.708	1.691.637
TOTAL	2.787.720	2.619.503

Remarque sur «Autres»: Incluant EUR 1,283 milliard lié à des transactions à régler au 31 décembre 2016.

Information sur les pensions et autres engagements liés au personnel

ING Belgique sponsorise des plans de pensions complémentaires de type « prestations définies » dans la plupart des pays où la banque est située. Ces plans de pensions complémentaires sont tous entièrement ou partiellement financés par ING. Ils couvrent tous les membres du personnel et leur assurent des avantages notamment lors de leur départ à la retraite.

Des contributions annuelles sont versées dans des fonds de pension à un taux qui permet de financer les charges courues de ces plans. Ces contributions sont déterminées conformément aux plans de financements établis, calculés selon les exigences légales locales. Pendant l'exercice 2017, le montant estimé des cotisations qu'ING Belgique versera pour les plans de pension en prestations définies en faveur du personnel salarié établi en Belgique est de 11,6 millions d'euros.

La banque fournit à certains employés d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de prestations de soins de santé et de plans de préretraite dont bénéficient les employés et d'anciens employés.

Certaines sociétés du groupe sponsorisent des plans de pension de type « contributions définies ». Les actifs de l'ensemble des plans « contributions définies » d'ING Belgique sont détenus par des entités juridiques distinctes d'ING Belgique et sont dans des fonds administrés de façon indépendante. Les contributions à ces plans sont généralement définies comme un pourcentage de la rémunération. Au 31 décembre 2016, les plans à contributions définies sont financés au-delà du rendement minimum garanti imposé par la loi belge. De plus, le plan de pension complémentaire applicable à tous les nouveaux engagés d'ING Belgique en Belgique depuis 01/2007 présente un sur-financement de l'ordre de EUR 7,1 millions (5% des comptes individuels) qui ont été financés par ING Belgique au titre de réserve minimale afin de couvrir la garantie de taux.

Evolution du fond de pension à prestations définies		
En milliers d'EUR	2016	2015
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	791.591	746.380
Juste valeur des actifs du régime	-657.581	-617.813
Surplus (Déficit) du régime	134.010	128.567
Présenté par:		
- Autres actifs	-468	-76
- Autres passifs	134.478	128.644

Comptes annuels consolidés - suite

Variations des obligations au titre de prestations définies		
En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	746.380	827.651
Coûts des services rendus	16.740	18.395
Coûts d'intérêts	12.739	10.920
Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement de critère démographique	-12.196	-8.874
Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières	65.495	-43.600
Quote-part de l'employé	1.381	1.453
Bénéfices payés	-39.312	-55.375
Coûts des services passés reconnus		-10.348
Effet de toute réduction ou de liquidation		
Ecart de change	364	6.032
Changement dans la composition du groupe et autres changements		126
BALANCE A LA CLOTURE	791.591	746.380

PM: «Coûts de services rendus» et «Coûts d'intérêts» sont repris via le Compte de résultats dans les Charges de retraite de l'exercice actuelle (vois annexe 27) tandis que «Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement de critère démographique» et «Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières» sont repris via les Autres résultats non-réalisés.

Variations de juste valeur des actifs du régime		
En milliers d'EUR	2016	2015
Balance à l'ouverture	617.813	631.214
Rendement attendu des actifs du régime	9.942	7.728
Ecart actuariels	28.232	8.545
Quote part de l'employeur	39.432	19.737
Quote part de l'employé	1.381	1.453
Bénéfices payés	-39.311	-55.374
Effet de toute réduction ou de liquidation		
Ecart de change	93	4.510
Changement dans la composition du groupe et autres changements		
BALANCE A LA CLOTURE	657.581	617.813

PM: «Rendement attendu des actifs du régime» est repris via le Compte de résultats dans les Charges de retraite de l'exercice actuelle (vois annexe 27) tandis que les «Ecart actuariels» sont repris via les Autres résultats non-réalisés.

Principales hypothèses actuarielles		
En milliers d'EUR	2016	2015
Taux d'actualisation	1,2%	1,8%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Indexation attendue des salaires	échelle salariale âge	échelle salariale âge

Analyse de sensibilité: impact des modifications des hypothèses actuarielles significatives 2016		
En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - augmentation/diminution de 1%	-85.215	105.665
Taux de mortalité - augmentation/diminution de 1 an	11.057	-11.389
Indexation attendue des salaires - augmentation/diminution de 0,25%	20.745	-19.295
Taux d'inflation - augmentation/diminution de 0,25%	142	-2.052

Depuis le 31 décembre 2016, il a été également décidé de réaliser une évaluation IAS pour tous les plans Contributions définies (considérés comme des plans prestations définies selon les règles IAS 19 en ce qui concerne le taux d'intérêt légal garanti).

Selon les règles du plan, la méthode d'évaluation (PUC) consiste en la projection à l'âge de retraite de la réserve minimale acquise pour chaque employé avec le rendement minimum tel qu'il est prévu actuellement par la loi (1.75%). La valeur actuelle nette (en utilisant les hypothèses actuarielles selon les règles IAS 19 tel que le taux d'actualisation, mortalité et turnover) du capital minimum obtenu représente le montant de l'engagement (Defined Benefit Obligation). Dans le cas où le montant de l'engagement serait plus élevé que le compte individuel d'une personne, une dette doit être reconnue.

En conséquence du calcul, il apparaît que la dette devant être reconnue est inférieure à la valeur de marché des actifs, le fonds est par conséquent suffisamment provisionné afin de financer l'obligation de rendement minimum

Stratégie d'investissement des plans de pension

L'objectif financier principal de l'ING Employee Benefit Plan (le Plan) est de faire bénéficier les participants d'avantages de retraite. En tant que tel, l'objectif de la gestion financière du Plan est de promouvoir la stabilité et, dans la mesure appropriée, la croissance du niveau de financement (c.-à-d. le ratio formé par la valeur de marché des actifs et les engagements). La stratégie d'investissement pour le portefeuille d'actifs du Plan (le Fonds) équilibre l'exigence de générer des rendements et le besoin de contrôler le risque notamment en minimisant la volatilité des actifs du plan. Cette stratégie est de la responsabilité des entités juridiques indépendantes à qui est confiée la gestion des différents plans.

La composition de l'actif est reconnue comme le mécanisme principal pour influencer la structure de rétribution et de risque du Fonds, en vue d'accomplir les objectifs de financement du Plan. Une allocation stratégique idéale est ainsi définie pour chaque catégorie d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, une attention particulière est consacrée à équilibrer le portefeuille entre secteurs industriels, répartition géographique, sensibilité aux taux d'intérêt, dépendance à la croissance économique, devise et autres facteurs affectant le rendement du capital investi.

Les actifs relatifs aux plans sont gérés par une ou plusieurs sociétés de placement professionnelles. Celles-ci sont liées par des mandats précis. Le respect de ces mandats est mesuré par comparaison du rendement face à des points de référence spécifiques. Parmi les managers, une attention est consacrée, entre autres, à équilibrer la concentration des titres, le style d'investissement, et le recours à des stratégies d'investissement actives. La composition de l'actif des différents plans est revue de manière régulière et ce, sous la responsabilité des entités à qui la gestion des plans est confiée.

Catégories d'actifs du régime		
En milliers d'EUR	2016	2015
Actions	233.382	218.889
Obligations	329.001	297.144
Immobilier	790	29.305
Autres	94.408	72.475
TOTAL	657.581	617.813

PM: La rubrique «Autres» représente les montants non investis en actions, obligations et immobilier. Il s'agit principalement de cash et réserves d'assurances.

Les fonds de pension d'ING Belgique ne possèdent ni immeuble occupé par ING, ni obligation propre à l'exception de présence minimale de titres propres détenus via des fonds indiciels ou des fonds à gestion active. Le rendement, pour l'année 2016, du principal plan « prestations définies » en Belgique s'est établi à 4,60% net. Le principal plan « contributions définies », en Belgique, a connu un rendement de 5,02% net en 2016.

Détermination du rendement attendu sur les actifs

Depuis le 1 janvier 2013 et, en accord avec la nouvelle règle comptable IAS 19, les revenus estimés des actifs seront considérés comme égaux au taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts d'une durée de 10 ans des entreprises AA. Néanmoins, le rendement futur des actifs reste un des éléments clés dans l'appréciation du risque. Sur base de l'allocation stratégique des actifs des portefeuilles des principaux plans et en utilisant des hypothèses défensives pour chaque classe d'actifs, le rendement futur des actifs peut être estimé à :

- 3,6% pour le principal plan «prestations définies» en Belgique (plan fermé)
- 4% pour le principal plan «contributions définies» en Belgique

Autres risques

Les principaux «Autres risques liés aux plans de pension complémentaire» et «Aux autres engagements à long terme» sont le taux d'actualisation, l'inflation, l'évolution salariale et la mortalité.

La sensibilité à ces facteurs pour le principal plan 'prestations définies' en Belgique (scope ING Belgique sa) est analysée ci-après:

- **évolution du taux d'actualisation:**
Une augmentation du taux d'actualisation de 1% impliquerait une réduction d'environ 10% des engagements (69,8 millions) alors qu'une diminution du taux d'actualisation de 1% résulterait en une augmentation des engagements de près de 12% (82,6 millions)
- **inflation:**
Une augmentation de l'inflation de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 1% des engagements (7,8 millions) alors qu'une diminution de l'inflation de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 1% (7,5 millions)
- **croissance salariale:**
Une augmentation de la croissance salariale (hors inflation) de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 3% des engagements (18,2 millions) alors qu'une diminution de la croissance salariale de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 2% (15,3 millions)
- **mortalité:**
En supposant que les bénéficiaires actuels et futurs soient plus âgés d'1 an qu'ils ne sont en réalité, cela impliquerait une diminution d'environ 2% des engagements (11,2 millions) alors que supposer qu'ils soient 1 an plus jeune résulterait en une augmentation des engagements de près de 2% (11,1 millions)
Ceci découle essentiellement du fait que les engagements liés à la population des rentiers diminuent avec l'âge.

Sur base de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse menant à la plus grande volatilité est celle du taux d'actualisation. La croissance salariale et l'inflation sont aussi des facteurs sensibles mais dans une moindre mesure. Concernant l'hypothèse de mortalité, comme la population des rentiers est limitée et en diminution, le risque lié à une déviance de l'hypothèse de mortalité est limité et continuera de diminuer.

Annexe 18: Obligations émises et dettes subordonnées

Les obligations émises représentent au 31 décembre 2016:

- des obligations sécurisées émises par ING Belgique pour un total de EUR 2,7 milliards (2015: EUR 2,7 milliards);
- des certificats d'épargne de Record Banque pour EUR 4,6 milliards (2015: EUR 4,6 milliards).

Les dettes subordonnées peuvent être reprises dans le calcul du ratio de capital et sont de EUR 1,3 milliard (2015: EUR 1,3 milliard) de prêts qualifiés comme capital Tier 2. Ces prêts étaient placés chez ING Belgique par ING Bank NV.

Annexe 19: Capital social remboursable sur demande

Les actions de membres dans des entités coopératives ont des caractéristiques communes avec des actions ordinaires. Elles donnent également droit à leur détenteur d'exiger un remboursement en espèces, bien que ce droit puisse être soumis à certaines restrictions. Sous IFRIC 2, les actions ou parties d'actions pour lesquelles le membre a le droit de demander un remboursement sont reprises en passif exigible.

Annexe 20: Capital libéré

Capitaux propres		
En milliers d'EUR	2016	2015
Capital	2.350.000	2.350.000
Primes d'émission	451.511	451.511
Réserves de réévaluation	204.972	269.780
<i>Dont:</i>		
- réserve de réévaluation sur immobilisations corporelles	143.980	145.686
- réserves de couverture de flux de trésorerie (partie efficace)	-140.087	-160.088
- réserve de réévaluation sur actifs financiers disponibles à la vente	353.549	420.123
- gains/pertes actuarielles	-152.470	-135.941
Réserves venant de la conversion sur devises	2.227	-456
<i>Dont:</i>		
- réserves de couvertures d'investissements nets sur participations étrangères	-209.968	-213.282
- réserves de conversion sur devises	212.195	212.826
Autres réserves	7.259.703	6.700.839
TOTAL	10.268.413	9.771.674

Le capital est représenté par 55.414.550 actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont complètement libérées.

Les réserves (résultat reporté inclus) sont principalement constituées des réserves disponibles à la distribution, résultat reporté, réserves de consolidation et réserves légales.

La réserve de réévaluation est constituée des différents types de réserves. Dès leur reconnaissance au bilan, les terrains et les constructions sont évalués à la juste valeur.

L'évaluation positive est reconnue en fonds propres par le biais de la réserve de réévaluation d'immobilisations corporelles. Une diminution future de l'évaluation viendra diminuer cette réserve tant que celle-ci est positive.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation d'un instrument financier désigné comme couverture sont comptabilisés en réserve de réévaluation de couverture. Lorsqu'une filiale traite en monnaie étrangère, les différences de cours sur la transaction seront reconnues en fonds propres sous la réserve de conversion d'opération de change.

Les résultats non réalisés (gains/pertes) sur investissements classifiés comme 'disponibles à la vente' sont également reconnus en fonds propres dans la réserve de réévaluation. Ces gains/pertes sont recyclés dans le compte de pertes et profits lors de la vente ou lorsque l'actif perd de sa valeur.

Capital				
	Nombre d'actions		Montants en milliers EUR	
	2016	2015	2016	2015
Actions autorisées				
Actions non libérées				
Action libérées	55.414.550	55.414.550	2.350.000	2.350.000

Compte de résultats

Annexe 21: Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts		
En milliers d'EUR	2016	2015
Revenu d'intérêts sur prêts	2.666.097	2.819.279
Revenu d'intérêts sur prêts avec réduction de valeur	13.071	3.347
Intérêts négatifs sur dettes	21.815	6.309
Revenu total d'intérêts sur prêts	2.700.983	2.828.935
Revenu d'intérêts sur titres disponibles à la vente	410.831	447.472
Revenu d'intérêts sur titres détenus jusqu'à maturité	18.800	18.970
Revenu d'intérêts sur le portefeuille détenu à des fins de transaction	1.358.760	1.845.923
Revenu d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (sans couverture)	749	4.515
Revenu d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (avec couverture)	1.222.871	1.460.815
Autres revenus d'intérêts	7.679	14.679
Revenus d'intérêts total	5.720.674	6.621.309
Charges d'intérêts sur les dépôts des banques	-35.518	-27.710
Charges d'intérêts sur les dépôts et autres fonds de la clientèle	-157.437	-343.491
Charges d'intérêts sur titres de créances	-162.423	-177.900
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	-34.213	-30.206
Charges d'intérêts sur passifs détenus à des fins de transactions	-1.381.272	-1.853.060
Charges d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (sans couverture)	-11.406	-14.054
Charges d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (avec couverture)	-1.294.483	-1.515.074
Autres charges d'intérêts	-49.184	-10.261
Intérêts négatifs sur des éléments d'actif	-47.952	-6.793
Charge d'intérêts total	-3.173.888	-3.978.549
PRODUITS D'INTERETS	2.546.786	2.642.761

Annexe 22: Produits d'investissements

Produits d'investissements		
En milliers d'EUR	2016	2015
Produits d'investissements en immobilier	3.492	2.988
Revenus venant de dividendes	6.905	246
Total	10.397	3.233
Gains/pertes réalisés sur titres de créances	29.360	19.650
Réductions de valeur sur titres de créances disponibles à la vente	0	0
Reprise de réductions de valeur sur titres de créances disponibles à la vente	0	0
Gains/pertes réalisés et réductions de valeur sur titres de créances	29.360	19.650
Gains/pertes réalisés sur cession d'actions	9.801	1.407
Réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-342	-6.372
Gains/pertes réalisés et réductions de valeur sur actions	9.459	-4.965
Variation de la juste valeur des investissements en immobilier	547	87
PRODUITS D'INVESTISSEMENTS TOTAUX	49.763	18.006

Remarque sur «Revenu venant de dividendes»: Incluant un dividende non-récurrent d'une entreprise avec laquelle il n'existe pas un lien de participation.

PM: Produit exceptionnel suite à l'acquisition de VISA Europe par VISA Inc en 2016. Cette transaction résulte dans un profit net de 10 millions ('Produits d'investissements') et 20 millions ('Revenus sur dividendes').

Annexe 23: Produits de commissions nets

Produits de commissions		
En milliers d'EUR	2016	2015
Frais et commissions reçues	839.760	842.715
Gestion de fonds	154.548	155.614
Gestion de titres	133.773	165.727
Gestion de fortune	60.775	53.893
Courtage et conseil	35.874	22.864
Courtage en assurances	99.318	103.710
Autres	355.470	340.907
Frais et commissions payées	279.408	282.817
Gestion de fonds	30.375	45.340
Gestion de titres	29.618	24.071
Frais de gestion	262	223
Courtage et conseil	159	320
Courtage en assurances	0	0
Autres	218.995	212.864
TOTAL	560.351	559.898

Remarque sur «Autres frais et commissions reçues»: Incluant les commissions reçues sur les garanties bancaires, factoring et leasing, les frais et les revenus reçus distribués et les commissions données sur les prêts.

Remarque sur «Autres frais et commissions payées»: Incluant les commissions payées sur les garanties bancaires et leasing.

Annexe 24: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non-détenus à des fins de transactions

Résultats des dérivés non-détenus à des fins de transactions		
En milliers d'EUR	2016	2015
Changement de la juste valeur des dérivés liée aux:		
- couvertures à la juste valeur	-141.120	218.081
- couvertures des flux de trésorerie (partie inefficace)	0	-0
- autres dérivés non-détenus à des fins de transactions	275	-54.224
Résultat net sur les dérivés non-détenus à des fins de transactions	-140.845	163.857
Variation de la juste valeur des actifs et passifs (postes couverts)	140.743	-176.991
Résultat sur actifs et passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat (excl à des fin de transactions)	4.656	62.094
RESULTAT NET D'EVALUATION	4.555	48.960

Annexe 25: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Produits nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction		
En milliers d'EUR	2016	2015
Résultats des opérations sur titres	-34.490	35.479
Résultats des transactions sur taux de change	112.953	115.315
Résultats des opérations sur dérivés détenus à des fins de transactions	71.096	-10.010
Autres	646	253
TOTAL	150.204	141.036

Annexe 26: Autres produits d'exploitation nets

Autres revenus		
En milliers d'EUR	2016	2015
Revenus nets venant des activités de leasing	0	0
Autres	114.169	56.770
TOTAL	114.169	56.770

Remarque sur «Autres»: contient entre autres [1] le résultat de vente d'immobilisations corporelles, et [2] Suite à un changement dans les règles comptables en IFRS chez Fiducré (société de gestion des débiteurs d'ING). Ce changement engendre une présentation différente dans le compte de résultat comparé à l'année précédente (entre Provisions pour pertes de crédit, Autres revenus et Intérêts nets). L'impact est de EUR 38 millions. A partir de 2016 sont les revenus, liés aux prêts changés qui font l'objet d'une dépréciation, présentés comme Intérêts nets et Autres revenus.

Annexe 27: Frais de personnel

Frais de personnel		
En milliers d'EUR	2016	2015
Salaires	691.874	707.319
Charges de retraite	60.719	50.570
Autres charges concernant les avantages liés au personnel	733	0
Charges sociales	164.778	182.168
Rémunérations sous forme d'actions	10.690	8.636
Externes	82.739	102.595
Formations	8.067	8.736
Autres frais de personnel	33.083	34.323
TOTAL	1.052.683	1.094.347

Remarque sur «Charges de retraite»: le montant inclut EUR 19,5 millions de contributions au titre de prestations définies (voir aussi annexe 16).

Annexe 28: Frais généraux et administratifs

Autres charges d'exploitation		
En milliers d'EUR	2016	2015
Dépréciations des immobilisations corporelles	75.378	78.852
Amortissement de software	40.925	35.950
Coûts IT	120.885	131.083
Frais de bureau	100.186	114.885
Frais de voyage et de logement	44.707	45.042
Marketing et relations publiques	40.599	38.605
Frais de conseil externes	26.466	30.148
Frais de port	3.898	2.334
Coûts de réglementation (prélèvements bancaires)	220.673	187.518
Addition/(reprise) de provisions pour réorganisation	604.680	43.340
Réductions de valeur	90.286	6.220
Autres	55.782	168.831
TOTAL	1.424.465	882.808

Remarque sur «Addition/(reprise) de provisions pour réorganisation»: Le 3 octobre 2016, ING Belgique a annoncé son intention d'entreprendre une transformation fondamentale afin de permettre au business de passer de banque traditionnelle à une plate-forme bancaire à la pointe du monde digital et du service client personnalisé. ING Belgique a l'intention d'améliorer l'expérience client en évoluant vers une plate-forme bancaire intégrée, exploitant les capacités omni-canaux des Pays-Bas et de rationaliser son réseau en intégrant les agences d'ING et de Record Banque. En plus de l'amélioration de l'expérience client, ING Belgique a l'intention de supprimer la vision interne par silo et de remplacer le système de management fortement hiérarchisé par des équipes multidisciplinaires, 'agile' et autogérées afin de délivrer plus rapidement et à moindre coût.

En Belgique, ces différentes initiatives devraient résulter en une réduction de personnel d'environ 3.500 ETP pour les années 2016-2021. Ces chiffres incluent l'intention de passer à une plate-forme bancaire intégrée, le reste des fonctions visées étant réparti sur certains programmes IT, les activités commerciales, Wholesale Banking, ainsi que diverses fonctions de support. Parallèlement, de nouveaux collègues viendront renforcer les équipes où l'on s'attend à une croissance accélérée étant donné l'intention de continuer à attirer de nouveaux clients et d'augmenter les prêts sur les marchés où ING est active.

Pour la mise en œuvre de ces différentes initiatives, une provision pour restructuration (avant taxation) et pour coûts de rupture anticipée de contrats d'environ EUR 615 millions a été comptabilisée en décembre 2016. Ces initiatives seront implémentées au cours de la période 2017-2021 et l'estimation des provisions de réorganisation est intrinsèquement incertaine. Cette provision pour restructuration est basée sur la situation actuelle et le contenu des négociations sociales et, plus précisément, sur les différents plans négociés qui incluent les départs anticipés et volontaires ainsi que les départs forcés restants nécessaires pour atteindre la profonde transformation prévue. Le calcul de la provision est basé sur de l'information RH disponible (concernant les salaires et l'âge de la population) et sur différentes hypothèses, notamment actuarielles, basées sur les plans négociés et sur les précédentes expériences de la banque avec de tels plans.

La provision à la date de clôture représente la meilleure estimation des coûts de licenciement attendus et est supposée être suffisante pour couvrir ces coûts.

Remarque sur «Autres»: incluant une récupération unique de coûts (frais de fonctionnement) de EUR 115 millions.

Prélèvements bancaires

Coûts de réglementation (prélèvements bancaires)		
En milliers d'EUR	2016	2015
Charges d'exploitation: taxe sur les dettes exonérées d'impôt	8.957	9.344
Cotisation pour le plan de stabilité financier	112.939	87.091
Cotisation BRRD/SRF	38.779	26.033
Prime pour les dépôts avec garantie	59.998	65.049
TOTAL	220.673	187.518

Comptes annuels consolidés - suite

Réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

Réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles			
En milliers d'EUR	2016		
	Réductions de valeur	Reprise de réductions de valeur	Total
Immobilisations corporelles	52.722	-128	52.594
Development d'immobilier			0
Goodwill			0
Software et autres actifs immatériels	37.692	0	37.692
(Reprise d') autres réductions de valeur	90.414	-128	90.286
Amortisations d'autres actifs immatériels			0
TOTAL			90.286

Remarque sur «Réductions de valeur»: Dans le contexte du plan de restructuration intentionnel, "L'immobilier à usage propre" et "Le software activé" ont été revu pour identifier les réductions de valeur nécessaires suite à ce plan.

Annexe 29: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires

Charges d'impôts courants et différés		
En milliers d'EUR	2016	2015
Charges d'impôts courants de la période	411.323	347.524
Ajustements de la période relatifs à des impôts courants d'exercices antérieurs	427.965	386.685
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	-16.642	-39.161
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants		
Total de la charge d'impôts courants	-215.406	35.983
Impôts différés afférents à l'exercice	-215.406	35.983
Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt		
Impôts différés résultant d'amortissements d'impôts différés actifs		
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés		
Total de la charge d'impôts différés	0	0
Charge (récupération) d'impôts venant de changements des règles comptables ou corrections du compte de résultats		
Impôts résultants de gains ou pertes sur opérations abandonnées		
Charges d'impôts d'opérations abandonnées		
Total charges d'impôts	195.917	383.507

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et applicable		
En milliers d'EUR	2016	2015
Résultat net avant impôt	769.327	1.339.899
Taux d'impôt applicable	33,99%	33,99%
Charge d'impôts sur base du taux applicable	261.494	455.432
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales	-20.069	-7.895
Effet fiscal des produits non imposables	-20.303	-13.779
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	27.209	18.410
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment		
Effet fiscal sur l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment en résultats		
Effet fiscal de la réestimation des actifs d'impôt différé non comptabilisés		
Effet fiscal du changement dans le taux de l'impôt		
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	-21.088	-36.708
Effet fiscal des intérêts notionnels	-31.326	-33.333
Autre augmentation (diminution) de l'impôt légal		1.380
Résultat net effectif avant impôt	195.917	383.507
Taux d'impôt effectif	25,47%	28,62%

Informations complémentaires

Juste valeur d'actifs et de passifs financiers

Juste valeur d'instruments financiers (actifs et passifs)				
En milliers d'EUR	2016		2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	5.008.639	5.008.639	4.267.049	4.267.049
Prêts et créances aux banques	9.853.826	9.885.421	11.098.251	12.668.906
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats				
<i>dont: actifs détenus à des fins de transactions</i>	8.674.772	8.674.772	14.504.727	14.504.727
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>	4.413.044	4.413.044	4.419.223	4.419.223
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>	87.950	87.950	94.541	94.541
Investissements				
<i>dont: disponibles à la vente</i>	17.022.923	17.022.923	18.809.053	18.809.053
<i>dont: détenus jusqu'à maturité</i>	936.353	925.897	959.946	958.873
Prêts et avances à la clientèle	103.699.630	101.632.669	96.923.485	92.800.051
Autres actifs	1.495.319	1.495.319	2.186.578	2.186.578
Passifs financiers				
Dépôts de banques	13.330.516	13.333.629	10.743.404	10.741.946
Dépôts de la clientèle	97.174.313	97.046.298	96.928.659	96.791.727
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats				
<i>dont: passifs détenus à des fins de transactions</i>	8.808.874	8.808.874	13.129.450	13.129.450
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>	6.074.113	6.074.113	6.069.523	6.069.523
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>	1.789.330	1.789.330	2.371.524	2.371.524
Obligations émises	8.053.726	7.743.252	8.229.278	8.502.448
Dettes subordonnées	1.641.268	1.440.429	1.419.980	1.423.471

Une hiérarchie à trois niveaux

Les justes valeurs estimées correspondent aux montants auxquels les instruments financiers auraient pu être négociés sur une base équitable à la date du bilan entre des parties bien informées et intentionnées dans le cadre d'opérations de pleine concurrence. La juste valeur d'actifs et de passifs financiers est basée sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Puisqu'il n'existe pas de marchés d'échange substantiels pour l'ensemble de ces instruments financiers, différentes techniques ont été mises au point pour estimer leurs justes valeurs approchées

Ces techniques sont par nature subjectives et impliquent différentes hypothèses quant au taux d'actualisation et aux estimations du montant et des flux de trésorerie futurs attendus. Des changements dans ces hypothèses peuvent influencer de manière significative les justes valeurs estimées. Par conséquent, les justes valeurs présentées peuvent ne pas être indicatives de la valeur réalisable nette. De surcroît, le calcul de la juste valeur estimée est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas être indicatif de justes valeurs futures.

ING Belgique rapporte les actifs et passifs évalués à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux:

- Niveau 1: prix selon les cotations publiées sur un marché actif;
- Niveau 2: évaluation technique basée sur des données de marché;
- Niveau 3: évaluation technique, laquelle n'est pas supportée par des données de marché.

Niveau 1: ne comprend que les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés, non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un actif ou un passif est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe de l'industrie, d'un service d'évaluation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur un marché actif proche de la date d'évaluation.

Niveau 2: niveau 2 comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à l'aide de données autres que (niveau 1) les prix cotés qui sont observables sur le marché, que ce soit directement ou indirectement, à savoir:

- l'aide d'un modèle où toutes les données importantes dans le modèle sont observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés dans un marché actif où l'ajustement est uniquement basé sur des données observables sur le marché (p.e. parce que les prix cotés ont trait à des produits similaires mais non à des actifs ou passifs identiques);
- selon les cours d'un marché inactif sans ajustement ou des ajustements qui sont fondés uniquement sur des données de marché observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument, une fourchette étroite entre les prix obtenus peut être un indicateur que les prix sont basés sur des données de marché observables.

Comptes annuels consolidés - suite

Niveau 3: comprend les actifs/passifs dont la juste valeur est déterminée en utilisant (certains) des éléments qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (données non observables), à savoir:

- l'aide d'un modèle, où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés si l'ajustement n'est pas fondé sur des données de marché observables;
- selon les cours d'un marché inactif avec un ou plusieurs ajustements qui sont fondés sur des données de marché non observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument et la disparité dans la gamme de prix obtenus est importante, l'article est classé sous le niveau 3.

Des transferts du niveau 1 vers le niveau 2 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés sur une valeur ne sont plus actifs et donc que la cotation (non ajustée) ne procure plus une information fiable du prix. Des transferts du niveau 2 vers le niveau 1 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés deviennent actifs pour des actifs et passifs de même nature et que la cotation (non ajustée) procure une information fiable du prix.

Avec l'introduction de la norme IFRS 13 «juste valeur» et en plus des instruments financiers évalués à la juste valeur, nous communiquons aussi:

- Les instruments financiers qui sont mesurés dans le bilan au coût amorti, mais dont la juste valeur est présentée dans les notes; Cela concerne principalement les prêts, et
- Les actifs non financiers qui sont évalués au bilan à leur juste valeur; Cela concerne principalement l'immobilier;
- Dépôts de clients et autres fonds en dépôt.

Classification des prêts

L'évaluation des prêts n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour le prêt spécifique, et n'est donc pas reprise dans le niveau 1. La détermination de la juste valeur des prêts est normalement basée sur une technique d'évaluation qui comprend divers éléments, tels que les rendements du marché, les pertes sur créances prévues et la liquidité.

En tant que tel, l'évaluation inclut des données non observables (tels que la perte prévisible sur crédit et la liquidité) qui, surtout dans le contexte actuel du marché, amènent à un impact significatif sur la juste valeur estimative. Par conséquent, les justes valeurs des prêts sont normalement classés dans le niveau 3.

Ce n'est que lorsque toutes les données importantes sont obtenues à partir des données de marché que la juste valeur peut être classée au niveau 2. Ce pourrait être le cas lorsque les données spécifiques du marché sont disponibles (par exemple, lorsque les pertes prévues sur créances sont basées sur spreads de marché CDS pour l'exposition spécifique) ou lorsque des données non observables sont négligeables (par exemple pour les prêts liquides présentant un risque de crédit insignifiant).

Classification des Immobiliers

Évaluation de biens immobiliers n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour la propriété spécifique, et n'est donc pas reprise sous le niveau 1. Les valorisations sont normalement basées sur des évaluations qui tiennent compte de divers facteurs et d'hypothèses, telles que les revenus de location et les rendements nécessaires. Il s'agit notamment des données non observables, surtout dans le contexte actuel du marché, devraient avoir une incidence significative sur la juste valeur estimative. Par conséquent, la juste valeur de l'immobilier doit normalement être classée au niveau 3. Ce n'est que lorsque les transactions de marché observables suffisantes ont eu lieu pour les biens qui sont similaires à la propriété à évaluer, et l'estimation de la juste valeur est fondée (presque) entièrement sur ces données de transaction de marché, que la juste valeur peut être classée au niveau 2.

Classification des dépôts de clients et autres fonds en dépôt

L'évaluation des instruments où la valeur comptable est égale à la fois à la juste valeur et au montant nominal de référence, sont à la demande et donc sont classés au niveau 1.

Pour les dépôts de la clientèle et d'autres fonds en dépôt qui ne sont pas à la demande, la juste valeur est normalement basée sur une technique d'évaluation. Si l'évaluation ne comprend que des données observables telles que les intérêts, l'évaluation est classé au niveau 2. Si l'évaluation inclut des données non observables tels que des crédits propres, et que cet élément non observable impacte de manière significative la juste valeur, l'évaluation devrait être classée sous le niveau 3.

Description des données non observables

Une courbe de rendement est dérivée d'une sélection d'instruments avec des échéances différentes. Une courbe de **taux au comptant** ou courbe zéro-coupon est dérivée par extrapolation de la courbe de rendement. Une courbe des taux à terme est calculée par application d'une formule mathématique à la courbe de taux au comptant. Un **taux à terme** représente le rendement pendant une certaine période, à partir d'un certain moment dans l'avenir. Un **taux de swap** est le taux fixe qui définit la valeur de marché d'un swap donné à l'initiation de celui-ci à zéro.

Un repo (ou mise en pension) est la vente de titres avec un accord pour le vendeur de racheter les titres à une date ultérieure. Le prix de rachat doit être supérieur au prix de vente initial, la différence représentant les intérêts est appelée le **taux repo**.

Le **spread de crédit** est l'écart de rendement, ou la différence de rendement entre différents titres en raison de qualité de crédit différente. Le spread de crédit reflète le rendement net supplémentaire qu'un investisseur peut gagner sur un titre avec plus haut risque de crédit par rapport à un autre avec moins de risques de crédit.

Le niveau 3 peut concerner des éléments observables mais qui requièrent certains ajustements/ jugements. Exemples : Une exemple est celui d'un intermédiaire isolé qui cote aux alentours de l'offre et de la demande ou un cours obtenu par Proxy mais non corroboré.

Comptes annuels consolidés - suite

Le **taux de récupération** est le niveau estimé de récupération lors du défaut de la contrepartie.

La **volatilité** est une mesure de la variation du prix d'un instrument financier dans le temps. La volatilité historique est dérivée de la série des prix de marché antérieurs. Une volatilité implicite est dérivée du prix dans le marché d'un dérivé (en particulier une option). La volatilité implicite d'un contrat d'option est la valeur de la volatilité du sous-jacent qui, lorsque introduit dans un modèle d'évaluation des options proposera une valeur théorique égal au prix du marché actuel de l'option. Selon le paramètre analysé, on peut distinguer **la volatilité des actions, la volatilité des taux d'intérêt et la volatilité du change**.

La **corrélation** est la mesure la plus familière de dépendance entre deux quantités. Stock- stock corrélation mesure la dépendance entre deux cours d'actions, tandis que la corrélation IR-IR mesure la dépendance entre deux taux d'intérêt.

La corrélation implicite est le prix du marché pour la corrélation entre le rendement des actifs. Il peut être sauvegardé à partir du prix observé d'un contrat dérivé qui concerne deux ou plusieurs actifs.

Juste valeur d'actifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des actifs financiers.

Trésorerie et comptes auprès de banques centrales

La valeur comptable de la trésorerie est identique à sa juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basés sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de contreparties.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les justes valeurs de titres à intérêt fixe sont basées sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une négociation active, les justes valeurs sont estimées en utilisant les valeurs obtenues de services de fixation des prix privés ou en escomptant les futurs flux de trésorerie attendus. On utilise un taux au cours du marché applicable au rendement, à la qualité de crédit et à l'échéance de l'investissement.

Prêts et avances

Pour les prêts et avances dont le taux est modifié fréquemment et qui n'ont pas connu de changement important de risque de crédit, les valeurs comptables représentent une estimation raisonnable des justes valeurs. Ces actifs sont inclus sous le niveau 3 de la classification de la juste valeur. Les justes valeurs de crédits hypothécaires sont estimées en escomptant les flux futurs de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt actuellement proposés pour des prêts similaires à des emprunteurs aux cotes de solvabilité similaires. Les justes valeurs d'avances sur contrat à taux variable sont proches de leurs valeurs comptables.

Autres actifs financiers

La valeur comptable des autres actifs est proche de sa juste valeur.

Juste valeur de passifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des passifs financiers.

Passifs financiers au coût amorti

La juste valeur des passifs financiers au coût amorti est estimée en utilisant les flux de trésorerie escomptés sur base des taux d'intérêt qui s'appliquent à des instruments similaires.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basées sur les cours du marché, si ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur la base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de la banque.

Autres passifs

La valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur des autres passifs.

Compensation d'actifs et passifs financiers

L'IFRS 7 demande de fournir des informations sur le fait de pouvoir ou non compenser ainsi que sur des accords similaires (arrangements avec collatéral).

Instruments financiers concernés

Cette annexe s'applique à tous les instruments financiers qui sont:

1. présentés net dans le bilan suivants les réglementations de compensation de l'IFRS (droit de compenser et intention de présenter net); et
2. présentés brut dans le bilan mais sujets à des engagements fermes de netting ou à des arrangements similaires à l'exception des arrangements s'ils s'appliquent:
 - à des prêts/emprunts de la clientèle dans la même institution; ou
 - aux instruments financiers qui sont uniquement liés à un collatéral (prêts sécurisés par un collatéral).

Agencement de l'annexe détaillée

L'annexe est demandée par type d'instrument financier et par rubrique du bilan. Il n'est pas nécessaire de fournir de l'information plus détaillée. Un tableau pour l'actif et un tableau pour le passif sont demandés. Chaque tableau fournira les informations suivantes:

1. Montants bruts d'instruments financiers actif (ou passif):
Reprend le montant brut de chaque rubrique sans appliquer de neutralisation.
2. Montants bruts de compensations reconnues de passifs (ou d'actifs):
Reprend le montant de neutralisation qui a été appliqué sous l'IFRS. Le montant doit être identique à l'actif et au passif.
3. Montants nets des actifs financiers (ou passifs) présentés dans le bilan:
Reprend la somme des deux cellules précédentes et représente le montant du bilan.
4. Montants non neutralisés – Instruments financiers:
Reprend le montant de la compensation via l'existence d'un contrat ferme de netting. Ce montant ne peut pas être plus élevé que le montant faisant l'objet de netting suivant le contrat ferme de netting ou arrangement similaire.
5. Montants non neutralisés – collatéral financier reçu/payé:
Reprend le montant cash et la juste valeur des collatéraux d'instruments financiers non neutralisés mais associés à des arrangements de compensation.
6. Montants net:
Montre la position nette après toute compensation et collatéral.

Méthodes utilisées dans détermination de la juste valeur d'actifs - 2016					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur	30.745.080	30.745.080	15.896.254	14.069.542	779.284
Actifs détenus à des fins de transactions par type	8.674.772	8.674.772	22.935	8.476.904	174.933
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.413.044	4.413.044		4.413.044	
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	87.950	87.950		85.335	2.615
Investissements disponibles à la vente	17.022.923	17.022.923	15.873.319	1.094.259	55.345
Propriété pour usage propre	498.033	498.033			498.033
Immeubles de placement	48.358	48.358			48.358
Actifs au coût amorti	119.498.449	117.452.626	9.128.055	281.969	110.088.425
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	5.008.639	5.008.639	5.008.639		
Prêts et créances aux banques	9.853.827	9.885.421	2.986.190		6.867.637
Investissements détenus jusqu'à maturité	936.353	925.897	936.353		
Prêts et avances à la clientèle	103.699.630	101.632.669	196.873	281.969	103.220.788

PM: En 2016 (dans la Juste Valeur) des transferts significatives ont eu lieu entre Niveau 1 et Niveau 2, dans les «Investissements disponibles à la vente»: EUR 155 millions de Niveau 1 à Niveau 2 et EUR 5 millions de Niveau 2 à Niveau 1.

Comptes annuels consolidés - suite

Méthodes utilisées dans détermination de la juste valeur d'actifs - 2015					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Assets at fair value	38.440.196	38.440.196	20.523.126	17.080.976	836.092
Actifs détenus à des fins de transactions par type	14.504.727	14.504.727	2.383.137	11.978.959	142.630
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.419.223	4.419.223		4.419.222	
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	94.541	94.541		91.729	2.812
Investissements disponibles à la vente	18.809.053	18.809.053	18.139.989	591.066	77.998
Propriété pour usage propre	564.840	564.840			564.840
Immeubles de placement	47.812	47.812			47.812
Actifs au coût amorti	113.248.731	110.694.879	10.359.357	0	102.889.374
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	4.267.049	4.267.049	4.267.049		
Prêts et créances aux banques	11.098.251	12.668.906	4.312.580		6.785.671
Investissements détenus jusqu'à maturité	959.946	958.873	959.946		
Prêts et avances à la clientèle	96.923.485	92.800.051	819.782		96.103.703

Méthodes utilisées dans détermination de la juste valeur de passifs - 2016					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur	16.672.317	16.672.317	102.621	16.429.060	140.635
Passifs détenus à des fins de transactions	8.808.874	8.808.874		8.668.984	139.890
Dérivés non détenus à des fins de transactions	6.074.113	6.074.113		6.073.368	745
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	1.789.330	1.789.330	102.621	1.686.708	
Passifs au coût amorti	120.199.823	119.563.608	99.425.858	19.749.383	1.024.582
Dépôts de banques	13.330.516	13.333.629	4.813.789	8.024.122	492.604
Dépôts de la clientèle	97.174.313	97.046.298	90.406.081	6.684.238	83.994
Obligations émises	8.053.726	7.743.252	2.688.899	4.916.844	447.984
Dettes subordonnées	1.641.268	1.440.429	1.517.089	124.180	

Méthodes utilisées dans détermination de la juste valeur de passifs - 2015					
En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur	21.570.497	21.570.497	101.674	21.241.760	227.064
Passifs détenus à des fins de transactions	13.129.450	13.129.450		12.903.356	226.095
Dérivés non détenus à des fins de transactions	6.069.523	6.069.523		6.068.554	969
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	2.371.524	2.371.524	101.674	2.269.851	
Passifs au coût amorti	117.321.321	117.459.592			
Dépôts de banques	10.743.404	10.741.946	5.045.143	5.698.261	
Dépôts de la clientèle	96.928.659	96.791.727	75.036.684	8.372.726	13.519.250
Obligations émises	8.229.278	8.502.448	1.936.046	5.746.307	546.925
Dettes subordonnées	1.419.980	1.423.471	1.304.513	115.466	

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans Niveau 3 Actifs financiers - 2016

En milliers d'EUR	Actifs détenus à des fins de transactions	Dérivés non détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Investissements disponibles à la vente	Total
Balance à l'ouverture	142.630	0	2.812	77.998	223.440
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	106.521		35	9.459	116.015
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres				-8.340	-8.340
Achat d'actifs				8.359	8.359
Vente d'actifs			-232	-26.652	-26.884
A maturité					0
Réqualification					0
Transfers vers Niveau 3					0
Transfers du Niveau 3					0
Différences de taux de change					0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-74.218			-5.478	-79.696
BALANCE A LA CLOTURE	174.933	0	2.615	55.345	232.893

Changements dans Niveau 3 Actifs financiers - 2015

En milliers d'EUR	Actifs détenus à des fins de transactions	Dérivés non détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Investissements disponibles à la vente	Total
Balance à l'ouverture	67.968	0	3.498	65.200	136.666
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	-11.935		-606		-12.541
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres			0	21.209	21.209
Achat d'actifs	209.596		233	15.804	225.633
Vente d'actifs	-102.982		-313	-24.215	-127.510
A maturité					0
Réqualification					0
Transfers vers Niveau 3	1.644				1.644
Transfers du Niveau 3	-21.661				-21.661
Différences de taux de change					0
Changement dans la composition du groupe et autres changements					0
BALANCE A LA CLOTURE	142.630	0	2.812	77.998	223.440

Changements dans Niveau 3 Passifs financiers - 2016

En milliers d'EUR	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs non détenus à des fins de transactions	Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Total
Balance à l'ouverture	226.095	969	0	227.064
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	16.358	-11		16.347
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres				0
Dettes en circulation				0
Remboursement anticipé de dettes		-213		-213
A maturité				0
Transfers vers Niveau 3				0
Transfers du Niveau 3				0
Différences de taux de change				0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-102.563			-102.563
BALANCE A LA CLOTURE	139.890	745	0	140.635

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans Niveau 3 Passifs financiers - 2015				
En milliers d'EUR	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs non détenus à des fins de transactions	Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Total
Balance à l'ouverture	208.777	1.988	0	210.765
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	18.300	23		18.323
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres				0
Dettes en circulation	222.378			222.378
Remboursement anticipé de dettes				0
A maturité	-187.365	-1.043		-188.408
Transfers vers Niveau 3	450			450
Transfers du Niveau 3	-36.444			-36.444
Différences de taux de change				0
Changement dans la composition du groupe et autres changements				0
BALANCE A LA CLOTURE	226.095	969	0	227.064

Montants repris dans le compte de résultats pendant l'année - 2016			
En milliers d'EUR	Enregistré à la date du bilan	Décomptabilisé durant l'exercice	Total
Actifs financiers			
Actifs détenus à des fins de transactions	106.520		106.520
Dérivés non détenus à des fins de transactions			
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	-197		-197
Investissements disponibles à la vente	-342	9.801	9.459
TOTAL	105.981	9.801	115.782
Passifs financiers			
Passifs détenus à des fins de transactions	-16.358		-16.358
Dérivés non détenus à des fins de transactions			
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats			
TOTAL	-16.358	0	-16.358

Montants repris dans le compte de résultats pendant l'année - 2015			
En milliers d'EUR	Enregistré à la date du bilan	Décomptabilisé durant l'exercice	Total
Actifs financiers			
Actifs détenus à des fins de transactions	-11.935		-11.935
Dérivés non détenus à des fins de transactions			
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	-687		-687
Investissements disponibles à la vente	-6.372	3	-6.369
TOTAL	-18.994	3	-18.990
Passifs financiers			
Passifs détenus à des fins de transactions	-19.342		-19.342
Dérivés non détenus à des fins de transactions	1.019		1.019
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats			
TOTAL	-18.323	0	-18.323

Comptes annuels consolidés - suite

Neutralisation d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux ci-joint incluent de l'information concernant le droit de neutraliser et les contrats de netting concernés. Les montants mentionnés contiennent tous des instruments financiers reconnus représentés de façon nette dans les états financiers et respectant les obligations de neutralisation IFRS (droit juridique de neutraliser et intention de netting). Ils mentionnent aussi les montants bruts reconnus dans les états financiers et sujet de master netting agreements (ou contrats semblables).

Les contrats de netting ainsi que les collatéraux sont précisés dans un contrat ISDA (dérivés) ou CSA (pour les contrats crédits).

Neutralisation d'actifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires		Montants non neutralisés dans l'état financier					
En milliers d'EUR		Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	Montant net
	Autres						
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats - Actifs de Trading	Dérivés	5.160.403	-113.057	5.047.346	4.376.307	145.700	525.339
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats - Dérivés non trading	Dérivés	38.002	-9.402	28.599	28.599		
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires						
	Autres						
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Autres	36.483		36.483			
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Dérivés				-1.511.213		1.511.213
	Autres						
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		5.234.888	-122.460	5.112.428	2.893.693	145.700	2.036.552

Neutralisation de passifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires		Montants non neutralisés dans l'état financier					
En milliers d'EUR		Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	Montant net
	Autres						
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires						
	Dépôts des entreprises						
	Autres						
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs Trading	Dérivés	2.152.774		2.152.774	2.152.774		
	Repo prêtés et arrangements similaires						
	Autres						
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultat - Dérivés non Trading	Dérivés	179.875		179.875	179.874		
Autres passifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Autres	36.843		36.843			36.843
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Dérivés						
	Autres						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		2.369.492	0	2.369.492	2.332.648	0	36.843

Actifs non-disponibles

Des actifs qui ne sont pas disponibles, sont surtout des Prêts et avances à la clientèle qui font l'objet d'une sureté sur des obligations émises. Ils vont servir à sécuriser des comptes de marge et ils seront utilisés pour d'autres raisons définies par la loi.

ING a une obligation de maintenir une réserve chez les banques centrales. Au 31 décembre 2016 le minimum dépôt obligé chez les banques centrales était de EUR 1.008 millions (2015 : EUR 991 millions).

Actifs non-disponibles		
En milliers d'EUR	2016	2015
Banques		
- Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	870.765	968.520
- Montants à recevoir des banques	3.124.129	5.132.536
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	0	0
Investissements	35.827	456.488
Prêts et avances à la clientèle	7.046.219	6.330.801
Autres actifs	0	0
TOTAL	11.076.939	12.888.345

Engagements hors bilan

Dans le cours normal des activités de l'entreprise, ING Belgique est partie prenante à des activités dont les risques ne sont pas reflétés en tout ou en partie dans les comptes consolidés.

Les garanties concernent les garanties de substitution crédit et non-crédit. Les garanties de substitution crédit sont des garanties données par ING Belgique eu égard aux crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de décaissements futurs.

Les garanties sont souvent d'une nature court terme. En plus des éléments inclus dans les passifs éventuels, ING Belgique a émis des garanties en tant que participant à des accords collectifs d'organismes industriels nationaux et en tant que participant à des plans de garantie collective requis par les gouvernements et applicables dans différents pays.

Des lettres de crédit irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée. Les autres passifs éventuels concernent essentiellement l'acceptation de factures et relèvent du court terme.

Les facilités irrévocables constituent essentiellement des parts inutilisées de lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité. La majorité de la part non utilisée de facilités de crédit irrévocables est garantie par les actifs de clients ou des contre-garanties des gouvernements centraux et d'organismes exemptés dans le cadre d'exigences réglementaires. Les facilités irrévocables comprennent également les engagements contractés pour acheter des valeurs mobilières à émettre par des gouvernements et des émetteurs privés.

Détails des engagements hors bilan - Montants notionnels		
En milliers d'EUR	2016	2015
Engagements de prêts	33.380.757	34.723.684
Donnés	33.377.256	34.723.684
Reçus (-)	-3.501	0
Garanties financières	26.726.297	24.752.006
Données	711.249	655.322
Reçus (-)	-26.015.048	-24.096.684
Autres engagements	11.159.591	9.273.781
Donnés	11.071.117	9.187.581
Reçus (-)	-88.474	-86.200

ING Belgique donne, comme bailleur, des actifs en location simple aux tiers. Aucun contrat individuel de location simple a des termes ou conditions qui peuvent influencer matériellement le montant, le timing ou la certitude des flux de trésorerie consolidés d'ING Belgique.

Comptes annuels consolidés - suite

Finalement, voici les gages sur d'autres actifs :

Gages sur d'autres actifs	
En milliers d'EUR	2016
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
Postes du passif	
TLTRO	1.600.000
Covered bonds	4.334.369
Postes hors bilan	
Credit claims Banque Nationale de Belgique	6.508.900
Portefeuille d'investissement	1.104
Actifs déposés en garantie	12.116.511
Colateral	58.538
Autres	8
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
Obligations données en gage pour compte de tiers	16.546

Rémunérations sous forme d'actions

Par le plan «Long term Equity Ownership» (Leo), en vigueur depuis 2004, ING Group NV offre à certains collaborateurs, dans le monde entier, des options sur actions et actions liées à la performance.

Caractéristiques principales:

Options sur actions:

- permet aux participants d'acheter un nombre de certificats d'actions équivalent au nombre d'options dont ils disposent pour un prix d'exercice prédéfini;
- période d'exercice de 10 ans à partir de la date de distribution, avec possibilité de limiter cette période à 5 ans à l'initiative du participant;
- exercice des options possible seulement trois ans après la date d'attribution;
- exercice via livraison des certificats d'actions ING Group au participant immédiatement suivi de la vente de ceux-ci ou de leur placement dans un compte-titres après paiement du prix d'exercice.

Actions liées à la performance:

- attribution d'un nombre d'actions liées à la performance par part d'action d'ING Group NV, le nombre final d'actions liées à la performance obtenue dépendant de la position relative du rendement total pour l'actionnaire (« Total Shareholder Return » ou TSR) de ING Group NV par rapport au TSR d'un ensemble de concurrents;
- acquisition au terme d'une période de performance de trois ans;
- décompte des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout maintenir / partiellement vendre).

Pour 2011 un nouveau plan de rémunérations sous forme d'actions appelé 'Longterm Sustainable Performance Plan - LSPP' a été introduit. Ce plan remplace le plan 'Leo' (les plans encore en vie restent inchangés) Les caractéristiques du plan sont les suivantes:

- un plan 100% actions;
- l'exercice est dépendant des objectifs de performance d'ING Group;
- l'exercice différé est établi comme suit: 1/3 après la première année, 1/3 après la seconde année et 1/3 après la 3^{ème} année.

Mouvements dans les droits d'option				
En EUR	Options en circulation		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2016	2015	2016	2015
Solde d'ouverture	3.611.643	5.262.463	17,50	16,40
Transfert	-392.139	-14.279	16,50	12,28
Attribué				
Exercé	-119.756	-555.909	5,89	6,23
Déchu	-29.496	-54.039	17,34	16,53
Emission de capital				
Expiré	-780.569	-1.026.593	24,98	18,15
SOLDE DE CLÔTURE	2.289.683	3.611.643	15,73	17,50

Comptes annuels consolidés - suite

Le prix moyen pondéré à la date d'exécution des droits d'option durant 2016 est EUR 10,43 (Ceci est la moyenne au niveau d'ING Group, est n'est pas disponible par entité).

Répartition des options d'achat d'actions par plage de prix d'exercice						
Plages de prix d'exercice en euros	Options d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2016	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Options excerçables au 31 décembre 2016	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
00,00 - 05,00	255.537	2,21	2,73	255.537	2,21	2,73
05,00 - 10,00	425.889	3,22	7,31	425.889	3,22	7,31
10,00 - 15,00	5.905	1,71	14,14	5.905	1,71	14,14
15,00 - 20,00	919.992	1,20	17,04	919.992	1,20	17,04
20,00 - 25,00	682.360	0,23	24,10	682.360	0,23	24,10
25,00 - 30,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
30,00 - 35,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
35,00 - 40,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00

La juste valeur des options attribuées est enregistrée en charge comme frais de personnel et est allouée sur la période d'acquisition des options. La juste valeur des rémunérations sous forme d'options est déterminée au moyen d'une simulation de Monte Carlo. Ce modèle prend en compte le taux d'intérêt sans risque (2,02% - 4,62%), ainsi que la durée de vie estimée des options (5 à 9 ans), le prix d'exercice, le prix actuel de l'action (2,90 EUR - 25,42 EUR), la volatilité estimée des certificats d'action ING Group (25,00% - 84,00%) et le rendement estimé des dividendes (0,94% - 8,99%).

La source pour la volatilité implicite utilisée pour l'évaluation des stock options est le système de trading ING. Ces volatilités implicites dans ce système sont déterminées par des traders ING et sont basées sur des données du marché, pas sur des données historiques.

Paiements fondés sur des actions		
En milliers d'EUR	2016	2015
Charge provenant de transactions réglées en actions	10.690	8.636
Charge provenant de transactions réglées en espèces		
- montant nominal total à la fin de l'exercice		
- valeur intrinsèque totale à la fin de l'exercice		

Informations sur les sociétés liées

Entités liées		
En milliers d'EUR	Parent & ses filiales	Entreprises avec un lien de participation
Actifs	6.458.473	2.643.882
Passifs	10.914.343	882.761
Engagements hors bilan donnés	338.537	2.276
Engagements hors bilan reçus	203.733	0
Produits reçus	584.001	19.986
Commissions reçues	73	1.629
Charges payées	935.441	16.497
Commissions payées	4.167	0

Dans le cadre normal de ses activités, ING Belgique opère différentes transactions avec ses entités liées. Des entités sont supposées liées lorsque l'une d'entre elles a la possibilité de contrôler ou d'influencer l'autre sur le plan des décisions financières ou opérationnelles. Les entités liées d'ING sont, entre autres, des succursales, des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, des joint-ventures, des membres du personnel avec des fonctions clés au niveau managérial et différents plans «prestations définies» et «contributions définies» (voir aussi le chapitre «Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction» ci-après). Les transactions entre entités liées incluent rendre et recevoir des services, des locations, des transferts sur base de contrats financiers et des provisions de garanties et de gages. Il n'y a pas de provisions matérielles pour créances douteuses ou de coûts liés à de 'mauvaises dettes' individuelles matérielles, reconnus sur des soldes relatifs aux entités liées.

Les transactions entre ING et ses entités liées sont éliminées lors de la consolidation. ING Belgique fait également des transactions avec ING Bank NV et ses succursales. Cela va des activités financières aux transactions d'achats et de ventes récurrentes.

Litiges

ING Belgique et ses filiales sont impliquées dans des procédures de litige en Belgique ou à l'étranger, mettant en œuvre des réclamations par ou contre elles et qui surviennent dans le cours normal de leurs activités, notamment de prêteur, investisseur et contribuable ou autorités de contrôle. Dans certaines de ces procédures, des montants importants ou indéterminés sont réclamés, y compris des dommages et intérêts.

Bien qu'il ne soit pas possible de prédire ou de déterminer le résultat final de toutes les procédures restant en instance ou menaçant d'être intentées, le management ne pense pas que leur dénouement aura un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'ING Belgique.

En Belgique, ces procédures judiciaires comprennent notamment plusieurs litiges mettant en cause la responsabilité de la Banque dans le cadre d'opérations prétendument frauduleuses effectuées au début des années 2000 concernant des sociétés de liquidités. Deux décisions favorables à la banque et une partiellement favorable à l'Etat belge ont été rendues en première instance.

La banque a aussi été assignée par certains clients ayant souscrit (ou ayant l'intention de souscrire) à des crédits à taux variables auprès de ING ou d'une autre banque, et ayant conclu, en 2007-2008, un contrat d'Interest Rate Swap («IRS») avec ING Belgique, en vue de couvrir la hausse annoncée des taux d'intérêts. En première instance, ING a reçu gain de cause dans tous les dossiers concernés. Pour certains d'entre eux, une procédure d'appel est en cours. Une seule affaire a donné lieu à un arrêt de la Cour d'appel, et ce totalement en faveur de ING.

ING Belgique a aussi été assignée par un fournisseur informatique, avec lequel elle avait contracté en vue de la sous-traitance d'activités de conservation et d'exécution d'ordres relatifs à des instruments financiers. L'exécution du contrat par cette société n'étant pas satisfaisante, ING Belgique a mis fin à cette collaboration, conformément aux dispositions du contrat liant les parties, ce que conteste ce fournisseur. En première instance, le tribunal a donné gain de cause à ING. Le fournisseur informatique a interjeté appel de la décision rendue.

Enfin, 81 pensionnés d'ING ont assigné la banque suite à la disparition du Fonds Médico Chirurgical (œuvre sociale offrant une couverture en cas de problème médical) car ils estiment que cette disparition (assortie de solutions alternatives) leur a causé un préjudice financier. Le tribunal de première instance leur a donné raison sur le principe mais ne s'est pas encore prononcé sur l'étendue du dommage prétendument causé. Parce que ce litige continue les montants concernés ne peuvent pas être publiés.

Record Banque, filiale de ING Belgique, a reçu plusieurs assignations de clients de certains de ses agents indépendants. Ceux-ci ont, à l'insu de Record Banque, reçu des fonds de ces clients, destinés à être placés auprès d'une société tierce, avec laquelle Record Banque n'a aucun lien ni relation d'affaires. Cette société est, depuis, tombée en faillite. Un dossier pénal est ouvert mais Record Banque a été mise hors cause de cette procédure pénale.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ING Luxembourg est confrontée à plusieurs litiges dans lesquels la responsabilité de la Banque est mise en cause dans le cadre d'une fraude d'un ex-employé qui aurait procédé à une collecte de fonds frauduleuse avant 2005. ING Luxembourg est également mise en cause dans des dossiers concernant des opérations prétendument frauduleuses antérieures à 2002 concernant des sociétés de liquidités, dans lesquels la Banque (et 1 ex-employé) est (sont) confrontée(s) à des poursuites pénales en Belgique ou assignée(s) au civil par l'Etat.

Ventilation pays par pays

Suivant l'article 420 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit (dite «nouvelle loi bancaire»), ING Belgique a l'obligation de publier les informations suivantes sur base consolidée en ventilant selon les Etats membres ou pays tiers dans lesquels ING Belgique est établi.

ING Belgique consolidé 2016, par pays						
En milliers d'EUR	Nature des activités	Chiffre d'affaires	Nombre d'employés (en ETP)	Bénéfice/perte avant impôts	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	3.027.961	8.836	625.090	144.287	
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	209.246	790	74.685	32.182	
Canada	Autres services financiers	-29		-86		
USA	Autres services financiers	-30		-150		
Suisse	Banque et autres services financiers	189.007	217	69.788	19.449	

(*) Chiffre d'affaires inclut: revenus/charges des fees et commissions, solde net taux de changes (gain/perte), autres produits/charges opérationnelles

SCOPE:

Belgique:

ING Belgium nv/sa, CEL Data Services nv/sa, Immo Globe nv/sa, ING Contact Center nv/sa, ING Lease Belgium, New Immo-Schuman nv/sa, Record Bank nv/sa, Record Credit Services cvba/scrl, Sogam nv/sa, Sogès-Fiducem nv/sa

Luxembourg:

ING Luxembourg, ING Belgium International Finance Luxembourg sa

Canada:

Belgium Overseas Agencies Ltd

USA:

Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse:

ING Belgium Genève (subsidaire)

Rémunération du commissaire

KPMG Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises burg. CVBA/SCRL civile est le commissaire d'ING Belgique. C'était Ernst & Young Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises burg. CVBA/SCRL civile en 2015.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires d'audit et non-audit pour le groupe relatifs aux exercices 2015 et 2016.

Rémunération du commissaire et des membres de son réseau		
En milliers d'EUR	2016	2015
Le commissaire et les personnes liées		
1. Honoraires du commissaire	2.293	2.248
1.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	2.293	1.945
1.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe		303
a. Autres missions d'attestation		303
b. Missions de conseils fiscaux		
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale		
2. Honoraires des personnes ayant un lien avec le commissaire	0	514
2.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire		446
2.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe		68
a. Autres missions d'attestation		27
b. Missions de conseils fiscaux		
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale		41

Tous les honoraires sont explicitement approuvés par le comité d'audit d'ING Belgique sa et par le comité d'audit du Groupe ING (Amsterdam).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2011 a fixé à 35.000 euros la rémunération attachée à l'exercice d'un mandat au sein du Conseil d'Administration. Aucune indemnité de rupture de mandat n'est prévue pour les membres non exécutifs.

Pour 2016, un montant total de 650.000 euros a été payé aux administrateurs en fonction.

Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration

Prêts et avances aux membres du Conseil d'Administration		
En milliers d'EUR	2016	2015
Prêts et avances	2.670	1.211

Les prêts et avances consentis aux membres du Conseil d'Administration sont rémunérés aux conditions du marché.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction

L'évolution récente des règles en vigueur au sein du monde financier a conduit à l'adoption de nouvelles politiques de rémunération applicables à partir du 1er janvier 2011. La composition de l'enveloppe rémunératoire globale allouée aux membres du Comité de Direction a dès lors été revue et se compose à présent de deux éléments principaux:

- le salaire de base, qui représente le total du revenu annuel garanti aux intéressés;
- la rémunération variable dont une partie est attribuée directement, l'autre partie étant différée:
 - La partie attribuée directement l'est pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est soumise à une période de rétention d'un an;
 - La partie différée est libérée sur une période totale de trois ans, un tiers étant attribué chaque année. Chaque attribution annuelle est également divisée pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est également soumise à une période de rétention d'un an.

La rémunération variable est octroyée sous condition suspensive qu'aucun des événements suivants ne se réalise : conduite inappropriée ou faute lourde, délit, fraude, grave défaillance dans la gestion des risques, évolution conséquente dans les exigences économiques et réglementaires de capital, conduite particulière ayant mené à la réévaluation des comptes annuels du Groupe ou ayant causé un préjudice conséquent.

En plus du salaire de base, les membres du Comité de Direction bénéficient d'avantages similaires à ceux dont jouissent beaucoup d'autres membres du personnel de la banque: extension de la couverture d'assurance maladie invalidité, couverture décès, frais de représentation, mise à disposition d'un véhicule de société.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction		
En milliers d'EUR	2016	2015
Avantages à court terme	3.597	3.566
Avantages postérieurs à l'emploi	927	921
Autres avantages à long terme	282	274
Indemnités de cessation d'emploi	0	0
Paiement fondé sur des actions	629	655
TOTAL	5.434	5.416

Régime de pension des membres du Comité de Direction

Le régime de pension des membres (non expatriés) du Comité de Direction est fondé sur un plan d'assurance groupe à contribution définies, conclu auprès d'AXA Belgium nv/sa.

Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction

Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un membre du Comité de Direction, pour des motifs autres que la retraite, la révocation ou la faute grave, l'intéressé bénéficie d'une indemnité de rupture s'élevant à douze mois de salaire de base. Lorsqu'il est mis fin au contrat pour un motif autre que la performance, le Comité de Direction peut décider de maintenir la rémunération pendant 18 mois maximum (salaire de base et variable).

En cas de maladie de longue durée, les membres du Comité de Direction perçoivent 100 % de leur dernier salaire de base pendant les 12 premiers mois, 90 % pendant les 12 mois qui suivent et 50% ultérieurement.

Aucune indemnité pour maladie de longue durée n'a été payée en 2016.

Gestion des risques

Une banque commerciale a pour vocation traditionnelle de récolter des dépôts, à l'aide desquels elle octroie des crédits. Elle effectue de la sorte une double transformation: de montant et de durée. À cette activité classique, dite "de bilan", s'ajoute un nombre croissant de nouveaux instruments financiers, dont l'objectif commun est d'aider à la gestion des différents types de risques : crédit, liquidité, taux d'intérêt, de change et risques de capitaux propres. Ces instruments sont appelés "produits dérivés" et n'engendrent généralement pas d'échange de fonds lors de leur conclusion.

Les risques de taux d'intérêt, de change et de capitaux propres sont habituellement regroupés sous le vocable générique de "risque de marché".

La gestion du risque de crédit relève du département Credit Risk Management, qui fait partie de la ligne de décision et politique crédit. Quant à la gestion des risques de liquidité, de marché et opérationnel, elle est prise en charge par le département Risk Management. Enfin, le département juridique assure la gestion du risque légal.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les risques de crédit surviennent dans les activités de prêt, de «pre-settlement» et d'investissement de la banque, ainsi que dans les activités de marché. La gestion des risques de crédit est soutenue par des systèmes d'informations spécifiques au risque de crédit et des modèles de notation interne des débiteurs et des contreparties.

Politique

La politique de crédit d'ING Belgique vise à maintenir un portefeuille diversifié de crédits et de titres, tout en évitant les concentrations importantes.

La définition de la politique crédit applicable aux opérations de crédit et au portefeuille de placement de la banque est du ressort du comité de politique crédit ("Credit Policy Committee"), présidé par l'administrateur délégué en charge de la gestion des risques. Cette politique s'intègre dans celle du groupe ING. Elle est stipulée dans un manuel de politique de crédits et traduite dans des procédures crédit destinés à l'ensemble des instances responsables de l'introduction, la décision et la surveillance des crédits.

Structures décisionnelles

Selon leur type et leur taille, l'octroi et la surveillance des crédits individuels font l'objet d'une délégation de pouvoirs strictement encadrée, aux différentes structures compétentes. Une procédure similaire est mise en place pour le risque opérationnel relatif au crédit, aux produits dérivés, à la prise de sûretés, à la surveillance des positions débitrices ainsi qu'au traitement des opérations contentieuses. Comme mentionné plus haut, le contrôle du risque légal est du ressort du département juridique.

Les pouvoirs de décision crédit sont séparés en trois structures distinctes:

- **Mandats:** Les niveaux de pouvoirs de décision sont exprimés en niveaux de mandats. Les mandats décident les lignes de crédit maximales octroyées à un client, dans le cadre de l'activité commerciale de la banque.

Toutes les décisions sont prises par maximum 2 niveaux de mandat:

- o un niveau d'avis et
- o un niveau décisionnel.

Un niveau de mandat déterminé est dans la plupart des cas composé comme suit (principe 'twins'):

- o une "approval signatory" du front, et
- o une "approval signatory" de risk.

Au-delà d'un certain niveau d'engagements l'intervention d'un analyste crédit est requise.

- **Crédits standardisés:** La banque a élaboré un système automatique de décision pour l'octroi de crédits standardisés. Le système est fondé sur le rating du client, sa capacité de remboursement, des données de notoriété internes et/ou externes, le montant global de ses engagements et quelques règles spécifiques liées au type de client et de produit.
- **Comités d'investissement ("securities committees"):** ils déterminent la politique d'investissement de la banque dans ses portefeuilles propres d'instruments financiers; le département Credit Risk Management effectue les analyses et établit les documents destinés au Central Securities Committee.

Les dossiers à problèmes sont suivis de près. Le cas échéant, des niveaux de mandats spécifiques imposent la mise en œuvre rapide de mesures préventives. La détection des dossiers à problème se fait notamment au moyen d'une série de clignotants automatisés.

Comptes annuels consolidés - suite

Diversification des risques

Sur la base des règles définies par les autorités de tutelle pour le calcul des grands risques, aucun débiteur (qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un établissement de crédit ou d'un groupe) ne représente un risque supérieur à 25% des fonds propres de la banque. L'exposition Intercompany est limité à 100% des fonds propres.

Le groupe ING a défini quelques "Golden Rules": elles déterminent, à l'échelle du groupe dans son ensemble, les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé, exprimées en montants notionnels et en capital économique. De la même manière, ING Belgique définit les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé (Single Name Concentrations), exprimée en montant maximum de perte. ING a aussi comme objectif de diversifier son portefeuille par secteur économique.

ING Belgique a défini des limites de concentrations par secteur en combinant la taille et la sensibilité à la détérioration d'un secteur (Systemic Risk).

Portefeuille de crédit d'ING Belgique: ventilation par secteur économique ⁽¹⁾		
En % de l'encours	2016	2015
Parc automobile	1,19%	1,05%
Constructeurs et entrepreneurs	3,72%	3,88%
Banques centrales	4,02%	3,49%
Gouvernements centraux	7,77%	9,80%
Chimies, Santé et Pharmaceutiques	3,29%	2,93%
Civiques, Religieux et Organisations Sociales	0,26%	0,44%
Banques commerciales	7,32%	7,48%
Alimentation, Boissons et Soins personnels	3,57%	3,35%
Industries générales	5,72%	5,80%
Administrations publique inférieures	5,56%	5,16%
Media	0,76%	0,79%
Ressources naturelles	12,44%	10,48%
Institutions financières non bancaires	3,69%	4,59%
Individus privés	15,24%	15,95%
Immeubles	6,27%	6,09%
Vente au détail	2,36%	2,29%
Services	10,41%	10,03%
Technologie	0,52%	0,48%
Télécommunication	0,36%	0,40%
Transport et logistique	2,90%	2,94%
Utilitaires	1,22%	1,18%
Autres	1,41%	1,40%
TOTAL	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Base consolidé - Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement

Risques de contrepartie liés aux opérations sur produits dérivés

Les produits dérivés conclus avec la clientèle sont couverts en grande partie avec une autre entité de ING Group. De plus, la banque signe avec ces institutions des contrats cadres, sur la base du modèle diffusé par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Dans les principaux pays développés, ces contrats permettent la compensation des positions débitrices et créditrices d'une contrepartie défaillante, ce qui, dans de nombreux cas, a pour effet de réduire considérablement le risque. Certains contrats prévoient en outre le dépôt d'une sûreté ("collatéralisation"), si la position nette dépasse un montant préétabli.

La banque a mis en place une politique rigoureuse de suivi du risque de contrepartie lié à ce type d'opérations:

- à chaque contrat dérivé est associé un risque de crédit réel ("present value") et potentiel ("potential future exposure" - "PFE");
- les encours par contrepartie sont évalués en tenant compte des accords de compensation et de collatéralisation existants;
- toute contrepartie doit disposer d'une limite de crédit adéquate, octroyée par les instances de décision compétentes et gérée globalement en temps réel pour toutes les salles de marché.

Comptes annuels consolidés - suite

Pour suivre en temps réel les risques sur ses principales contreparties, la banque dispose d'une application informatique qui lui donne à tout moment, en situation consolidée, l'état d'utilisation de ses limites de crédit dans toutes ses salles de marché. Elle a complété cet instrument par une base de données juridiques permettant de déterminer, automatiquement et en temps réel, si une nouvelle transaction peut juridiquement être compensée avec d'autres opérations de salles de marché. Cet outil permet un calcul efficace de la compensation des risques (netting) et dès lors une utilisation productive des limites de crédit.

ING Belgique suit et est conforme à la «European Regulation on OTC derivative agreement, central counterparties and trade repositories (EU No. 648/2012)» qui est aussi connu comme «European Market Infrastructure Regulation name (EMIR)». Ce texte a comme but de réduire le risque dans les contrats «OTC» en augmentant la transparence et la standardisation de tels instruments.

Exigences en fonds propres – Bâle III/CRR

Divers modèles internes pour le risque de crédit ((Probability of Default (PD), Loss Given Default (LGD), Exposure At Default (EAD)), le risque de marché et le risque opérationnel ont été élaborés conformément à l'implémentation de Bâle III en Réglementation Européenne (CRR). Ils sont utilisés dans l'ensemble du Groupe ING.

Un exercice de réconciliation a également été mis en place pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données comptables rapportées. ING Belgique a développé également en étroite collaboration avec le Groupe ING son processus d'évaluation interne des capitaux propres réglementaires (Internal Capital Adequacy Assessment Process: ICAAP) comme préconisé par la BNB (Banque Nationale de Belgique).

Exposition au risque de crédit

L'exposition d'ING Belgique au risque de crédit est essentiellement liée aux crédits traditionnels accordés aux particuliers et aux entreprises. Les prêts aux particuliers représentent principalement des prêts hypothécaires, garantis par un immeuble résidentiel. Les crédits aux entreprises sont souvent collatéralisés, mais peuvent être non couverts, sur la base d'une analyse interne de la solvabilité des emprunteurs. Un risque de crédit lié au presettlement découle également d'activités de marché, par exemple à l'occasion de produits dérivés, d'opérations de rachat et de prêts/emprunts de valeurs mobilières.

La banque utilise diverses techniques d'établissement des prix de marché et d'évaluation pour déterminer le montant du risque de presettlement. Ces techniques évaluent entre autres le risque potentiel futur d'ING Belgique sur les opérations tant individuelles que regroupées en portefeuilles. Des contrats cadres et des contrats collatéraux sont fréquemment conclus en vue de réduire ces risques de crédit.

Facteurs de risque de crédit		
En milliers d'EUR	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	5.008.639	4.267.049
Montants à recevoir des banques		
dont: prêts et avances aux banques	9.885.421	12.558.705
dont: avances en cash, soldes débiteurs et autres montants à recevoir	0	110.201
Actifs détenus à des fins de transactions		
dont: actions	8.026	2.319.984
dont: obligations	22.935	59.415
dont: dérivés	8.643.306	12.124.522
dont: prêts et créances	505	806
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.413.044	4.419.223
Désignés à la juste valeur par compte de résultats	87.950	94.541
Obligations disponibles à la vente	16.967.509	18.730.988
Obligations détenus jusqu'à maturité	925.897	958.873
Actions disponibles à la vente	55.414	78.065
Prêts et avances à la clientèle	101.632.669	92.800.051
TOTAL	147.651.315	148.522.423

Des classes de risques sont définies, en fonction de la qualité de crédit des débiteurs, allant «d'investment grade» à «problem grade».

Comptes annuels consolidés - suite

Dans le tableau ci-dessous, elles sont exprimées en équivalents de Moody's, S&P et d'autres agences de notation.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par classe de risque ⁽¹⁾		
En % de l'encours	2016	2015
AAA	5,44%	5,82%
AA	18,97%	19,53%
A	13,24%	13,40%
BBB	24,15%	25,05%
Soustrait cote d'évaluation élevée	61,81%	63,81%
BB	25,19%	23,56%
B	8,91%	8,38%
Cote à surveiller/problématique	4,09%	4,26%
TOTAL	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Base consolidé - Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement

Le portefeuille de crédits d'ING Belgique fait l'objet d'une analyse critique de manière continue. Les dossiers dépassant un certain montant sont revus au moins une fois par an. En plus des comités de portefeuille par segment, auxquels participent le management du département Risk et du front office, sont organisés une fois par trimestre.

Une étude formelle est réalisée chaque trimestre afin de déterminer les provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables, via une approche ascendante. Les conclusions sont débattues au Provisioning Committee d'ING, lequel conseille le Comité de Direction sur les niveaux de provision spécifiques. ING Belgique identifie comme 'dépréciés', les crédits pour lesquels il est probable, sur la base d'informations et événements actuels, que les montants de principal et d'intérêts dus contractuellement ne seront pas collectés conformément aux termes des contrats de crédit.

Les expositions hors-bilan d'ING Belgique concernent les garanties données, les lettres de crédit et les lignes de crédit. Les garanties concernent les garanties de substitut crédit et de non-substitut crédit. Les garanties de substitut crédit sont données par ING Belgique eu égard à des crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de futurs décaissements. Les garanties relèvent généralement du court terme.

Des lettres de crédit (letters of credit) irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit de la banque dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée.

Les facilités irrévocables constituent surtout des lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable.

Risque pays

Le risque pays est spécifiquement attribuable à des événements survenant dans un pays ou un groupe de pays donné. Toutes les transactions et positions de marché générées par ING Belgique impliquent un risque pays.

Ce dernier est en outre divisé en risque économique et risque de transfert.

- **Le risque économique** est le risque lié à tout événement dans le pays pouvant affecter des opérations, ainsi que les autres risques indépendants de la devise.
- **Le risque de transfert** est encouru en raison de l'incapacité des débiteurs de satisfaire à leurs obligations en devise étrangère en raison d'un événement spécifique au pays.

Dans les pays où la banque est active, le profil de risque du pays concerné est régulièrement évalué, avec pour résultat une notation du pays. Les limites attribuées à un pays sont basées sur cette notation. Les risques dérivés d'activités de crédit et d'investissement sont alors mesurés et rapportés quotidiennement en regard de ces limites par pays.

Comptes annuels consolidés - suite

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par pays ⁽¹⁾		
En milliards d'EUR (par encours)	2016	2015
Belgique	89,51	84,80
Grand-duché de Luxembourg	8,90	7,64
Suisse	7,64	6,10
Pays-Bas	7,42	9,09
France	4,32	4,56
Allemagne	4,11	2,99
Etats-Unis	3,02	2,34
Royaume-Uni	2,48	1,67
Singapour	1,29	0,87
Espagne	1,12	1,15

⁽¹⁾ Base consolidé - Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissements: les 10 plus grands

Politiques de sûretés

À l'instar de toutes les institutions financières et des banques en particulier, ING Belgique est une entreprise dont le métier est notamment de prendre des risques de crédit. À ce titre, la solvabilité de ses clients, ainsi que de ses partenaires commerciaux est évaluée en permanence pour juger de leur capacité à satisfaire leurs obligations financières à l'égard d'ING Belgique. Au cours du processus d'évaluation de nouveaux crédits, ainsi que lors de leur révision, ING Belgique détermine le montant et le type de bien affecté en sûreté qu'un client peut devoir engager de manière à couvrir sa position.

Généralement, plus la solvabilité perçue d'un emprunteur ou d'une contrepartie financière est faible, plus le bien affecté en couverture par le client ou la contrepartie devra être important.

Lors de ses activités commerciales avec des contreparties, ING Belgique conclut activement divers accords légaux dans le cadre desquels les contreparties (ou ING Belgique) affectent des biens en garantie l'une envers l'autre afin de couvrir les fluctuations de marché de leurs positions relatives. Les législations des juridictions différentes influencent le type et le montant du bien affecté en garantie qu'ING Belgique peut recevoir ou donner. De surcroît, la banque conclura parfois des credit default swaps, ainsi que d'autres instruments similaires, de manière à réduire le risque de crédit perçu sur un emprunteur ou un portefeuille donné.

Sûretés

Cette partie donne une vue sur le type de sûreté et jusqu'à quel niveau un prêt est couvert. L'annexe sur les sûretés est présenté par catégorie de risque: crédits, investissements, marches monétaires et remboursements anticipatifs. Les montants de sûreté sont présentés par les types de sûreté les plus utilisés: hypothèques, collatéral financier éligible (cash et titres), et les cautionnement étant l'obligation la plus applicable. ING obtient des sûretés qui sont oui ou non éligibles pour 'credit risk migration' sous CRR/CRDIV.

Le LTV pour le livre des hypothèques d'ING Belgique sa (seul) est de 64,4% et pour Record Banque sa (seul) 64,0%.

Sûretés dont cautionnements reçus - 2016						
En milliers d'EUR	Encours	Type de sûreté				
		Hypothèques	Collatéral financier éligible	Autres CRR/CRDIV éligibles	Cautionnements	Pas CRR/CRDIV éligible
Crédits aux particuliers	40.247.787	56.378.472	912.557	316.215	853.986	24.453.684
Crédits aux entreprises	74.627.778	33.064.815	3.616.506	14.219.078	27.104.068	40.252.386
Marchés monétaires et Investissements	25.864.070	0	0	0	19.700	58.419
Remboursements anticipatifs	6.629.952	0	19.683	0	0	244.186
TOTAL	147.369.587	89.443.287	4.548.746	14.535.293	27.977.753	65.008.676

Annexes:

1. Type de sûreté 'Hypothèques' contient les mandats hypothécaires.
2. Les montants de sûreté sont basés sur les méthodes internes d'évaluation d'ING avant 'haircut' par type de sûreté.
3. Dans le cas où des sûretés multiples ont été reçues pour un prêt particulier, la somme des différents montants de sûreté est affichée (peut être supérieure au montant du prêt).

Comptes annuels consolidés - suite

Actifs financiers échus mais non acquittés

ING Belgique examine, de manière continue, son portefeuille en termes d'arriérés de paiement. Particulièrement, les portefeuilles Retail font l'objet d'une surveillance mensuelle étroite afin de détecter les changements significatifs dans le niveau d'arriérés.

Généralement, une créance est considérée comme non acquittée si un paiement en principal ou en intérêt est en retard de plus d'un jour. En pratique, les 5-7 premiers jours sont considérés comme relevant du risque opérationnel. Après cette période, des lettres sont envoyées au débiteur à titre de rappel de son obligation non acquittée. Si un paiement n'a pas été effectué après 90 jours, la créance est considérée comme dépréciée et est transférée dans une entité de suivi des 'créances problématiques'. En vue de réduire le nombre des arriérés, la plupart des services d'ING Belgique encouragent les débiteurs à autoriser des débits automatiques de leur compte pour assurer la ponctualité des paiements.

Les créances non acquittées 90 jours après l'échéance sont automatiquement classées comme dépréciées. Cependant, il peut aussi y avoir d'autres raisons pour déclarer la dépréciation d'une créance avant le délai de 90 jours. Ces raisons comprennent mais ne sont pas limitées à l'estimation par ING Belgique de l'incapacité du client à respecter ses obligations financières, à l'enregistrement pour faillite ou à la protection de la loi sur les faillites. Dans certains cas, une rupture significative des engagements financiers déclenchera également la classification d'une créance dans la catégorie des actifs dépréciés. Le tableau ci-dessous fournit des informations à la fin de l'exercice sur les actifs financiers qui sont en souffrance mais pour lesquels aucune réduction de valeur n'a été reconnue.

Actifs financiers en souffrance sans réduction de valeur					
En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Obligations					
Prêts et avances	1.740.628	342.805			
Autres actifs financiers					
TOTAL	1.740.628	342.805	0	0	0

Forbearance

Le processus de forbearance (ou restructuration) se déroule lorsque le client rencontre des difficultés financières et n'est plus (ou ne sera plus) en mesure de respecter ses obligations financières. Compte tenu de ces difficultés, la banque décide d'accorder une concession au client. La concession consiste en une restructuration, prenant la forme soit d'une modification du crédit soit d'un refinancement. Dans le cadre d'une modification, les conditions actuelles du contrat sont modifiées pour permettre au client de rembourser sa dette. Dans le cadre d'un refinancement, un nouveau contrat de crédit est établi en vue du remboursement total ou partiel d'un contrat de crédit existant, étant donné que le débiteur n'est plus en mesure d'en respecter les conditions. Il y a donc lieu d'établir un nouveau contrat de crédit avec une diminution du montant à rembourser périodiquement; et/ou des paiements d'intérêts réduits; et/ou une durée prolongée par rapport au(x) contrat(s) de crédit initial. Le screening Forbearance porte au minimum sur les portefeuilles performing et non-performing avec un des statuts suivants: Early Warning Signals; Watch List; Régularisation; Restructuring; Recovery; Classe de risque 18, 19; Clients avec des arriérés \geq 30 jours.

Pour les clients Corporates, ING utilise les mesures de forbearance afin de supporter les clients avec un modèle business valable mais qui rencontrent des difficultés financières temporaires. Le but est de maximiser la capacité de remboursement du client. Pour les clients Retail, des critères très stricts ont été établis afin de déterminer si un client est éligible pour forbearance -généralement dans le cadre d'un processus automatique. Des mandats d'acceptation spécifiques sont en place de façon à approuver ces mesures- de même qu'un monitoring et un rapportage permettent d'en suivre les activités.

Les encours repris dans les mesures de forbearance peuvent être soit performing (Risk Ratings 1-19) soit non-performing (Risk Ratings 20-22). ING utilise des critères spécifiques afin de transférer les encours en forbearance de non-performing vers performing de même que pour supprimer le statut forbearance. Ces critères sont alignés avec les standards EBA correspondants. Un encours en forbearance reste rapporté comme tel durant une période de 2 ans minimum. Ensuite une période de probation est observée avant de transférer l'encours de non-performing vers performing.

ING a démarré l'implémentation des règles de forbearance en 2014. Dans le courant de 2016, suite à une ré-évaluation détaillée des standards par EBA et à la méthodologie réglementaire qui en a découlé, ING a allégé les définitions de sa politique en la matière. L'élément majeur de cette révision a mené à un élargissement du scope suite à l'intégration des diverses concessions lorsque le risque est réduit par le client et d'exceptions ou modifications d'éléments financiers significatifs. En conséquence de ces révisions de définition et de scope, l'encours en forbearance des clients performing a augmenté de façon significative dans la mesure où les changements intervenus durant les périodes précédentes ont été incluses dans l'identification de l'encours global en forbearance.

Actifs restructurés						
En milliers d'EUR	2016			2015		
	Actifs restructurés	dont: Actifs sains	dont: Actifs en défaut	Actifs restructurés	dont: Actifs sains	dont: Actifs en défaut
TOTAL	1.323.122	550.378	772.743	1.317.953	440.877	877.076

Risque de liquidité

Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'ING Belgique, ou l'une de ses filiales, ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance, à des coûts raisonnables et dans les délais prévus. Le risque de liquidité peut se matérialiser via les activités de « trading » (pour compte propre), ou à travers les activités avec la clientèle. Au sein d'ING Belgique, l'Assets and Liabilities Management Committee for ING Belgium Consolidated (ALCO BeLux) a la responsabilité globale de la stratégie relative au risque de liquidité. Le principal objectif de la gestion du risque de liquidité est de maintenir à tout moment les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des activités. A cette fin, le risque de liquidité est défini sous 3 angles différents: structurel, tactique et situation de crise.

Schéma du risque de liquidité



Risque de liquidité structurel

Le risque de liquidité structurel est le risque que la structure à long terme du bilan ne permette pas le financement des activités au moment opportun ou à un coût raisonnable. Dans cette approche, l'ensemble des positions du bilan et hors bilan sont considérées dans une perspective structurelle de gestion des actifs et passifs. L'objectif principal est de maintenir un profil de liquidité sain au moyen:

- d'une bonne diversification des sources de financement, en termes de types d'instruments, de fournisseurs de fonds, de marchés géographiques et de devises;
- de la détention d'un large portefeuille d'actifs facilement négociables qui peuvent être utilisés pour garantir le financement des besoins de liquidité;
- d'une position de liquidité structurelle adéquate compte tenu de l'ensemble des actifs et des diverses possibilités de financement d'ING Belgique;
- d'une méthodologie de « prix de transfert » («fund transfer pricing») dans laquelle le coût de liquidité est adéquatement reflété tant dans des circonstances normales que dans la perspective d'une situation de crise.

Risque de liquidité tactique

D'un point de vue tactique à court terme, la gestion du risque de liquidité couvre la trésorerie à court terme et les positions en collatéral. La gestion de la liquidité au jour le jour incombe au département Bank Treasury qui est responsable de la gestion de la position globale de liquidité d'ING Belgique.

Au sein de Bank Treasury, l'attention est portée principalement sur la trésorerie au comptant, tant en fin de journée qu'en cours de journée («intraday»), et sur les positions en collatéral. L'objectif est de faire face au jour le jour aux besoins de financement. A cette fin, la Trésorerie surveille l'échéancier des flux de trésorerie en parallèle avec l'évolution prévue des besoins de financement des activités de la Banque.

La gestion du risque de liquidité relève du département Market Risk Management (MRM) à qui il incombe d'identifier, mesurer et surveiller les positions de liquidité. L'accent est mis principalement sur la trésorerie au jour le jour et les positions en collatéral. MRM prend également en charge les tests du risque de liquidité en situation de crise («stress testing»). Dans ce cadre, les positions de liquidité sont calculées conformément aux exigences réglementaires définies par la Banque Nationale de Belgique. En outre, ING Belgique a défini une politique qui fixe des limites globales hebdomadaires et mensuelles pour les positions de liquidité afin d'assurer des réserves de liquidité suffisantes.

Comptes annuels consolidés - suite

Ces tableaux donnent une analyse de maturité pour les actifs/passifs financiers, montrant les maturités contractuelles restantes.

Actifs							
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non applicable	Total
Trésorerie	5.008.639						5.008.639
Montants à recevoir des banques	6.754.934	246.383	1.237.499	925.300	721.305		9.885.421
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats							0
- actifs détenus à des fins de transactions	741.729	418.148	921.769	2.711.155	3.881.971		8.674.772
- dérivés non détenus à des fins de transactions	148.956	132.494	367.373	1.520.462	2.243.759		4.413.044
- désignés à la juste valeur par le compte de résultats	33.614	22.068	29.994	2.274			87.950
Participations:							0
- disponibles à la vente	355.780	194.569	1.739.097	8.199.040	6.479.024	55.414	17.022.923
- détenus jusqu'à maturité		45.440	218.532	575.109	86.817		925.897
Prêts et avances à la clientèle	16.503.099	6.782.661	6.887.692	28.457.333	43.001.884		101.632.669
Immobilisations incorporelles			33.308	66.617		2.557	102.483
Actifs disponibles à la vente							0
Autres actifs	1.234.921	28.114	64.338	210.434	209.574		1.747.381
Actifs divers (où la maturité n'est pas d'application)						917.541	917.541
TOTAL ACTIFS	30.781.672	7.869.877	11.499.602	42.667.723	56.624.334	975.512	150.418.720

Passifs							
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non applicable	Total
Dettes subordonnées			87.961	33.889	1.318.579		1.440.429
Obligations émises	214.016	270.278	789.536	4.652.614	1.816.807		7.743.252
Autres fonds empruntés							0
Montants à payer aux banques	9.579.213	778.285	70.781	2.182.714	722.636		13.333.629
Dépôts et fonds de la clientèle	91.162.586	4.072.133	849.298	660.815	301.466		97.046.298
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats							0
- autres passifs détenus à des fins de transactions				73			73
- passifs détenus à des fins de transactions	633.535	444.450	1.004.082	2.635.469	4.091.265		8.808.801
- dérivés non détenus à des fins de transactions	230.886	118.016	366.418	1.401.802	3.956.990		6.074.112
- désignés à la juste valeur par le compte de résultats	19.100	102.683	272.029	1.206.482	189.036		1.789.330
Passifs disponibles à la vente							0
Autres passifs	2.274.801	2.616	469.109	811.302	241.243		3.799.071
Passifs divers (où la maturité n'est pas d'application)						94.002	94.002
Passifs non-financiers							0
TOTAL PASSIFS	104.114.137	5.788.460	3.909.214	13.585.161	12.638.022	94.002	140.128.997

Contingent liabilities and commitments - 2016						
In EUR thousands	Less than 1 month	1-3 months	3-12 months	1-5 years	Over 5 years	Total
Contingent liabilities in respect of:						
- Discounted bills						0
- Guarantees	464.229	510.517	834.185	1.039.847	2.996.185	5.844.963
- Irrevocable letters of credit	1.206.871	3.865.584	767.640	96.240	1.068	5.937.402
- Other						0
Subtotal	1.671.100	4.376.101	1.601.824	1.136.087	2.997.253	11.782.365
- Irrevocable facilities	2.809.627	386.621	2.282.216	12.753.372	4.784.421	23.016.256
TOTAL	4.480.727	4.762.722	3.884.040	13.889.459	7.781.673	34.798.620

Risque de liquidité en cas de crise

Ce risque est abordé par une organisation et une planification particulière applicables en période de crise. ING Belgique dispose de son propre plan de financement en cas de crise («Contingency Funding Plan»). Ce plan a été approuvé par l'Assets and Liabilities Management Committee for ING Belgium Consolidated (ALCO BeLux). Il est également aligné avec celui d'ING Group via les lignes fonctionnelles qui existent, d'une part entre les trésoriers globaux et locaux, et d'autre part entre Risk Management au niveau du Groupe et les Risk Managers locaux.

L'objectif principal du plan de financement de crise est de permettre aux hauts responsables de prendre rapidement des décisions et d'agir efficacement lors de périodes de crise. Il est établi afin de faire face à des ruptures de liquidité, qu'elles soient temporaires ou de plus longue durée, causées par un événement au sein des marchés ou par un événement spécifique à ING. Il garantit que les rôles et responsabilités sont clairement définis, et que toutes les informations nécessaires à la gestion sont disponibles.

Une équipe spécifique est responsable de la gestion de la liquidité en temps de crise («Liquidity Crisis Team»). Au niveau de ING Belgique, cette équipe se compose entre autres du «Chief Risk Officer» (CRO), du «Chief Financial Officer» (CFO), des membres du Comité de Direction en charge du Retail et du Commercial Banking, du responsable de MRM ALM, du responsable de la Trésorerie Marchés Financiers et du responsable de Communication.

Risque de marché

Le risque de marché concerne les pertes dues à des fluctuations des cours des actions, taux d'intérêt, taux de change ainsi que des prix des matières premières et de l'immobilier. Le risque de marché découle d'activités de spéculation («trading») ou non. Les risques de marché de «trading» surviennent au sein du Commercial Banking d'ING Belgique essentiellement à travers la tenue de marché et la facilitation pour le compte de clients dans les marchés des valeurs à revenus fixes, des actions et des changes, ainsi que dans les marchés dérivés liés. Le risque de marché non trading sur des transactions de plus de 1 an en euros est transféré, centralisé et géré au niveau de l'Interest Rates Management (IRM - gestion des taux d'intérêt). Il s'agit de positions structurelles de non concordance de taux d'intérêt résultant d'activités bancaires commerciales.

Structures décisionnelles et organes de surveillance

Deux fois par mois, le Comité de Direction se réunit en comité ALCO BeLux ("Assets and Liabilities Management Committee") pour analyser entre autres les écarts les plus importants entre actifs et passifs (bilan et hors bilan). Des modèles (Replicating models) sont utilisés pour fixer des échéances théoriques aux actifs et passifs dont l'échéance n'est pas contractuellement connue. Le Groupe de Travail Stratégique pour la Gestion de la liquidité et des taux d'intérêt ("Strategic Liquidity and Interest Management Task Group" ou SLIM) se réunit chaque semaine. Il conseille le comité ALCO BeLux quant aux questions relatives aux taux d'intérêt, à la gestion du funding et du bilan.

La responsabilité et les accords quant à la gestion des taux d'intérêt, de la liquidité et du bilan restent du ressort du comité ALCO BeLux. Les activités du département Financial Markets et de ses départements de support sont analysées par un comité des marchés financiers (Financial Markets Committee) qui se réunit chaque semaine sous la responsabilité du membre du Comité de Direction en charge de ces activités. Le département Market Risk Management coordonne la surveillance quotidienne des risques de marché, en situation consolidée. Il effectue également les analyses nécessaires au bon fonctionnement des comités ALCO BeLux et marchés financiers.

Value at Risk

Les risques potentiels liés aux fluctuations de change, de cours, de différentiels de taux, de taux d'intérêt et des facteurs de risque relatifs doivent être maîtrisés.

Les transactions des salles de marché sont enregistrées, par catégorie stratégique, dans des "dealers books", qui sont eux-mêmes regroupés en "market books" selon le type d'activité. Les règles d'évaluation comptable sont établies au niveau des market books. Ceux-ci sont classés en «Banking» ou en «Trading», au sens de la Capital Adequacy Directive (CAD).

Les positions des market books sont suivies quotidiennement par la division Market Risk Management. Diverses limites ont été établies:

- 1) une limite de risque sur position ouverte est fixée sur base de la Value at Risk (VaR), la VaR pour le risque de marché quantifiée, pour un intervalle de confiance unilatéral de 99%, la perte maximale d'un jour pouvant survenir du fait de changements dans les facteurs de risque (p. ex. les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les différentiels de taux, les volatilités implicites), si les positions demeurent inchangées pour un intervalle de temps d'une journée;
- 2) les sensibilités des paramètres importants de risque de marché ont une limite fixée par market books en Trading. Une sensibilité décrit l'impact d'une variation d'un paramètre de risque de marché sur le compte de Pertes et Profits;
- 3) une limite en stop loss et en trigger point (exprimée en VaR) est appliquée au résultat global par market book, cumulé depuis le début de l'exercice. Quant à la limite « trigger point », elle déclenche l'analyse et le suivi précis de la position. Lorsque la limite «stop loss» est atteinte, la position est liquidée sur décision du Financial Markets Committee.

Des exigences précises en matière de reporting ont été fixées au comité des marchés financiers. À cet égard, la banque a mis en œuvre les pratiques actuellement considérées comme les meilleures par le marché en calculant quotidiennement sa VaR consolidée. Une approche cohérente de l'ensemble des risques a été privilégiée. En outre, les opérateurs des salles de marché reçoivent des informations sur la gestion du risque relative à leurs positions individuelles.

Comptes annuels consolidés - suite

Enfin, la banque effectue régulièrement des estimations des impacts que provoqueraient sur la Value at Risk et les résultats des mouvements extraordinaires dans les marchés financiers ("stress testing"). Ces estimations complètent les calculs quotidiens de Value at Risk et du backtesting.

L'impact de mouvements de marché historiques sur le portefeuille actuel est estimé sur la base de mouvements de marché observés avec pondération identique des 260 jours ouvrables précédents. L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Historique (HVaR) a été octroyé le 13 décembre 2011.

L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Stressée (SVaR) et de l'Incremental Risk Charge (IRC) a été octroyé le 20 décembre 2011. Le calcul de la Value at Risk par simulation historique s'effectue en générant des scénarios basés sur un échantillon de rendements historiques qui sont associés à chaque facteur de risque individuel. Ces rendements historiques sont appliqués au niveau actuel du facteur de risque afin de générer des scénarios simulés.

La valorisation du portefeuille en fonction de ces différents scénarios donne une distribution des valeurs possibles du portefeuille. La Value at Risk est le chiffre de perte à un percentile prédéfini. Pour le suivi quotidien des portefeuilles de trading, ING utilise une Value at Risk à un horizon de temps de 1 jour avec un intervalle de confiance de 99%.

La Value at Risk Stressée est calculée avec exactement les mêmes paramètres que la Value at Risk Historique à 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%, à l'exception de la période historique de données de marché utilisée. La période du 31 mars 2008 au 31 mars 2009 a été choisie pour cette période d'un an, car elle était une période de stress pour l'activité de Trading de la banque. Cette période de stress fait régulièrement l'objet d'un réexamen.

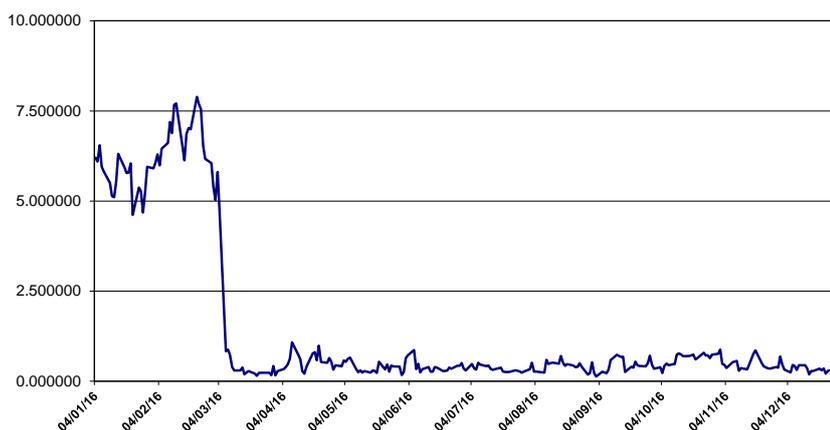
L'Incremental Risk Charge (IRC) est définie comme étant une estimation du risque de défaut et de migration des produits de crédit ne résultant pas de titrisation dans les portefeuilles de trading, sur un horizon en capital d'un an avec un intervalle de confiance de 99.9%. Le risque de défaut est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à la défaillance d'un émetteur. Le risque de migration est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à une détérioration dans le degré de solvabilité d'un émetteur.

Suivant les recommandations du Comité de Bâle, le calcul de la consommation en fonds propres (CAD), calculée pour la première fois pour la date situation du 31 décembre 2011, se base sur la plus élevée soit de la Value at Risk à 10 jours pour la dernière date, soit de la moyenne des 60 jours précédents de la Value at Risk à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3).

En outre, il faut tenir compte d'une charge additionnelle pour la Value at Risk Stressée à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3) et pour l'Incremental Risk Charge.

Le diagramme suivant montre le développement de la VaR à un jour pour le portefeuille Trading de la banque qui était géré par la gestion du risque de trading en 2016.

Var Historique à 1 jour Commerciale Consolidée 2016
(en millions d'EUR)



La forte baisse apparaissant à la fin de mars 2016 est due au transfert de l'activité en actions de ING Belgique vers ING NV Belgian Branch.

Comptes annuels consolidés - suite

VaR commerciale consolidée à 1 jour		
En millions d'EUR	2016	2015
VaR au 31 décembre	0,21	4,78
VaR la plus élevée	7,89	6,81
VaR la plus basse	0,13	2,05
VaR moyenne	1,42	3,78
Exceptions au backtest	2,00	2,00

Bien que les modèles de VaR estiment les résultats futurs potentiels, les estimations étant fondées sur des données de marché historiques, la banque étudie en permanence la plausibilité et l'efficacité du modèle de VaR utilisé. La technique utilisée à cette fin est généralement celle du backtesting : le résultat journalier effectif est comparé à la VaR journalière calculée par le modèle. En plus d'utiliser les résultats effectifs aux fins de backtesting, la banque utilise également les résultats hypothétiques, lesquels mesurent les résultats en excluant l'effet des échanges et commissions intrajournaliers.

Lorsque la perte effective ou hypothétique dépasse la VaR, une 'occurrence' a lieu. Sur la base de l'intervalle de confiance unilatérale d'ING Belgique de 99%, une occurrence est escomptée, en moyenne une fois tous les 100 jours ouvrables. Étant donné que la VaR ne fournit en général pas une estimation des pertes potentielles qui peuvent survenir par suite de mouvements de marché extrêmes, la banque utilise un stress testing structuré pour contrôler le risque de marché dans ces conditions extrêmes. Les scénarios de stress sont basés sur des événements extrêmes historiques et hypothétiques. Le résultat du stress testing est un nombre de survenance d'événements à risque, qui constitue une estimation de l'effet sur le compte de résultats d'ING Belgique (Commercial Banking) causé par un événement potentiel et ses conséquences au niveau mondial.

La politique en cas de survenance d'un événement à risque (et son exécution technique) est spécifique à ING Belgique, étant donné l'absence de méthode de calcul du risque de survenance d'événements extrêmes acceptée de manière générale par les autres banques et les organismes de réglementation (à l'instar du modèle Value at Risk). La politique de la banque se compose fondamentalement de paramètres de stress définis par pays et par marché (revenu fixe, actions, change et marchés dérivés liés).

Les changements se basent sur des variations relatives (en %) pour les marchés d'actions et de change. En ce qui concerne les marchés de taux d'intérêt et de différentiels de taux, des variations absolues sont utilisées. L'on suppose des périodes de dénouement différentes par région/marché. Suivant la liquidité du marché, une période de dénouement de deux, trois ou quatre semaines est utilisée pour estimer la plus grande variation observée historiquement dans le marché. La base pour la détermination des paramètres est un historique de dix ans, en prenant effectivement en compte tous les événements survenus au cours des dix années précédentes. Les scénarios et paramètres de stress sont testés sur base des mouvements de marché extrêmes survenant effectivement dans les marchés.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille non Trading

Le risque de taux d'intérêt ou risque de transformation résulte des écarts d'échéances (échéances finales ou échéances de révision de taux) entre les actifs et les passifs du bilan et du hors bilan. Selon leur nature et l'évolution des taux, ils peuvent exercer un impact positif ou négatif sur la marge d'intérêt: si la position journalière nette de la banque est régulièrement emprunteuse en phase de baisse des taux, sa marge d'intérêt en bénéficiera; le contraire se produira si les taux se mettent à monter, sans que la banque ait inversé sa position.

Une prévision correcte de l'évolution des taux ne pouvant, d'évidence, être assurée en permanence, le risque de taux doit se gérer à travers des montants absolus autorisés d'écarts d'échéances pour chaque période future prédéfinie. Une relation directe existe, à ce niveau, entre volume et durée restant à courir des positions. ING Belgique utilise plusieurs méthodes afin de contrôler le risque de taux d'intérêt. Les plus importantes sont la Value at Risk (VaR), la basis point value (BPV), le Earnings at Risk (EaR) et la Net Present Value (NPV) at risk. La banque surveille en permanence ses échéanciers, sa sensibilité aux taux et sa Value at Risk (par dealer book et/ou par activité).

Sensibilité de taux des pertes/profits et des fonds propres

Dans le cas où il y aurait un choc de taux parallèle de -100 bps, l'impact sur les profits serait neutre principalement par le fait que les taux des prêts hypothécaires et des dépôts sans maturité sont à des niveaux historiquement bas et que les taux ne devraient pas descendre plus bas dans un scénario de choc à la baisse. Un choc de taux parallèle de 100 bps à la hausse engendrerait une augmentation des profits de 50 millions.

Les impacts d'un choc de taux parallèle à la hausse et à la baisse de 100bps sur la NPV seraient de -80 millions et -88 millions, respectivement. Ceci est essentiellement lié au portefeuille de crédits hypothécaires.

Risque de change

La banque s'expose aux risques de fluctuations de change sur sa situation financière et ses flux de trésorerie en devises étrangères. Les expositions en devises dans les portefeuilles non trading sont transférées par le biais d'opérations internes à Financial Markets, qui assure la gestion journalière de toutes les positions de change.

ING Belgique est une banque avec ses activités principalement en EUR, mais elle a aussi des activités tant au niveau de l'actif que du passif en USD et dans une moindre mesure également dans d'autres devises telles que GBP et le CHF. Les risques en USD sont contrôlés via un Funding & Liquidity USD Risk Appetite Statement et l'exposition à cette devise est dès lors très limitée.

Risque opérationnel

Le 'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department' fait partie de la 'seconde ligne de défense' au sein de ING Belgique concernant la gestion des risques non financiers (risques opérationnels et compliance).

Définition des risques opérationnels

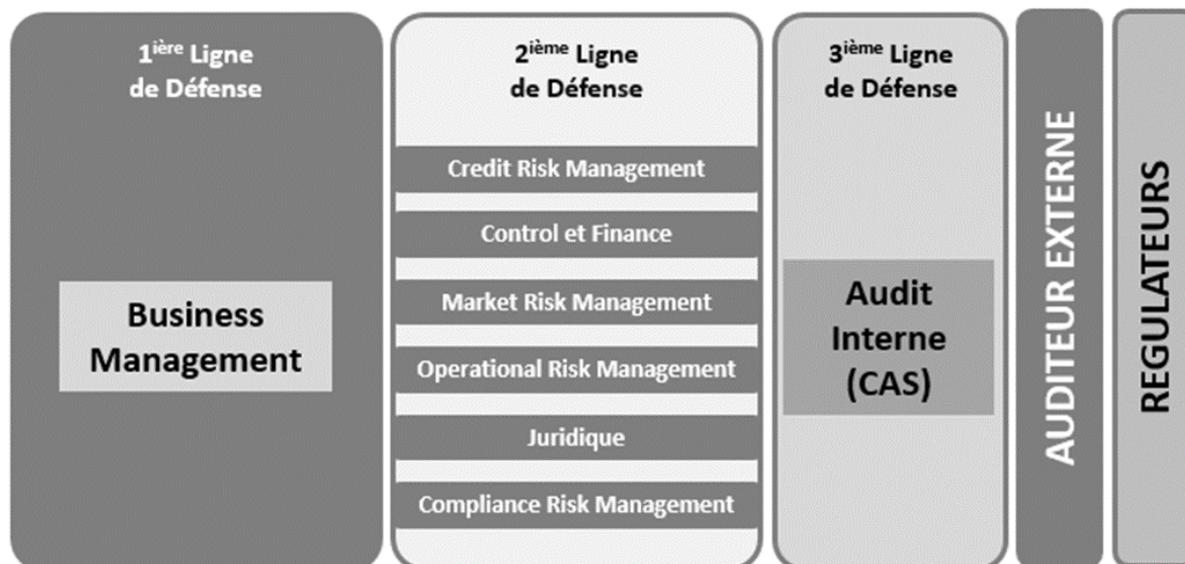
Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus, de personnes et de systèmes ou dû à des événements externes. Il comprend le risque de réputation de même que le risque juridique. Les risques stratégiques, quant à eux ne sont pas inclus. Le risque opérationnel peut être subdivisé en sous-catégories basées sur les catégories de risques de Bâle II:

- Control risk
- Unauthorized Activity risk
- Processing risk
- Employment Practice risk
- Personal & Physical Security risk
- Information (Technology) risk
- Continuity risk
- Compliance risk
- Internal Fraud risk
- External Fraud risk

Compliance Risk fait partie intégrante des risques opérationnels tels que définis par Bâle II. Au sein de la structure de ING, les risques compliance sont traités séparément, les lignes fonctionnelles sont différentes.

Lignes de défense

Afin de gérer ses risques opérationnels, le Comité de Direction d'ING a choisi un modèle de gestion de risques comprenant '3 lignes de défense'.



Première ligne de défense

Le senior business management d'ING est le premier responsable du suivi des risques ayant un impact sur ses activités (la 'première ligne de défense').

La première ligne de défense est donc responsable de l'implémentation et de l'exécution de la politique de gestion des risques dictée par la 'seconde ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la première ligne de défense:

- exécuter des 'Integrated Risk Assessments' et évaluer les risques de manière à rester/revenir dans les limites de l'acceptation de risque défini par le business;
- implémenter et maintenir les contrôles obligatoires imposés par les politiques de gestion de risques définies par CORM (*) et Corporate Compliance, tout en tenant compte des législations et réglementations locales;
- assurer l'efficacité des contrôles clés ('operating effectiveness').

Comptes annuels consolidés - suite

(*) Corporate Operational Risk Management (CORM) fait partie de Corporate Risk Bank et rapporte au 'Chief Risk Officer' qui est un membre du comité exécutif. CORM est mandaté spécifiquement pour:

- o conseiller le Conseil d'Administration au sujet de l'implémentation, de l'organisation, des processus et des systèmes de gestion des risques opérationnels;
- o développer des stratégies et politiques de risque opérationnel ainsi que déterminer des objectifs et normes minimums pour la gestion des risques opérationnels. Le directeur général de CORM approuve les politiques et standards minimums;
- o fournir le leadership fonctionnel quant à la fonction, le cadre et les processus ORM, ainsi que prendre les décisions fonctionnelles si nécessaire;
- o surveiller la fonction ORM et définir les objectifs ORM;
- o déterminer la hauteur du capital économique et réglementaire concernant les risques opérationnels;
- o suivre les risques clés de ING Bank et s'assurer de l'implémentation des politiques de risque et des standards minimums d'ING.

Deuxième ligne de défense

Les fonctions de Risk management (la 'seconde ligne de défense') sont des partenaires indépendants et offrent leur support à la 'première ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la 'seconde ligne de défense':

- maintenir et assurer le suivi de la gestion des risques;
- assurer le suivi des risques principaux pouvant impacter le business;
- escalader les problèmes vers un niveau supérieur/droit de veto concernant des activités à hauts risques;
- donner le support nécessaire à la première ligne de défense afin de rester en ligne avec la politique de gestion des risques ING.

Troisième ligne de défense

Corporate Audit Services (CAS) opère en tant que 'troisième ligne de défense'. La mission de CAS est d'assurer un jugement indépendant quant au développement et à l'efficacité des contrôles internes effectués sur les activités de ING. Pour ce faire, CAS fournira des recommandations spécifiques afin d'améliorer la gestion des risques (Risk & Control Framework).

Organisation hiérarchique

L'ING Belgium 'Operational & Compliance Risk Department (O&CRD)' est subdivisé en quatre grandes divisions:

- 1) MLRO (Money Laundering Reporting Officer);
- 2) Compliance Advisory and Monitoring;
- 3) ORM Advisory;
- 4) Information Risk Management.

La division 'MLRO' est composée d'une équipe Money Laundering dirigée par un responsable (également MLRO/FEC Officer de ING Belgique). Celui-ci rapporte directement au responsable de Compliance qui rapporte directement au CRO.

La division 'Compliance Advisory and Monitoring' englobe plusieurs activités centralisées telles: le contrôle du respect de certaines règles Compliance, le reporting central, les activités de 'second line customer screening'. Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable de Compliance qui rapporte directement au CRO.

La division 'ORM Advisory' est composée de certaines activités spécialisées telles: Capital & Governance, NFR Data Management, NFR Asset Functional Mgt & Support, Advisory/Challenging & Testing, Physical Security (reporting fonctionnel). Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable ORM. L'équipe 'Special Investigations' (en ce inclus Anti-Fraud) est un centre d'expertise dont le responsable rapporte directement au responsable ORM qui rapporte directement au CRO.

La division 'Information Risk Management' est composée de deux équipes qui s'assurent que de la protection des données d'ING contre les agressions de 'cyber crime', du respect de la politique en la matière. Cette division comporte également le 'Business Continuity Management'. Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable ORM (IRM) qui rapporte directement au CRO.

Organisation fonctionnelle

Le département 'Operational & Compliance Risk' a différentes lignes de reporting fonctionnel. Le MLRO rapporte fonctionnellement au MLRO de ING Bank. Le responsable Compliance rapporte fonctionnellement au Compliance Officer de ING Bank. Le responsable ORM rapporte fonctionnellement à l'ORM Officer de ING Bank et est l'ORM Officer Régional pour toutes les business units d'ING BeLux. Le responsable de l'équipe 'Special Investigations' rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM département (ING Bank). Le responsable de la division "Information Risk Management (IRM)" rapporte fonctionnellement au Security Officer de ING Bank.

Gestion du capital

Objectifs

Le département « Capital Management » d'ING Belgique est chargé d'assurer, à tout moment, un niveau de fonds propres suffisant pour ING Belgique et ses filiales, afin de faire face aux risques inhérents à leurs activités. Ceci implique la gestion, la planification et l'allocation des fonds propres au sein de ING Belgique.

Capital Management effectue le suivi et la planification du capital, tant au niveau consolidé que «stand alone». ING Belgique a adopté une approche intégrée pour l'analyse de l'adéquation de ses fonds propres, par rapport à son profil de risque et à son environnement, et tenant compte des exigences réglementaires.

ING utilise les définitions principales suivantes relatives aux fonds propres:

- Les fonds propres «Common Equity Tier 1» (CET1) sont essentiellement constitués des capitaux propres des actionnaires et du bénéfice non distribué, diminués des «filtres prudentiels» applicables et des autres éléments déductibles:
- Les fonds propres «Tier 1» sont constitués des fonds propres «Common Equity Tier 1» augmentés des instruments hybrides:
- Le «Total Capital» est composé des fonds propres «Tier 1» et «Tier 2» (dette subordonnée):
- Les ratios «Common Equity Tier 1», «Tier 1» et «Total Capital» correspondent respectivement aux fonds propres «Common Equity Tier 1», «Tier 1» et «Total Capital» divisés par les actifs pondérés par les risques («Risk Weighted Assets»).

Développements

En janvier 2014, ING Belgique a officiellement commencé à rapporter les exigences de capital et le capital disponible conformément à la CRDIV ainsi qu'à la CRR1 (plus connues sous le nom de «Bâle III»). Les ratios de solvabilité de ING Belgique se maintiennent à un niveau sain suite à ce changement.

En mars 2015, ING Belgique a procédé à l'émission de USD 600mln de dettes subordonnées de type Tier 2. Cet instrument, qui répond aux exigences de la CRD IV, a une maturité initiale de 10 ans, et a été émis avec pour contrepartie ING Bank NV (maison mère). Cette émission vient s'ajouter à l'émission précédente de EUR 750mln en juin 2014, ce qui amène les fonds propres Tier 2 à EUR 1,3 milliard depuis le 31 mars 2015.

Politiques suivies en matière de gestion du capital

Les activités de Capital Management sont exercées sur la base de principes, directives et procédures établis. Les principaux documents reprenant les consignes en matière de gestion du capital sont le «Capital Plan» (qui inclut les exigences réglementaires ainsi que les limites internes approuvées en matière de gestion du capital), la «ING Bank Capital Investment Policy» et la «Local Capital Management Policy».

Les définitions et politiques relatives aux fonds propres citées précédemment ont été approuvées par le Comité de Direction de ING Bank ou par des autorités déléguées.

Processus de Gestion du capital

Capital Management s'assure qu'un capital suffisant est disponible. Pour ce faire, il fixe des objectifs et des limites appropriées, en rapport avec les mesures citées précédemment pour ING Belgique. Le respect de ces objectifs et limites est assuré par la planification et l'exécution de transactions de gestion de capital.

Le processus est complété par l'analyse de scénarios, et en particulier de scénarios de crise en matière de solvabilité («solvency stress testing»). L'évaluation et le suivi continus des besoins en capitaux sont intégrés dans le processus de planification de capital de Capital Management, et font l'objet d'un rapport trimestriel. L'objectif principal de cette évaluation est de s'assurer qu'ING Belgique, considéré dans son ensemble, possède un capital suffisant par rapport à son profil de risque et aux exigences réglementaires, tant pour le court que le moyen terme.

Evaluation de l'adéquation des fonds propres

En 2016, les différentes entités d'ING Belgique ont été capitalisées de manière adéquate par rapport à leur profil de risque et à leurs objectifs stratégiques.

Suite à l'introduction du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) fin 2014, ING Bank et ses filiales délivrent un rapport unique «Internal Capital Adequacy Assessment Process» (ICAAP – processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital) à la Banque Centrale Européenne (BCE).

Une fois par an, ING Belgique soumet une documentation détaillée sur l'ICAAP à l'équipe de supervision conjointe de la BCE, tel que cela est prévu dans le cadre de Bâle III. Cette documentation comprend un descriptif de l'environnement au sein duquel opère ING, de ses activités bancaires, de son appétit pour le risque, une analyse du niveau actuel et futur des fonds propres, aussi bien dans des circonstances normales qu'en situation de stress, ainsi qu'une analyse du « Capital Economique » (« Economic Capital »).

Exigences réglementaires en matière de fonds propres

Un certain montant de capital réglementaire est requis pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. L'adéquation du capital d'ING Belgique est contrôlée en utilisant, parmi d'autres mesures, les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire (« BIS rules & ratios »), ainsi que les directives et réglementations émises par la Communauté Européenne, telles que mises en œuvre en Belgique par la BNB. Les ratios BIS de solvabilité comparent le montant de capital disponible (Common Equity Tier 1, Tier 1 et Total Capital) avec le volume total des actifs pondérés par les risques (RWA).

La nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD IV) a pour objectif de renforcer la résilience des banques, en particulier via l'introduction de «coussins» de fonds propres. Ces coussins sont introduits progressivement chaque année jusqu'à leur implémentation complète en 2019.

Le Coussin de Conservation du Capital (Capital Conservation Buffer) – 2,5% des RWA sur base «fully loaded» – a été conçu pour s'assurer que les banques renforcent leur capital en dehors des périodes de stress. Ce coussin peut être utilisé lorsque des pertes sont encourues. Il a été introduit en janvier 2016 (0,625% des RWA).

Le Coussin de Capital Contracyclique (Countercyclical Capital Buffer) – entre 0% et 2,5% des RWA – vise à contrer les effets adverses du développement du risque systémique dans l'économie. Le niveau du Coussin de Capital Contracyclique par pays d'exposition et le moment de son implémentation sont déterminés par les autorités nationales (la BNB en Belgique), sur base des développements macro-économiques.

Certaines banques sont aussi soumises au Coussin des Banques Systémiques (Systemic Bank Buffer) –entre 1% et 5% des RWA – créé pour refléter leur impact sur l'économie globale (Global Systemically Important Banks – GSIBs) ou sur l'économie locale (Domestic Systemically Important Banks – DSIBs). La liste des GSIBs est publiée chaque année par le Financial Stability Board. ING Bank N.V. figure sur cette liste avec une exigence supplémentaire de capital égale à 3% des RWA. ING Belgique est soumise à un coussin de type DSIB de 1,5%, introduit sur une période de trois ans depuis janvier 2016.

Sans prendre en compte l'impact de ces coussins de fonds propres, en 2016 l'exigence minimum en fonds propres selon le Pilier I s'établissait comme suit:

- Common Equity Tier 1 ratio: 4,5%,
- Tier 1 ratio: 6%
- Total Capital ratio: 8%.

Ces ratios doivent être augmentés des exigences en terme de « coussin combiné », c'est-à-dire pour ING Belgique (sur une base fully loaded) : 2,5% de Coussin de Conservation du Capital, 1,5% de Coussin Systémique et 0,02% de Coussin de Capital Contracyclique. Les niveaux des ratios qui en résultent sont les suivants:

- Common Equity Tier 1 ratio: 8,52%,
- Tier 1 ratio: 10,02%
- Total Capital ratio: 12,02%.

Comptes annuels consolidés - suite

Voici le calcul de la Position en Capital ainsi que le Ratio relatif au Capital d'ING Belgique.

Position en Capital - Ratio relatif au Capital				
En millions d'EUR	2016		2015	
	règles 2016	règles 2019	règles 2015	règles 2019
	(CRR/CRD IV phase transitoire)	(CRR/CRD IV entièrement implémenté)	(CRR/CRD IV phase transitoire)	(CRR/CRD IV entièrement implémenté)
Les capitaux propres (maison mère)	10.290	10.290	9.792	9.792
Ajustements réglementaires:				
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 1	43	-21	57	-85
Goodwill et immobilisations incorporelles déduits de la catégorie 1 ¹	-102	-102	-149	-149
Insuffisance de provision ²	-242	-242	-229	-229
Réévaluation de la réserve titres de créance	-316		-375	
Réévaluation de la réserve actions				
Réévaluation de la réserve biens immobiliers				
Réévaluation de la réserve couvertures de flux de trésorerie	140	140	160	160
Ajustement d'évaluation prudente	-19	-19	-21	-21
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
Filtres prudentiel:				
Bénéfice de l'exercice	-572	-572	-950	-950
Ajustements liés aux régimes à prestations définies (IAS19)				
Actifs nets du fonds de pension à prestations définies				
Actifs d'impôt différé	-1	-1	-1	-1
Ajustements pour risque de crédit concernant les instruments dérivés (DVA)	19	19	41	41
Dividende prévisible	-858	-858	0	0
Capital disponible - Fonds propres de base de catégorie 1	8.381	8.633	8.327	8.559
Emprunts subordonnés éligible en tant que fonds propre de catégorie 1				
Déduction du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles ¹				
Insuffisance de provision ²				
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
CRD-IV Hybrides catégorie 1 éligible				
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%				
Déductions de l'excès consacrés aux fonds propres de base de catégorie 1				
Intérêts minoritaires, compter comme fonds propres de base de catégorie 1				
Capital disponible - Catégorie 1	8.381	8.633	8.327	8.559
Capital supplémentaire - Catégorie 2	1.332	1.332	1.338	1.338
Insuffisance de provision ²				
IRB provision de l'excédent	14	14	22	22
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%	-1	-1	-3	-3
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 2				
Fonds propre de catégorie 3 disponibles				
Capital BIS	9.727	9.979	9.684	9.916
Actifs pondérés du risque	58.744	59.359	57.335	58.339
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	14,27%	14,54%	14,52%	14,67%
Ratio de fonds propres de catégorie 1	14,27%	14,54%	14,52%	14,67%
Ratio de fonds propres total	16,56%	16,81%	16,89%	17,00%

¹ Immobilisations incorporelles: principalement software capitalisé

² En Bâle III, l'insuffisance de provision est déduite entièrement des fonds propres de base de catégorie 1, tandis que les investissements importants dans les institutions financières, conditionnellement à certains seuils, ont une pondération des risques de 250%. Au cours de la période de transition (2014-2017), ils abandonnent graduellement la déduction de 50% du capital de catégorie 1 supplémentaires et 50% de capital de catégorie 2 vers la pleine déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ING Belgique sa sur les Comptes Annuels Consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

Le rapport du Commissaire concerne les chapitres jusqu'à «Comptes annuels consolidés».



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ING Belgique SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de ING Belgique SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 150.418.720 milliers, le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 573.410 milliers, et l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 487.703 milliers.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ING Belgique SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement par la Société de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Autre point

Les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve le 8 avril 2016.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ING Belgique SA pour l'exercice clos le
31 décembre 2016

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

— Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 12 avril 2017

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Olivier Macq
Réviseur d'Entreprises

Information additionnelle

Bâle III (information Pilier 3)

ING Belgique étant une filiale majeure d'ING Bank, les annexes relatives au Pilier 3 requises par le superviseur local sont obligatoires mais limitées, tandis que le Pilier 3 est implémenté complètement au niveau du groupe. Le Pilier 3 est un complément au Pilier 1 (exigences minimales en fonds propres) et au Pilier 2 (processus de supervision) et permet aux acteurs de marché d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque à l'aide des informations adéquates.

Ratio de levier

Ratio de levier		
En millions d'EUR	2016	
	Les expositions du ratio de levier CRR	
	CRR/CRD IV phase transitoire	CRR/CRD IV entièrement implémenté
Les expositions du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés et des opérations de financement de titres)		
1 Les expositions du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés, des opérations de financement de titres et des actifs fiduciaires, mais incluant les sûretés)	133.387	133.387
2 (Les montants des actifs déduits des actifs déterminés dans les fonds propres de catégorie 1)	-503	-187
3 Les exposition du bilan (à l'exclusion des instruments dérivés, des opérations de financement de titres et des actifs fiduciaires) (somme de la ligne 1 et 2)	132.884	133.200
Les encours des instruments dérivés		
4 Les coûts de remplacement associés à toutes les opérations sur dérivés (net de marges de variation de cash éligibles)	2.761	2.761
5 Les montants majorés pour PFE associées à toutes les opérations sur dérivés (méthode de l'évaluation au prix du marché)	2.077	2.077
EU-5a Les expositions déterminées par la méthode de l'exposition initiale		
6 Majoration pour les sûretés d'instruments dérivés fournies lorsque le référentiel comptable applicable requiert la déduction des actifs bilantaires		
7 (Déductions des actifs à recevoir pour des marges de variation de cash fournies dans des opérations sur dérivés)		
8 (Exemptés de la jambes CCP de l'exposition de négociation du client)		
9 Le montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit		
10 (Les compensations et déductions supplémentaires des notionnelles effectifs ajustés pour les dérivés de crédit)		
11 Les expositions totales des instruments dérivés (somme des lignes de 4 à 10)	4.838	4.838
Les encours d'opérations de financement de titres		
12 Les actifs bruts d'opérations de financement sur titres (sans reconnaissance de mécanisme de compensation), après ajustement pour les opérations comptables de ventes	1	1
13 (les montans compensés de cash à payer et de cash à recevoir d'actifs bruts d'opération de financement sur titres)		
14 Les expositions au risque de crédit à l'égard des actifs d'opérations de financement de titres		
EU-14a Dérogation pour les opérations de financement de titres: les expositions au risque de crédit en accord avec l'article 429b (4) et 222 du règlement (UE) n° 575/2013		
15 Expositions sur des transactions "Agents"		
EU-15a (Exemptés de la jambes CCP de l'exposition aux opérations de financement de titres)		
16 Total des encours des opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15a)	1	1
Autres encours hors bilan		
17 Les encours hors bilan valorisés au montant notionnel brut	37.127	37.127
18 (Ajustements pour conversion aux montants du "credit equivalent")		
19 Autres encours hors bilan (somme de la ligne 17 à 18)	37.127	37.127
Les encours exemptés conformément à l'article 429 (7) et (14) CRR (éléments du bilan et hors bilan)		
EU-19a (Exemption pour encours intragroupe (sur base social) conformément à l'article 429(7) du règlement (UE) n° 575/2013 (éléments du bilan et hors bilan)		
EU-19b (Les encours exemptés conformément à l'article 429 (14) du règlement (UE) n° 575/2013 (éléments du bilan et hors bilan)		
Capital et encours totaux		
20 Fonds propres de catégorie 1	8.381	8.633
21 Total des expositions du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	174.850	175.166
Ratio de levier		
22 Ratio de levier	4,79%	4,93%
Choix des accords transitoires et du montant des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23 Choix des accords transitoires pour la définition des mesures des fonds propres		
EU-24 Montant des éléments fiduciaires décomptabilisés conformément à l'article 429 (11) du règlement (UE) n° 575/2013		

Capital adequacy – Risque de crédit et de transfert

Introduction

Le Capital Economique relatif au risque de crédit correspond au capital qu'ING estime devoir détenir afin de faire face aux pertes inattendues inhérentes aux portefeuilles de crédits et relatives à des changements (inattendus) de la solvabilité des débiteurs ou de la valeur de recouvrement du collatéral sous-jacent (s'il y en a). Le capital lié aux risques de crédit est calculé sur l'ensemble des portefeuilles comportant des risques de crédit ou de contrepartie, y compris les portefeuilles d'investissement. Le Capital Economique relatif aux risques de crédit est déterminé sur base de modèles développés en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et à un horizon d'un an, ce qui correspond à la notation crédit souhaitée par ING.

ING utilise une série de modèles de risque de crédit pouvant être regroupés en trois grandes catégories:

- les modèles de **Probabilité de Défaut** (PD) qui mesurent la solvabilité des débiteurs individuels;
- les modèles d'**Exposition au moment du Défaut** (EAD) qui estiment la taille de l'obligation financière au moment du défaut futur; et
- les modèles de **Perte en cas de Défaut** (LGD) qui estiment la valeur recouvrable du collatéral sous-jacent ou des garanties reçues (s'il y en a) et la partie non-garantie.

Ces différents modèles relèvent de l'une des trois catégories suivantes : statistique, expert ou hybride. Chaque modèle fait l'objet d'une révision individuelle et est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles afin de déterminer si un modèle peut être maintenu tel quel ou s'il doit faire l'objet d'ajustements.

Les modèles sous-jacents qui sont utilisés pour calculer le Capital Economique lié aux risques de crédit sont basés sur une méthodologie similaire à ceux utilisés pour déterminer le niveau de Capital Réglementaire requis par Bâle II (Pilier 1). En dépit du fait que les mêmes modèles sous-jacents sont utilisés, le Capital Economique (interne) et le Capital Réglementaire ne sont pas identiques du fait de certaines règles spécifiques imposées par Bâle III/CRR. La méthodologie a été mise à jour en 2015 pour prendre en compte une LGD «downturn» et les facteurs de concentration spécifiques à ING.

Pour le Capital Economique, les amendements suivants ont été faits par rapport au cadre de Bâle II:

- pas de seuil minimum ('floor') pour pertes en cas de défaut (LGD);
- l'intervalle de confiance est porté à 99.95% (vu le AA ING target rating) à la place de 99.9%;
- pour des prêts performants, le facteur de cadrage de 1.06 est enlevé de l'équation de Bâle II;
- pour des transactions avec maturité inférieure à un an, la PD effectif est appliqué (PD de 12 mois ajusté avec la maturité restante); néanmoins la PD de 12 mois est utilisée pour les prêt octroyés à des débiteurs qualifiés 'non-investment grade' (dont la note est de 11 ou moins bons);
- du capital est calculé pour tous les souverains ;
- des ajouts internes sont appliqués pour des produits de marchés financiers;
- l'EAD économique est utilisé à la place de l'EAD réglementaire pour toutes les expositions;
- les titrisations sont traitées en utilisant une approche PD/LGD;
- les portefeuilles standards sont traités en utilisant une approche AIRB.
- différents ajouts de capital sont appliqués afin de prendre en compte les futurs changements de modèles, les risques de concentrations et lacunes du modèle de capital économique;
- les corrélations sont échelonnées afin de tenir compte des concentrations actuelles;
- inclusions des capitaux CVA et ONCO liés aux risques crédits;
- de manière générale, les exigences spécifiquement réglementaires (par ex: floors, facteurs de support, suppléments réglementaires,...) n'interviennent pas dans le calcul de capital économique.

En résumé, le Capital Economique (ING interne) correspond au capital qu'ING estime devoir détenir. Le Capital Réglementaire (Bâle II) est la quantité de capital qu'une institution doit détenir par exigence de son régulateur. Le deuxième pilier de Bâle III stipule que le capital minimum requis d'une institution est le plus grand de son Capital Réglementaire et de son Capital Economique (sujets aux ajouts réglementaires).

Le risque de transfert est le risque que des débiteurs d'un pays ne peuvent pas assurer des paiements opportuns des dettes en devises étrangères, en raison des restrictions de transfert et/ou de convertibilité, ou à un manque de liquidités en devises étrangères. Le risque de transfert est calculé explicitement comme un risque additionnel en plus du risque de crédit.

Les niveaux de Capital Economique pour les risques de crédit et de transfert ont été calculés de manière journalière pour la plupart des portefeuilles Commercial Banking et pour les portefeuilles de PME au sein des opérations de Retail Banking. En ce qui concerne les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels, les calculs sont faits sur une base mensuelle. Trimestriellement, les chiffres du Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert sont consolidés avec les composants du Capital Economique relatif aux autres risques.

Gouvernance en matière de Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert : Tous les modèles de PD, EAD et LGD sont validés par le Comité du Risque de Crédit (CRC) après une révision approfondie de la documentation par le Comité de Développement de Modèles (MDC) et par le Département de Validation des Modèles (MV). De plus, chaque modèle est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles. Les deux comités précités reçoivent le support à la fois des gestionnaires du risque de crédit et des commerciaux afin de s'assurer de l'approbation de tous.

Base et portée de la présentation du risque de crédit

Dans la section risque de crédit du Pilier III, les données présentées dans les tableaux sont liées aux activités essentielles de risque de crédit d'ING Belgique dans les domaines suivants : ouvertures de crédit (au bilan et hors bilan) ('Lending'), financement de titres et produits dérivés (ensemble, le Pre-Settlement Risk), activités sur les marchés monétaires (y compris les dépôts de réserves auprès des Banques centrales) et risque d'investissement. Le risque de crédit dans le portefeuille de négociation (trading book) est exclu et couvert dans la section 'Risque de marché' des Comptes annuels.

Les montants figurant dans cette section sont liés aux montants utilisés à des fins de gestion du risque de crédit, qui respectent l'interprétation d'ING des définitions telles que prescrites en vertu des accords CRR/CRD IV. Par conséquent, les chiffres peuvent être différents des données comptables publiées dans les comptes annuels selon les normes IFRS-UE. Le traitement des éléments des actifs autres que des obligations de crédit (ONCOA) en constitue un exemple : alors que les données comptables incluent les ONCOA, ils sont exclus du Pilier III.

Sauf mention contraire, les tableaux de la présente section se concentrent sur l'exposition réglementaire au moment du défaut (READ) et les actifs pondérés par le risque de crédit (RWA) selon les définitions du CRR/CRD IV. La READ est généralement la somme des chiffres au bilan et hors bilan des domaines suivants : ouvertures de crédit, activités sur les marchés monétaires, Pre-Settlement, plus une partie des facilités de crédit non tirées fournies au débiteur. Les montants associés aux activités d'investissement et de crédit sont calculés à l'aide des montants originaux investis moins les remboursements. En outre, les montants des pondérations de risque (plus les suppléments) sont inclus. Les RWA comprennent entre autres un supplément macroprudentiel de 5 % sur les prêts immobiliers belges, ainsi que les RWA pour les expositions sur les gouvernements centraux et les banques centrales qui en auraient été exemptées selon l'approche standard. Le niveau de capital réglementaire (RC) qui doit être détenu par rapport à ces portefeuilles est obtenu en multipliant les RWA par 8% (pour la partie Risque de crédit des activités).

Les chiffres d'exposition pour les produits dérivés et les activités de Securities Financing sont généralement basés sur la valorisation au prix du marché (market-to-market) des opérations sous-jacentes augmentée d'un « supplément » (défini par la réglementation) qui représente l'exposition potentielle future estimée. Les montants sont ensuite ajustés en fonction de la valeur de marché du collatéral sous-jacent (après application d'une décote) et toute compensation susceptible d'être autorisée en vertu de différentes dispositions de contrats-cadres tels que le contrat-cadre ISDA et les Annexes de remise en garantie (CSA).

Les expositions hors bilan comprennent les lettres de crédit et les garanties, qui sont associées à la catégorie Lending. Par ailleurs, les expositions hors bilan incluent une partie des limites non utilisées, en fonction l'utilisation prévue de cette partie non utilisée entre le moment où l'exposition est mesurée et le moment théorique du défaut sur base statistique. Ensemble, ces montants sont appelés « encours de risque de crédit ».

Les expositions associées aux titrisations (financement adossé à des actifs, titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et résidentielles) sont incluses dans les « encours de risque de crédit ».

Approches adoptées

Le 1er janvier 2008, ING Belgique a adopté l'approche notations internes avancée (AIRB) pour la majorité de ses portefeuilles importants qui comportent un risque de crédit conformément aux autorisations accordées par la BNB (Banque Nationale de Belgique), comme exigé par la réglementation. Toutefois, une petite partie du portefeuille continue d'être soumise à l'approche standard (SA). En fonction du paysage réglementaire, ING continuera d'étudier les possibilités de faire passer plus de portefeuilles de la SA à l'AIRB. ING Belgique ne détient aucun portefeuille utilisant l'approche notations internes fondation (FIRB).

Bâle III a introduit une exigence de capital réglementaire supplémentaire pour couvrir les augmentations importantes de l'ajustement de l'évaluation de crédit (credit valuation adjustment, CVA), le prix de marché du risque de crédit des produits dérivés. En particulier, lorsque les spreads de crédit des contreparties d'ING Belgique se creusent, la CVA augmente également et ING Belgique s'expose à une perte. ING Belgique suit l'approche standard pour le calcul de l'exigence de capital destinée à couvrir le risque CVA (capital CVA) conformément au CRR/CRD IV. Les produits et contreparties auxquels s'applique l'exigence de capital CVA respecte également ces réglementations. Pour que la CVA soit comparable aux RWA de crédit, nous utilisons dans certains des tableaux ci-dessous le concept de « CVA RWA », qui est la multiplication de l'exigence de capital CVA par 12,5.

ING Belgique utilise les approches AIRB et d'évaluation interne (IAA) pour les lignes de liquidité fournies aux programmes de billets de trésorerie adossés à des actifs (ABCP).

Analyse de l'évolution des actifs pondérés du risque de crédit

Le tableau ci-dessous montre les variations des RWA de crédit au cours de la période considérée dans ce rapport, et fournit des informations supplémentaires en associant les répercussions sur les RWA des variations dans la composition du portefeuille, des changements de modèles et des évolutions du contexte économique sur les risques. Le tableau réconcilie les mouvements des RWA pendant cette période, pour chaque type de risque de crédit d'ING Belgique pour les portefeuilles SA et AIRB, y compris les titrisations.

Evolution des RWA pour le risque de crédit		
En milliards d'EUR	2016	2015
Montant initial	40,0	40,5
Exigences réglementaires ¹	5,9	0,2
Changement dans la composition du portefeuille		-1,0
Changement de modèles ²	0,8	-0,6
Volume	3,0	1,0
Variation des taux de change	0,2	0,7
Autre	-0,5	-0,5
Total des mouvements de RWA (excl. CVA RWA)	9,4	-0,2
CVA RWA ³	-0,3	-0,3
Total des mouvements de RWA pour le risque de crédit	9,1	-0,5
MONTANT FINAL	49,1	40,0

Hors actions et ONCOA.

- 1 Exigences réglementaires : l'augmentation de +5,7 milliards d'euros en 2016 est due au fait que le supplément pour les prêts immobiliers et la pénalité de 35 % pour les modèles LGD SME et SBF ne figurent plus avec les ONCOA comme en 2015, mais sont à présent inclus dans ces chiffres.
- 2 Changement de modèle : mise en œuvre du modèle, variation du périmètre du modèle ou tout changement destiné à résoudre de mauvais fonctionnements du modèle y compris des modifications par l'intermédiaire de calibrations/réalignements.
3. Le CVA RWA est égal à l'exigence de capital CVA multipliée par 12,5.

En général, la gestion des RWA figure parmi les principales priorités d'ING Belgique dans son ensemble pour tous les aspects de ses activités. De la conception des produits, à la fixation des prix et aux décisions d'investissement, la gestion des RWA est fortement suivie, communiquée et dirigée à tous les niveaux de l'organisation.

Approches IRB avancée et standard

ING Belgique utilise deux méthodes pour le calcul du capital réglementaire destiné à couvrir le risque de crédit de son portefeuille : l'approche par notations internes avancée (AIRB) et l'approche standard (SA). L'approche AIRB est autorisée par le régulateur à condition que des modèles de notation réglementaires approuvés (PD, EAD et LGD) soient mis en place, si l'entité légale respecte l'AIRB et si les gestionnaires (locaux) comprennent et utilisent ces modèles de notation (« use test » de Bâle) dans leurs processus de prise de décision de crédit. ING Belgique n'utilise l'approche notations internes fondation (FIRB) de Bâle pour aucun de ses portefeuilles. La présente section doit être lue conjointement avec le paragraphe relatif à la Gestion des risques.

Catégories d'exposition

L'Accord de Bâle a développé le concept de « Catégories d'exposition » (Exposure Class). Il s'agit principalement de regroupements de risques de crédit associés à un type de débiteur ou de produit commun. Pour les approches AIRB et standard, la plupart des catégories d'exposition présentent des sous-catégories. ING applique les définitions suivantes pour déterminer les catégories d'exposition :

- Les **Gouvernements centraux et banques centrales** (ci-après les **Souverains**) comprennent les entités gouvernementales souveraines, les banques centrales, les autorités locales/régionales reconnues par le CRR/CRD IV et les entités du secteur public ainsi que les organisations supranationales;
- Les **Institutions** comprennent toutes les banques commerciales et les établissements financiers non bancaires;
- Les **Grandes Entreprises** (Corporate) rassemblent toutes les entités légales qui ne sont pas considérées comme des Gouvernements, des Institutions ou du Détail;
- Le **Détail (Retail)** inclut les catégories suivantes:
 - o Les **Prêts immobiliers/logement**, qui comprennent les prêts garantis par des hypothèques sur des logements autres que les investissements dans des titrisations; et
 - o Les **Autres catégories de Détail**, qui comprennent toutes les autres obligations de crédit liées aux PME de détail (comme des partenaires ou des entreprises unipersonnelles) et aux personnes physiques (comme des prêts à la consommation, des prêts automobile et des cartes de crédit). Suivant ces définitions des catégories d'exposition, il serait possible pour une personne physique d'être incluse à la fois dans les Prêts immobiliers/logements et dans les Autres catégories de détail.

Les tableaux ci-dessous donnent les sous-catégories officielles de Bâle pour les approches AIRB et SA, ainsi que leurs correspondances avec les catégories d'exposition d'ING.

Information additionnelle - suite

Exposure Classes AIRB suivant les règles de Bâle	
	Exposure Class d'ING Bank
Gouvernements centraux et banques centrales	Souverains
Institutions	Institutions
Corporates - Specialised Lending	Corporates
Corporates - PME	Corporates
Corporates - Autres	Corporates
Retail - PME - garantis par des hypothèques	Retail (Autres)
Retail - non SME - garantis par des hypothèques	Retail (crédits hypothécaires)
Retail - Qualifying revolving	N/A
Retail - PME - Autres	Retail (Autres)
Retail - non-PME - Autres	Retail (Autres)
Titrisations	SEC AIRB

Exposure Classes (Approche Standard) suivant les règles de Bâle	
	ING Bank exposure class
Gouvernements centraux et banques centrales	N/A
Gouvernements régionaux et autorités locales	Souverains
Entités du secteur public	N/A
Banques multilatérales de développement	N/A
Organisations internationales	N/A
Institutions	Institutions
Corporates	Corporates
Retail	Retail (Autres)
Garanti par des hypothèques	Retail (crédits hypothécaires)
Expositions en défaut	All
Eléments très risqués	N/A
Covered bonds	N/A
Exposition sur les institutions ou les corporates avec une notation à court terme	N/A
Expositions sous forme d'unités d'investissement collectif (CIU)	N/A
Actions	N/A
Autres	N/A

La catégorie d'exposition SA « Expositions en défaut » correspond à la catégorie d'exposition ING dans laquelle l'exposition serait placée en cas de comportement correct.

Risque de crédit par types d'exposition et catégories d'exposition

Le tableau ci-dessous montre la READ et les RWA totaux pour ING Belgique classés par types d'exposition et par catégories d'exposition selon les définitions de Bâle pour les portefeuilles SA et AIRB. Les données du CVA sont données séparément.

Portefeuille par approche et par Exposure Class																
En millions d'EUR		Souverains		Institutions		Corporates		Retail (crédits hypothécaires)		Retail (Autres)		Total 2016		Total 2015		
Model approach	Exposure type	READ	RWA	READ	RWA	READ	RWA	READ	RWA	READ	RWA	READ	RWA	READ	RWA	
Approche Standard	Bilan	4	1	30	6	1.084	1.073	0	0	236	253	1.353	1.332	1.103	1.031	
	Hors Bilan	0	0	0	0	73	72	0	0	0	0	74	72	155	153	
Total Standard		4	1	30	6	1.158	1.145	0	0	236	253	1.428	1.405	1.257	1.184	
AIRB	Bilan	19.377	1.120	16.283	2.640	46.894	21.848	31.226	5.918	11.963	3.784	125.743	35.310	117.807	27.199	
	Hors Bilan	2.322	94	1.988	357	18.090	7.211	1.169	205	1.683	575	25.252	8.441	23.786	6.803	
	Securities Financing	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	485	3	
	Dérivés	368	57	2.836	891	1.624	939	0	0	11	4	4.838	1.891	7.755	2.359	
Total AIRB		22.067	1.271	21.107	3.887	66.608	29.998	32.395	6.124	13.657	4.363	155.833	45.642	149.833	36.364	
SEC AIRB	Bilan											2.254	317	2.651	426	
	Hors Bilan											417	35	475	40	
Total SEC AIRB		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.671	353	3.125	466	
Total Banque		22.071	1.272	21.136	3.893	67.765	31.143	32.395	6.124	13.894	4.616	159.932	47.400	154.215	38.015	
CVA	Standard											0	0			
	AIRB		1		1.689		11					0	1.702		2.034	
Total CVA		0	1	0	1.689	0	11	0	0	0	0	0	1.702	0	2.034	
TOTAL BANQUE INCL CVA		22.071	1.273	21.136	5.582	67.765	31.154	32.395	6.124	13.894	4.616	159.932	49.101	154.215	40.049	

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions ni les ONCOA.

La contribution pour le Fonds de Défaut des contreparties centrale de compensation (Central Clearing Parties, CCP) est incluse dans la catégorie d'exposition Institutions.

Information additionnelle - suite

Communication du risque de crédit souverain

Le tableau ci-dessous présente la READ et les RWA (hors CVA RWA), segmentés en fonction des facteurs pertinents pour la catégorie d'exposition « Souverains ». Selon l'article 10 de la réglementation de la BNB appliquant le CRR, qui retire l'exemption des RWA pour les émetteurs souverains exemptés en vertu de l'approche standard, les RWA sont calculés selon l'approche IRB et inclus à concurrence de 40 % en 2015 et de 60 % en 2016.

Les chiffres par zone géographique pour chaque catégorie d'exposition s'appuient sur le pays de résidence du débiteur. Les définitions associées aux positions de risque de transfert et à l'exposition au risque-pays d'ING Belgique se trouvent dans le paragraphe relatif à la gestion des risques.

Souverains - credit risk disclosure en READ et RRWA							
En millions d'EUR		READ			RRWA		
		2016	2015	Delta %	2016	2015	Delta %
Souverains	Total par rating	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	01. Portefeuille actif	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	02. Portefeuille en défaut	0	0	13,4%	0	0	13,4%
Souverains	Dispersion géographique	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	Afrique	20	1	3.843,9%	2	0	1.598,5%
	Asie	39	0	17.026,3%	21	0	4.124,2%
	Europe	22.012	22.596	-2,6%	1.249	1.165	7,2%
Souverains	Europe *	22.012	22.596	-2,6%	1.249	1.165	7,2%
	1. Belgique	13.480	13.267	1,6%	805	591	36,2%
	2. Allemagne	2.108	2.137	-1,4%	81	63	28,2%
	3. Luxembourg	2.025	2.008	0,8%	13	11	17,6%
	X. Europe Autre	4.400	5.184	-15,1%	350	500	-30,0%
Souverains	Types de produit *	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	1. Investissements en obligations	11.200	13.141	-14,8%	836	878	-4,8%
	2. Money Market	4.955	3.884	27,6%	54	27	97,8%
	3. Crédits Revolving	3.704	3.244	14,2%	88	53	68,1%
	4. Crédits à terme fixe	1.792	1.456	23,1%	215	165	30,5%
	5. Dérivés	368	385	-4,6%	57	40	43,7%
	X. Autres	53	486	-89,2%	22	4	436,8%
Souverains	PD	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	01. <0,05%	21.591	21.850	-1,2%	1.091	809	34,9%
	02. 0,05% à 0,5%	420	744	-43,5%	157	354	-55,5%
	03. 0,5% à 5%	31	1	2.993,0%	2	1	340,9%
	04. 5% à 10%	28	0	8.811,8%	21	1	1.834,8%
	05. 10% à 20%	0	1	-93,4%	0	2	-93,9%
	06. 20% à 50%	0	0	-100,0%	0	0	-100,0%
	07. plus de 50%	0	0	13,4%	0	0	13,4%
Souverains	LGD	22.071	22.597	-2,3%	1.272	1.166	9,1%
	01. <10%	98	49	102,2%	4	1	359,0%
	02. 10% à 20%	383	508	-24,6%	33	26	25,0%
	03. 20% à 30%	398	439	-9,3%	7	13	-40,7%
	04. 30% à 40%	21.084	21.167	-0,4%	1.173	891	31,6%
	05. 40% à 50%	99	434	-77,1%	35	234	-85,0%
	06. 50% à 60%	0	0	-	0	0	-
	07. plus de 60%	9	0	2.168,3%	20	1	1.456,6%

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions, les CVA RWA et les ONCOA.

*top 3/ top 5 des pays/types de produit déterminés en utilisant les données 2016 comme référence.

Information additionnelle - suite

Communication du risque de crédit des établissements financiers

Ce tableau présente la READ et les RWA (hors CVA RWA), segmentés en fonction des facteurs pertinents pour la catégorie d'exposition « Institutions ».

Institutions - credit risk disclosure en READ et RRWA							
En millions d'EUR		READ			RRWA		
		2016	2015	Delta %	2016	2015	Delta %
Institutions	Total par rating	21.136	24.404	-13,4%	3.893	4.798	-18,9%
	01. Portefeuille actif	21.135	24.402	-13,4%	3.891	4.797	-18,9%
	02. Portefeuille en défaut	1	2	-29,7%	2	1	82,8%
Institutions	Dispersion géographique	21.136	24.404	-13,4%	3.893	4.798	-18,9%
	Afrique	1	193	-99,3%	1	255	-99,7%
	Amérique	1.196	1.365	-12,4%	112	174	-35,4%
	Asie	379	317	19,5%	78	89	-12,4%
	Australie	41	40	2,6%	1	3	-55,4%
	Europe	19.519	22.488	-13,2%	3.700	4.276	-13,5%
Institutions	Europe *	19.519	22.488	-13,2%	3.700	4.276	-13,5%
	1. Belgique	8.678	8.009	8,4%	1.726	1.571	9,8%
	2. Pays-Bas	5.461	6.923	-21,1%	1.264	1.320	-4,2%
	3. France	1.383	1.605	-13,8%	151	246	-38,5%
	X. Europe Autre	3.997	5.952	-32,9%	560	1.140	-50,9%
Institutions	Types de produit *	21.136	24.404	-13,4%	3.893	4.798	-18,9%
	1. Crédits à terme fixe	7.773	7.597	2,3%	1.534	1.475	4,0%
	2. Investissements en obligations	3.968	4.309	-7,9%	324	393	-17,6%
	3. Money Market	4.421	4.596	-3,8%	770	658	17,0%
	4. Dérivés	2.836	5.342	-46,9%	891	1.378	-35,4%
	5. Crédits Revolving	1.492	1.984	-24,8%	259	717	-63,9%
	X. Autres	648	576	12,4%	116	177	-34,3%
Institutions	PD	21.136	24.404	-13,4%	3.893	4.798	-18,9%
	01. <0,05%	8.734	7.971	9,6%	1.458	1.314	11,0%
	02. 0,05% à 0,5%	12.195	15.729	-22,5%	2.253	2.951	-23,6%
	03. 0,5% à 5%	177	637	-72,2%	142	448	-68,2%
	04. 5% à 10%	8	20	-57,0%	8	11	-29,0%
	05. 10% à 20%	19	42	-55,3%	28	64	-56,7%
	06. 20% à 50%	1	3	-49,0%	2	9	-80,8%
	07. plus de 50%	1	2	-29,7%	2	1	82,8%
Institutions	LGD	21.136	24.404	-13,4%	3.893	4.798	-18,9%
	01. <10%	4.064	4.128	-1,5%	175	236	-25,9%
	02. 10% à 20%	1.561	2.464	-36,7%	167	308	-45,7%
	03. 20% à 30%	198	857	-76,9%	39	211	-81,5%
	04. 30% à 40%	15.051	15.891	-5,3%	3.277	3.230	1,5%
	05. 40% à 50%	3	30	-88,9%	4	30	-86,6%
	06. 50% à 60%	125	631	-80,2%	84	384	-78,0%
	07. plus de 60%	134	402	-66,7%	146	398	-63,4%

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions, les CVA RWA et les ONCOA.

* top 3/ top 5 des pays/types de produit déterminés en utilisant les données 2016 comme référence.

Information additionnelle - suite

Communication du risque de crédit des grandes entreprises

Ce tableau présente la READ et les RWA (hors CVA RWA), segmentés en fonction des facteurs pertinents pour la catégorie d'exposition «Corporates». La répartition sectorielle de ce tableau s'appuie sur le système NAICS (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord).

Corporates - credit risk disclosure en READ et RRWA							
En millions d'EUR		2016	2015	Delta %	2016	2015	Delta %
Corporates	Total par rating	67.765	58.910	15,0%	31.143	22.765	36,8%
	01. Portefeuille actif	66.443	57.608	15,3%	29.865	21.786	37,1%
	02. Portefeuille en défaut	1.322	1.302	1,6%	1.278	979	30,6%
Corporates	Dispersion géographique	67.765	58.910	15,0%	31.143	22.765	36,8%
	Afrique	939	613	53,3%	688	284	142,1%
	Amérique	4.412	3.344	31,9%	1.225	1.058	15,8%
	Asie	3.001	2.486	20,7%	1.049	702	49,6%
	Australie	83	130	-35,9%	47	102	-53,8%
	Europe	59.330	52.338	13,4%	28.133	20.620	36,4%
Corporates	Europe *	59.330	52.338	13,4%	28.133	20.620	36,4%
	1. Belgique	36.118	33.701	7,2%	19.549	14.485	35,0%
	2. Suisse	6.286	4.903	28,2%	1.878	1.326	41,6%
	3. Luxembourg	4.848	4.639	4,5%	1.630	1.298	25,6%
	X. Europe Autre	12.077	9.096	32,8%	5.076	3.511	44,6%
Corporates	Type d'industrie	67.765	58.910	15,0%	31.143	22.765	36,8%
	1. Ressources naturelles	17.190	13.930	23,4%	6.325	4.500	40,6%
	2. Immobilier	9.448	8.273	14,2%	4.875	3.365	44,8%
	3. Services	7.580	6.076	24,8%	4.408	2.544	73,3%
	4. Alimentation, Boissons, soins	5.429	6.247	-13,1%	2.514	2.426	3,6%
	5. Industries générales	4.515	4.104	10,0%	2.085	1.644	26,8%
	X. Autre	23.603	20.280	16,4%	10.936	8.285	32,0%
Corporates	PD	67.765	58.910	15,0%	31.143	22.765	36,8%
	01. <0,05%	4.797	4.013	19,5%	540	467	15,8%
	02. 0,05% à 0,5%	38.238	34.701	10,2%	12.702	10.536	20,6%
	03. 0,5% à 5%	20.442	16.587	23,2%	13.298	8.655	53,6%
	04. 5% à 10%	1.400	1.139	22,9%	1.416	850	66,7%
	05. 10% à 20%	1.110	891	24,6%	1.334	1.014	31,5%
	06. 20% à 50%	456	278	64,0%	573	264	117,4%
	07. plus de 50%	1.322	1.302	1,6%	1.278	979	30,6%
Corporates	LGD	67.765	58.910	15,0%	31.143	22.765	36,8%
	01. <10%	12.937	11.042	17,2%	1.500	1.142	31,3%
	02. 10% à 20%	9.783	10.156	-3,7%	3.405	2.970	14,6%
	03. 20% à 30%	10.812	10.393	4,0%	4.710	3.458	36,2%
	04. 30% à 40%	21.607	17.268	25,1%	13.319	9.146	45,6%
	05. 40% à 50%	9.218	8.410	9,6%	5.019	4.367	14,9%
	06. 50% à 60%	1.494	499	199,7%	1.228	402	205,7%
	07. plus de 60%	1.915	1.144	67,5%	1.962	1.280	53,2%

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions, les CVA RWA et les ONCOA.

* top 3/ top 5 des premiers pays/types de secteur déterminés en utilisant les données 2016 comme référence.

Information additionnelle - suite

Communication du risque de crédit de détail

Ce tableau présente la READ et les RWA (hors CVA RWA), segmentés en fonction des facteurs pertinents et l'analyse de la catégorie d'exposition «Retail».

Retail * - credit risk disclosure et READ et RRWA							
En millions d'EUR							
		2016	2015	Delta %	2016	2015	Delta %
Retail	Total par rating	46.289	45.179	2,5%	10.739	8.820	21,8%
	01. Portefeuille actif	44.745	43.509	2,8%	8.467	6.562	29,0%
	02. Portefeuille en défaut	1.543	1.670	-7,6%	2.273	2.257	0,7%
Retail	Dispersion géographique	46.289	45.179	2,5%	10.739	8.820	21,8%
	Afrique	41	45	-10,2%	8	10	-16,2%
	Amérique	45	37	21,1%	20	17	20,3%
	Asie	49	41	17,5%	9	10	-6,4%
	Australie	4	4	3,7%	1	1	5,6%
	Europe	46.151	45.052	2,4%	10.701	8.783	21,8%
Retail	Europe **	46.151	45.052	2,4%	10.701	8.783	21,8%
	1. Belgique	42.922	42.061	2,0%	9.975	8.044	24,0%
	2. Luxembourg	2.447	2.223	10,1%	442	456	-3,1%
	3. France	377	355	6,4%	162	166	-2,3%
	X. Europe Autre	405	414	-2,0%	122	116	5,0%
Retail	Types de clients **	46.289	45.179	2,5%	10.739	8.820	21,8%
	1. Clients particuliers	35.535	34.123	4,1%	7.539	5.996	25,7%
	2. Petites et moyennes entreprises	9.222	9.495	-2,9%	2.872	2.474	16,1%
	3. Private Banking	1.365	1.362	0,2%	253	264	-4,2%
	X. Autres	167	200	-16,5%	75	85	-12,5%
Retail	PD	46.289	45.179	2,5%	10.739	8.820	21,8%
	01. <0,05%	2.784	2.607	6,8%	161	45	254,3%
	02. 0,05% à 0,5%	25.757	25.284	1,9%	2.610	1.565	66,8%
	03. 0,5% à 5%	12.789	12.098	5,7%	3.622	2.973	21,9%
	04. 5% à 10%	1.148	1.300	-11,7%	589	637	-7,6%
	05. 10% à 20%	1.453	1.307	11,1%	924	761	21,3%
	06. 20% à 50%	753	693	8,7%	524	463	13,2%
	07. plus de 50%	1.605	1.890	-15,1%	2.309	2.375	-2,8%
Retail	LGD	46.289	45.179	2,5%	10.739	8.820	21,8%
	01. <10%	22.540	21.293	5,9%	2.966	1.779	66,8%
	02. 10% à 20%	16.717	16.163	3,4%	3.827	3.018	26,8%
	03. 20% à 30%	1.461	1.649	-11,4%	752	870	-13,5%
	04. 30% à 40%	511	575	-11,2%	263	272	-3,3%
	05. 40% à 50%	1.438	1.536	-6,4%	600	567	5,8%
	06. 50% à 60%	3.447	3.780	-8,8%	2.081	2.078	0,1%
	07. plus de 60%	175	182	-4,0%	250	236	5,9%

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions, les CVA RWA et les ONCOA.

* Catégorie Détail = Prêts immobiliers/logements + Autres catégories de détail

** 3 premiers pays/segments de client déterminés en utilisant les données 2016 comme référence.

L'approche notations internes avancée (AIRB)

L'approche AIRB comporte cinq éléments qui guident « l'approche basée sur les risques » de la CRR/CRD IV dans la détermination du RWA. Le capital réglementaire est calculé en multipliant le RWA par le ratio de solvabilité BIS de 8 %. Ces éléments sont : la catégorie d'exposition CRR/CRD IV, la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'échéance (M).

Probabilité de défaut (PD): le premier élément est la probabilité de défaut de la contrepartie, qui mesure la solvabilité d'une contrepartie en fonction de la possibilité qu'elle fasse défaut. Le résultat de ce calcul tente de mesurer la solvabilité en premier rang, indépendante et non garantie d'une organisation, sans tenir compte des éléments liés à la structure des transactions sous-jacentes, tels que la garantie, la fixation des prix ou l'échéance. Chaque emprunteur doit avoir une note (rating) qui se traduit en une PD.

Exposition en cas de défaut (EAD): le second élément est l'exposition en cas de défaut de la contrepartie. Ces modèles sont destinés à estimer l'encours ou l'obligation en suspens lors du défaut dans le futur. Étant donné que le défaut d'une contrepartie n'est pas certain, et que le niveau d'encours à cette date est également inconnu, ING associe des modèles statistiques, experts et hybrides pour estimer l'exposition en cas de défaut. Sauf pour les garanties et les lettres de crédit, l'EAD est toujours égale ou supérieure à l'encours de crédit correspondant, en supposant que les contreparties ont tendance à absorber la liquidités provenant crédits disponibles avant que les problèmes financiers n'apparaissent à leurs créanciers. L'EAD est en grande partie une fonction du type de facilité de crédit (revolving, découvert, à terme) ouverte à l'emprunteur.

Perte en cas de défaut (LGD): le troisième élément est la perte en cas de défaut. Ces modèles sont destinés à estimer le montant qu'ING perdra lors de la liquidation des suretés couvrant un prêt ou une obligation financière donnés, ou également, lors de la liquidation de l'ensemble d'une société dans le cadre d'un processus de récupération. Les modèles LGD s'appuient sur des types de suretés, des taux de recouvrement estimés en cas de liquidation organisée et des coûts directs et indirects de liquidation. Pour les suretés sous forme de produits financiers, ING utilise la Méthode générale fondée sur les sûretés financières (Financial Collateral Comprehensive Method) pour mesurer les effets d'atténuation du risque.

Échéance (M): le quatrième élément est la date de l'échéance de l'obligation financière sous-jacente. Les réglementations (CRR/CRD IV) plafonnent l'échéance à cinq ans, malgré le fait que de nombreuses obligations étendent leur facilité pour une durée supérieure à cinq ans.

Perte attendue (EL): la perte attendue fournit une mesure de la valeur des pertes de crédit qu'ING peut raisonnablement s'attendre à subir sur ses portefeuilles. Essentiellement, la perte attendue peut être représentée comme suit :

$$EL = PD \times EAD \times LGD$$

ING Belgique doit maintenir une marge en capital contre des pertes inattendues afin de se protéger contre les pertes de crédit associées à des événements de marché excédant les normes statistiques.

Modèles AIRB par catégorie d'exposition

Pour mesurer le capital économique et réglementaire ING utilise des modèles internes établis selon l'Accord de Bâle pour déterminer la PD, l'EAD et la LGD. À l'échelle de l'ensemble de la banque, ING a mis en place environ 90 modèles, y compris plusieurs sous-modèles pour des portefeuilles spécifiques. Un modèle peut être applicable à différentes catégories d'exposition. Le tableau ci-dessous présente le nombre de modèles PD, EAD et LGD.

Nombre de modèles AIRB par Exposure Class			
	2016		
	Modèles de PD	Modèles d'EAD	Modèles de LGD
Souverains	4	4	4
Institutions	6	9	9
Corporate	11	14	22
Retail (crédits hypothécaires)	1	3	8
Retail (autres)	8	10	17
Titrisations	2	4	3
TOTAL *	12	23	30

* Étant donné que le même modèle peut être utilisé dans différentes catégories d'exposition, le total n'est pas égal à la somme des catégories d'exposition individuelles.

Information additionnelle - suite

Nombre de modèles AIRB par Exposure Class			
	2015		
	Modèles de PD	Modèles d'EAD	Modèles de LGD
Souverains	4	4	4
Institutions	8	9	9
Corporate	9	10	18
Retail (crédits hypothécaires)	1	3	8
Retail (autres)	8	10	17
Titrisations	2	4	3
TOTAL *	13	23	30

* Étant donné que le même modèle peut être utilisé dans différentes catégories d'exposition, le total n'est pas égal à la somme des catégories d'exposition individuelles.

Expositions de crédit AIRB par modèle de notation

Le tableau ci-dessous montre le portefeuille AIRB par catégorie d'exposition par modèles de notation sous-jacents.

Exposition (READ) par modèle de rating AIRB et par Exposure Class ¹			
		2016	2015
Souverains	Gouvernement Central	10.206	12.161
	Gouvernement Implicite	7.684	7.271
	Gouvernement Local	3.789	2.773
	Autre	389	390
Institutions	Banque Commerciale	8.142	11.358
	Gouvernement Local	8.544	8.038
	Banque Implicite	3.522	3.442
	Autre	898	1.553
Corporates	PME - Belgique	24.985	22.368
	Grand Corporates	17.846	15.438
	Corporate - TCF	10.026	8.204
	Autre	13.751	11.914
Retail (crédits hypothécaires)	Particuliers Belgique	18.183	17.510
	Particuliers (Consumer) - Record Bank	12.182	11.523
	Particuliers Luxembourg	2.014	1.713
	Autre	16	13
Retail (Autres)	Particuliers Belgique	7.396	7.426
	PME - Belgique	3.455	3.891
	Particuliers (Consumer) - Record Bank	2.081	2.101
	Autre	725	745
Titrisations	Titrisations "Combined"	813	1.017
	Compagnies Financières	421	627
	Titrisations (Standard & Poor's principalement)	567	408
	Autre	870	1.074
TOTAL		158.504	152.958

1 Les notations implicites sont des notations de risque issues d'une autre organisation (habituellement du même Groupe juridique ou économique qu'un débiteur, mais pas systématiquement, pour lequel le modèle de notation approprié a été utilisé) sans qu'elles aient été directement communiquées.

Expositions de crédit AIRB par catégorie de notation interne

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille AIRB par catégories de notation interne. Selon les règles CRR/CRD IV, les expositions nominales sont pondérées pour déterminer le RWA (et le capital réglementaire) d'un portefeuille à l'aide d'une «approche basée sur les risques». Cette approche impose un niveau de capital inférieur pour les expositions de crédit bien notées, et un capital de plus en plus élevé à mesure que le risque (la note) d'un débiteur se dégrade. Cet effet peut faire monter ou baisser le RWA avec la notation du risque même sans changement notable de la valorisation comptable des actifs sous-jacents. C'est pourquoi l'évolution des notations est surveillée attentivement par ING.

Exposition (READ) par niveau de rating interne et PD, LGD et RWA correspondant - 2016												
En millions d'EUR												
Niveau de rating interne	PD min	PD max	READ	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	Pondération de risque	EL	Rating externe équivalent	
01. Portefeuille actif												
1	0,01%	0,01%	6.106	0,01%	28	30,05%	24,63	124	0,02	0	AAA	
2	0,02%	0,02%	956	0,03%	25	29,16%	50,33	130	0,14	0	AA+	
3	0,03%	0,03%	18.485	0,03%	67.709	31,70%	26,59	1.216	0,07	1	AA	
4	0,04%	0,04%	11.534	0,04%	71.901	23,98%	51,16	1.649	0,14	1	AA-	
5	0,05%	0,06%	10.408	0,05%	31.202	30,50%	32,91	1.886	0,18	2	A+	
6	0,06%	0,08%	3.105	0,06%	12.311	22,69%	32,76	401	0,13	0	A	
7	0,09%	0,11%	10.129	0,10%	119.229	22,77%	47,49	1.662	0,16	2	A-	
8	0,13%	0,16%	13.908	0,14%	134.599	19,94%	46,55	2.290	0,16	4	BBB+	
9	0,18%	0,22%	10.647	0,21%	113.246	25,54%	34,73	2.722	0,26	6	BBB	
10	0,29%	0,36%	14.455	0,31%	109.244	22,81%	38,42	3.712	0,26	10	BBB-	
11	0,44%	0,56%	16.299	0,46%	137.818	21,93%	41,39	5.076	0,31	16	BB+	
12	0,59%	0,95%	11.545	0,81%	98.502	24,01%	39,49	5.038	0,44	22	BB	
13	1,09%	1,71%	9.304	1,41%	135.289	21,64%	36,94	4.288	0,46	28	BB-	
14	1,90%	3,07%	5.918	2,54%	73.716	20,88%	40,66	3.427	0,58	31	B+	
15	3,85%	5,38%	4.635	4,49%	50.109	24,73%	40,45	3.744	0,81	52	B	
16	6,11%	11,04%	2.507	8,61%	42.567	20,72%	42,02	1.980	0,79	45	B-	
17	15,12%	18,92%	1.883	15,98%	26.051	18,84%	41,04	1.804	0,96	56	CCC	
18	23,86%	28,82%	672	25,09%	8.734	16,95%	47,49	632	0,94	28	CC	
19	33,68%	52,61%	598	41,22%	10.059	16,70%	45,40	503	0,84	42	C	
02. Portefeuille en défaut												
20	100,00%	100,00%	1.834	100,00%	16.451	17,08%	44,48	2.397	1,31	248	Default	
21	100,00%	100,00%	552	100,00%	6.855	26,67%	30,69	702	1,27	131	Default	
22	100,00%	100,00%	352	100,00%	1.109	30,58%	20,99	262	0,74	191	Default	
TOTAL			155.833	2,86%	1.229.193	24,45%	38,69	45.642	0,29	916		

Concerne uniquement le portefeuille AIRB ; ne comprend pas les titrisations, les CVA RWA, les actions et les ONCOA.

Les modèles de probabilité de défaut (PD) d'ING s'appuient sur une échelle de 1 à 22, qui correspond aux mêmes catégories de notation attribuées par les agences de notation externes. Les notations de risque (PD) pour les prêts productifs (1-19) sont calculées au sein d'ING à l'aide de modèles réglementaires approuvés. Les notations de risque pour les prêts en défaut (20-22) sont attribuées en fonction d'une méthodologie approuvée par l'unité de restructuration globale ou régionale. Dans l'ensemble, les pondérations des risques du portefeuille d'ING Belgique associent des pondérations faibles pour les émetteurs souverains et les prêts immobiliers/logements à des pondérations plus fortes pour les entreprises et les titrisations. Les prêts immobiliers bénéficient généralement de hauts niveaux de couverture (overcollateralisation).

Depuis octobre 2015, les valeurs PD de l'échelle de notation d'ING (Master Scale) sont ajustées à l'aide de données de défaut internes et externes, couvrant la période de 1981 à 2013. Des données externes de Standard & Poor's sont utilisées. L'expérience interne en matière de défaut est prise en compte, pour une meilleure adaptation aux portefeuilles d'ING en comparaison avec les données de Standard & Poor's, principalement issues des États-Unis.

Information additionnelle - suite

Communications des résultats des modèles

Le tableau suivant montre la PD, la LGD, la READ, les RWA et la densité de RWA par catégorie d'exposition.

Model approaches per exposure class for the AIRB portfolio							
En million d'EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (autres)	Total 2016	Total 2015
PD moyenne	0,04%	0,10%	3,28%	4,49%	5,71%	2,86%	2,94%
LGD moyenne	29,61%	27,13%	28,23%	10,48%	26,67%	24,45%	24,41%
READ	22.067	21.107	66.608	32.395	13.657	155.833	149.990
RWA	1.271	3.887	29.998	6.124	4.363	45.642	35.707
Densité de RWA (RWA/READ)	5,76%	18,42%	45,04%	18,90%	31,94%	29,29%	23,81%

Concerne uniquement le portefeuille AIRB ; ne comprend pas les titrisations, les CVA RWA, les actions et les ONCOA.

Approche standard

Une partie du portefeuille d'ING Belgique est traitée à l'aide de l'approche standard. L'approche SA applique des pondérations de risque fixes à chaque catégorie d'exposition, réparties par tranche de qualité de risque (d'après des notations externes) comme indiqué par la Directive sur les exigences de fonds propres (CRD). L'approche SA est la méthodologie du CRR/CRD IV la moins complexe et n'est pas aussi sensible au risque que l'approche AIRB basée sur les risques.

Exposition avant et après atténuation des risques pour le portefeuille SA

Le tableau ci-dessous montre comment l'atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation, CRM) du portefeuille SA est répartie entre les catégories d'exposition. Il existe deux méthodes principales pour réduire ou atténuer le risque de crédit : i) la réduction du risque de crédit par l'acceptation d'actifs financiers associés en tant que garantie ou ii) l'atténuation ou la migration des risques de crédit vers un groupe de pondération du risque inférieur en acceptant des garanties de tierces parties non liées. ING utilise les deux méthodes pour prendre en compte les effets de CRM. Pour les garanties financières, ING utilise la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour prévoir les effets d'atténuation du risque.

Exposition et RWA avant et après l'effet des mitigants de risque (CRM) et des facteurs de conversion (CCF)						
En millions d'EUR	Exposition avant CCF et CRM [a]		Effet des CRM et CCF sur les expositions [b]		RWA & RWA density	
	Bilan	Hors Bilan	Bilan	Hors Bilan	RWA [c]	Densité de RWA [c/(a-b)]
Gouvernements régionaux et autorités locales	4	1	-0	-0	1	16,45%
Institutions	26	0	4	0	6	26,91%
Corporates	1.088	146	-5	-73	1.143	87,15%
Retail	109	1	-0	-0	63	57,06%
Garantis par des hypothèques	0	0	-0	0	0	41,69%
Expositions en défaut	142	1	-13	-0	192	122,99%
TOTAL 2016	1.368	148	-15	-74	1.405	87,52%
Total 2015	1.142	302	-40	-147	1.184	72,60%

Pondérations des risques par catégorie d'exposition

Le tableau ci-dessous donne plus d'informations sur la répartition du portefeuille SA entre les tranches de pondération des risques par catégorie d'exposition.

Exposures per risk weight bucket per exposure class										
Exposure Class - Approche Standard	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Divers	Total
Gouvernements régionaux et autorités locales			4							4
Institutions			30							30
Corporates							1.156			1.156
Retail						110				110
Garantis par des hypothèques				0			0			0
Expositions en défaut							2	127		129
TOTAL 2016			34	0		110	1.158	127		1.428
Total 2015			11		3	141	1.098	3		1.257

Veuillez noter que la Banque des Règlements Internationaux (BRI) impose une répartition par catégorie d'exposition dans ce tableau qui diffère des catégories d'exposition de la Banque ING figurant dans les tableaux précédents.

Information additionnelle - suite

Exposition par secteur et zone géographique

ING utilise une méthodologie commune de classement par secteur d'industrie qui s'appuie sur le système NAICS (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord). Cette méthodologie contient les descriptions détaillées de plus de 1 500 secteurs, regroupés dans 22 catégories de secteur au plus haut niveau.

Les tableaux ci-dessous montrent les expositions par secteur NAICS et par principales zones géographiques pour le portefeuille total, y inclus pour les portefeuilles productifs et pour les portefeuilles en défaut.

Portefeuille total

Exposition totale (READ) par industrie								
En millions d'EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (autres)	Titrisations	Total 2016	Total 2015
1. Particuliers	0	0	113	19.878	2.753	0	22.744	21.923
2. Ressources naturelles	0	0	17.190	19	54	0	17.263	14.042
3. Services	104	424	7.580	5.501	2.767	0	16.375	14.504
4. Banques commerciales	399	11.456	815	58	8	0	12.736	14.298
5. Gouvernements centraux	10.653	45	0	305	43	0	11.047	13.029
6. Immobilier	44	186	9.448	46	589	0	10.313	9.283
7. Admin Publique de niveau moins élevé	2.684	5.727	0	611	98	0	9.120	7.878
8. Industrie générale	0	2	4.515	3.485	908	0	8.911	8.468
9. Banques Centrales	7.490	0	0	2	0	0	7.492	6.863
10. Alimentation, Boissons et Soins	0	1	5.429	355	971	0	6.755	7.586
11. Institutions Financières non-Banques	0	1.035	2.506	111	171	2.671	6.493	8.123
12. Chimie, Santé et Pharmacie	536	1.250	3.534	334	683	0	6.336	5.088
13. Construction et entrepreneurs	25	105	4.470	310	1.019	0	5.929	5.547
14. Transports et logistique	0	3	4.112	206	261	0	4.582	4.609
X. Other	137	903	8.053	1.174	3.568	0	13.834	12.975
TOTAL	22.071	21.136	67.765	32.395	13.894	2.671	159.932	154.215

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions et les ONCOA.

Exposition totale par zone géographique								
En millions d'EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (Autres)	Titrisations	Total 2016	Total 2015
1. Belgique	13.480	8.678	36.118	30.068	12.854	0	101.198	97.038
2. Luxembourg	2.025	657	4.848	1.755	692	36	10.013	9.351
3. Pays-Bas	793	5.461	2.404	65	24	1.382	10.128	11.583
X. Europe Autre	5.714	4.722	15.959	414	280	815	27.906	27.122
1. Amérique	0	1.196	4.412	26	18	438	6.090	5.252
2. Asie	39	379	3.001	40	9	0	3.468	2.844
Y. Reste du monde	20	43	1.022	27	17	0	1.129	1.025
TOTAL	22.071	21.136	67.765	32.395	13.894	2.671	159.932	154.215

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les actions et les ONCOA.

Catégories d'exposition PME

Les catégories d'exposition PME regroupent les sociétés classées dans les catégories grandes entreprises ou détail pour lesquelles le chiffre d'affaires annuel du groupe consolidé dont fait partie la société est inférieur à 50 millions EUR.

Exposition PME (READ) par industrie					
En millions d'EUR	Corporates	Retail	Crédits hypothécaires	Total 2016	Total 2015
1. Particuliers	39	43	243	325	301
2. Ressources naturelles	438	24	25	488	610
3. Services	2.951	777	1.370	5.098	5.501
4. Banques commerciales	0	1	2	3	2
5. Gouvernements centraux	0	1	1	2	2
6. Immobilier	3.958	116	468	4.542	5.271
7. Admin Publique de niveau moins élevé	0	1	2	3	3
8. Industrie générale	1.265	166	204	1.635	1.854
9. Banques Centrales	0	0	0	0	0
10. Alimentation, Boissons et Soins	1.056	321	592	1.969	2.254
11. Institutions Financières non-Banques	266	78	79	424	543
12. Chimie, Santé et Pharmacie	715	232	410	1.357	1.650
13. Construction et entrepreneurs	2.242	396	586	3.225	3.365
14. Transports et logistique	708	106	126	940	1.030
X. Other	2.543	860	2.573	5.976	6.261
TOTAL	16.182	3.124	6.680	25.986	28.648

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Exposition PME (READ) par zone géographique					
En millions d'EUR	Corporates	Retail	Crédits hypothécaires	Total 2016	Total 2015
1. Belgique	15.750	2.965	6.428	25.143	27.700
2. Luxembourg	110	129	149	388	382
3. Pays-Bas	75	6	6	86	70
X. Europe Autre	180	19	82	281	357
1. Amérique	1	2	12	14	14
2. Asie	40	0	1	42	29
Y. Reste du monde	26	3	3	32	97
TOTAL	16.182	3.124	6.680	25.986	28.648

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Information additionnelle - suite

Non productifs (en défaut)

Exposition en défaut (READ) par industrie							
En millions d' EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (Autres)	Total 2016	Total 2015
1. Particuliers				424	185	609	635
2. Ressources naturelles			222	183	64	469	439
3. Services			128	185	33	346	367
4. Banques commerciales			217	13	68	298	315
5. Gouvernements centraux			231	1	29	261	297
6. Immobilier			95	56	46	197	170
7. Administration Publique de niveau moins élevé			114	14	51	179	189
8. Industrie générale			128	0	2	130	127
9. Banques Centrales		0	45	15	24	84	95
10. Alimentation, Boissons et Soins			45	10	9	64	69
11. Institutions Financières non-Banques			8		50	58	69
12. Chimie, Santé et Pharmacie			32	4	10	46	53
13. Construction et entrepreneurs			25	3	9	37	44
14. Transports et logistique		0		29	1	30	29
X. Other	0	1	32	11	16	60	75
TOTAL	0	1	1.322	947	596	2.867	2.974

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Exposition totale par zone géographique							
En millions d'EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (Autres)	Total 2016	Total 2015
1. Belgique	0	1	1.149	887	567	2.605	2.675
2. France		0	21	25	13	59	56
3. Luxembourg		0	23	8	10	40	59
X. Europe Autre			6	25	4	35	55
1. Afrique			88	1	1	89	86
2. Amérique			36	1	1	38	41
Y. Reste du monde				1	0	1	2
TOTAL	0	1	1.322	947	596	2.867	2.974

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Prêts en dépassement d'échéance

Le calcul des jours d'arriérés varie en fonction du type d'exposition. ING Belgique considère que les prêts en dépassement d'échéance sont les prêts où l'arriéré de tout paiement des intérêts ou du principal est supérieur d'un jour à la date de clôture (habituellement mensuelle). Le nombre de jours d'arriérés est basé sur le nombre de paiements impayés. Un nombre de « mois d'arriérés » pour chaque prêt, c'est-à-dire les arriérés totaux en principal (incluant donc le capital et les intérêts mensuels normaux, mais excluant les intérêts de retard et les frais) divisés par le montant du paiement mensuel actuel. Pour les comptes et les cartes en revanche, le nombre de jours d'arriérés est calculé comme le nombre réel de jours d'arriérés. Cette méthodologie est actuellement en cours de révision en prévision de la norme IFRS9.

Information additionnelle - suite

Le tableau ci-dessous s'appuie sur le pays de résidence du débiteur et sur les encours de risque de crédit. Les encours de risque de crédit incluent les montants associés aux produits au bilan et hors bilan, mais ne comprennent pas les montants liés aux limites non utilisées.

Crédits aux consommateurs en dépassement d'échéance main non en défaut par zones géographiques (basé sur les encours)							
En millions d'EUR	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (Autres)	Total 2016	Total 2016
1. Belgique			2	901	546	1.449	1.729
2. Luxembourg				1	52	53	54
3. France				16	1	17	20
X. Europe Autre				4	1	5	5
1. Asie				0	0	0	0
2. Afrique				0	0	0	0
Y. Reste du monde				1	0	1	1
TOTAL	0	0	2	923	600	1.525	1.810

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Analyse de l'ancienneté

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur l'ancienneté des expositions 'Consumers' et inclut les portefeuilles productifs et en défaut. Toutes les expositions en dépassement d'échéance ont été exclues. La tranche 0-3 mois se compose principalement d'expositions productives.

Analyse des dépassements d'échéance des crédits aux consommateurs						
In million d'EUR	0-3 mois *	> 3-6 mois	> 6-9 mois	> 9-12 mois	> 12-24 mois	> 24 mois
Crédits hypothécaires	1.300	89	37	25	44	183
Retail (autre)	702	29	17	12	21	51
Corporates	3	0	0	0	0	0
TOTAL 2016	2.005	118	54	37	65	234

Ne comprend pas le portefeuille 'Business' ; inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

* hors 0 jour.

Risque de contrepartie

Les principales activités qui entrent dans le champ du risque de contrepartie sont les activités de négociations de produits dérivés et de financement de titres. Dans le cadre de ces activités, ING Belgique conclut des contrats-cadres tels que le contrat-cadre ISDA les contrats-cadres GMRA (Global Master Repurchase Agreements). En vertu des dispositions contenues dans les sections Seuils minimums et Montants minimums de transfert des Annexes de remise en garantie (CSA) ou d'autres clauses similaires, ING Belgique et ses contreparties peuvent s'accorder pour engager des garanties mutuelles supplémentaires en cas de dégradation d'une des parties par une des agences de notation établies. ING a déterminé que dans les conditions actuelles du marché, une baisse d'un point de base aurait un effet limité sur le montant des garanties supplémentaires qu'ING devrait engager conformément à ces accords. Toutefois, le montant effectif qu'ING Belgique pourrait devoir engager à l'avenir peut varier en fonction de la composition des portefeuilles d'ING Belgique en produits dérivés et titres associés à des opérations de financement, des conditions du marché, du nombre de points de base perdus ainsi que des conditions générales des futures CSA ou d'autres accords conclus.

Risque CVA

Bâle III a introduit une exigence de capital réglementaire supplémentaire pour couvrir les augmentations importantes de l'ajustement de l'évaluation de crédit (credit valuation adjustment, CVA), le prix de marché du risque de crédit des produits dérivés. En particulier, lorsque les spreads de crédit des contreparties d'ING Belgique se creusent, la CVA augmente également et ING Belgique s'expose à une perte. ING Belgique suit l'approche standard pour le calcul de l'exigence de capital destinée à couvrir le risque CVA (capital CVA) conformément au CRR/CRD IV. La portée des produits et contreparties auxquels l'exigence de capital CVA est également appliquée respecte également ces réglementations. Les facteurs les plus importants pour le calcul du capital CVA d'après l'approche standard sont l'exposition CVA, la pondération des risques CVA et l'échéance. L'exposition CVA est similaire à la READ, mais inclut la garantie détenue dans le cadre d'accords de garantie. La pondération des risques CVA est prescrite par la réglementation et dépend directement de la notation du risque de la contrepartie. L'échéance est similaire à l'échéance utilisée dans le calcul du risque de contrepartie, mais à la différence de cette utilisation, elle n'est pas plafonnée à cinq ans.

Information additionnelle - suite

Pour que la CVA soit comparable aux RWA de crédit, nous utilisons dans certains des tableaux ci-dessous le concept de « CVA RWA », qui est la multiplication de l'exigence de capital CVA par 12,5.

Risque CVA					
En millions d'EUR	Catégories de produits dérivés	2016			CVA RWA
		Exposition CVA	Pondération moyenne CVA	Maturité moyenne	
	Dérivés de taux d'intérêts	1.484	0,80%	5.7	1.304
	Dérivés sur actions	381	0,93%	4.6	294
	Dérivés de taux de change	116	0,82%	4.2	78
	Dérivés sur les matières premières	25	0,80%	4.6	18
	Dérivés liés à l'inflation	6	0,81%	5.3	5
	Dérivés sur les revenus fixes	2	0,80%	10.5	2
	Dérivés de crédit	1	0,88%	6.0	1
	TOTAL 2016	2.014	0,83%	5.2	1.702
	Total 2015	2.985	0,83%	5.2	2.034

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Produits dérivés par type de produit

Le tableau ci-dessous s'appuie sur la méthodologie de la valorisation au prix du marché (MtM) plus un supplément (réglementaire) utilisée pour le calcul du RWA selon le CRR/CRD IV afin de déterminer les expositions brutes. Cela signifie que le chiffre de la READ indiqué ci-dessous est très inférieur au montant notionnel. La valorisation au prix du marché à laquelle on ajoute le supplément (réglementaire) est recalculée chaque jour pour refléter les changements sur les marchés ainsi que dans la composition du portefeuille. La méthode de l'exposition courante (la méthodologie utilisée pour calculer la READ), ainsi que les autres éléments de base (PD, LGD et échéance), permet à ING Belgique de classer la plus grande partie de ses expositions à des produits dérivés à l'aide de l'approche AIRB.

Derivatives par type de produit en READ							
En millions d'EUR	2016						Total 2015
	Souverains	Institutions	Corporates	Crédits hypothécaires	Retail (Autres)	Total	
Dérivés de taux d'intérêts	351	2.272	812		1	3.437	5.056
Dérivés sur actions	3	412	256		9	680	751
Dérivés de taux de change	9	122	336		1	468	1.021
Dérivés sur les matières premières	4	21	220		0	245	182
Dérivés liés à l'inflation	0	6	0			6	5
Dérivés sur les revenus fixes		2				2	3
Dérivés de crédit		1				1	0
Exchange Traded						0	736
TOTAL	368	2.836	1.624	0	11	4.838	7.755

Inclut les portefeuilles AIRB et SA ; ne comprend pas les titrisations, les actions et les ONCOA.

Capital adequacy - Risque de marché

En général

Le Capital Economique relatif au risque de marché est le Capital Economique nécessaire pour résister aux mouvements inattendus de valeur dus aux modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêts, les prix des actions, les taux de change, les prix de l'immobilier ainsi que la volatilité de ces taux et prix. Le Capital Economique pour le risque de marché est calculé tant pour les instruments détenus à des fins de trading que pour les autres.

Evaluation

Le Capital Economique relatif au risque de marché est calculé au moyen de méthodologies développées en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et un horizon d'un an, lesquels représentent des événements extrêmes et la notation crédit d'ING. Le Capital Economique pour le risque de marché des instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est calculé pour chaque type de risque, tandis que pour les instruments détenus à des fins de trading, l'évaluation est réalisée au niveau global du portefeuille. Les évaluations du Capital Economique pour le risque de marché incluent le risque de la variation de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que les risques sur le prix de l'immobilier.

Information additionnelle - suite

En ce qui concerne les risques directs de marché, la Value at Risk (VaR) actuelle (évaluée avec un intervalle de confiance de 99% et pour une période de détention d'un jour) est prise comme point de départ pour les mesures du Capital Economique pour les risques de marché. Pour quantifier ce Capital Economique, ING utilise un modèle basé sur des simulations, lequel est calibré sur l'intervalle de confiance et la période de détention requis. Pour déterminer ce facteur d'ajustement, plusieurs autres paramètres sont pris en considération tels que les mouvements de marché importants (événements) et les interventions de gestion (par le management). Le Capital Economique relatif au risque de marché des principaux portefeuilles d'instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est quantifié pour le risque d'options incorporées (par exemple l'option de remboursement anticipé d'un prêt hypothécaire).

Le risque de modèle est calculé en testant à l'extrême les hypothèses sous-jacentes dans les modèles d'actifs et de passifs comportementaux. Par exemple, pour les modèles appliqués aux portefeuilles de crédits hypothécaires, la qualité de la couverture du risque dépend des hypothèses concernant le comportement en matière de remboursement anticipé. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, le financement peut être à trop court ou à trop long terme.

De même que mentionné ci-dessus, le Capital Economique pour le risque de modèle est basé sur un intervalle de confiance estimé de 99% sur l'erreur de modèle de remboursement anticipé et sur un intervalle de confiance de 99% sur les fluctuations défavorables de taux d'intérêt. Il est considéré que la combinaison de ces deux intervalles de confiance résulte en un intervalle de confiance de 99.95% pour la variation de la valeur du portefeuille de crédits hypothécaires en raison du risque de modèle. Le risque de modèle pour le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et le risque de modèle pour les dépôts clients non échancés font partie de la catégorie «business risk».

L'immobilier dont ING est propriétaire et qui n'est pas géré par ING Real Estate est appelé «Immobilier pour usage propre». Le Capital Economique pour cet immobilier à usage propre est inclus dans la catégorie «Risque de marché». Lors de l'agrégation des chiffres du Capital Economique lié au risque de marché pour les différents types de risque, les effets positifs de la diversification sont pris en considération puisque tous les mouvements de marché extrêmes ne devraient pas apparaître au même moment. La nature du Capital Economique relatif au risque de marché, évaluant l'impact des variations extrêmes avec un intervalle de confiance de 99.95%, peut parfois être difficile à prouver de manière statistique avec les données historiques disponibles. Les chiffres de Capital Economique publiés par ING Belgique sont la meilleure estimation possible, basée sur les données disponibles ainsi que des avis d'experts.

Capital adequacy - Risque opérationnel

Bien que le risque opérationnel peut être réduit par des contrôles internes importants certains incidents ont néanmoins un impact substantiel sur le compte de résultats des institutions financières. Tout comme dans d'autres domaines de risques, un capital réglementaire et économique est calculé et provisionné pour le risque opérationnel.

ING a choisi l'«Advanced Measurement Approach (AMA)» pour le calcul du capital opérationnel réglementaire et économique, à savoir le modèle AMA 2.0.

L'objectif du modèle est de déterminer des paramètres de risque adéquats pour chaque Unit of Measurement (UoM). Un risque réfère à un ensemble de fonctions de distribution tant pour la fréquence que pour la sévérité. Lors de la modélisation d'un risque, une distinction est faite entre le 'body risk' et 'tail risk'. Le point d'encrage entre le 'body' et le 'tail' s'appelle 'tail threshold'. Le 'body risk' représente les incidents 'high frequency - low severity' par opposition aux incidents 'tail risk' représentant les incidents 'low frequency - high severity'.

Information additionnelle - suite

Vu l'insuffisance de 'loss data' internes (ILD), il est difficile de modéliser le 'tail severity'. C'est la raison pour laquelle d'autres données plus adaptées sont utilisées pour déterminer le 'tail'. Les données externes (ELD/ORX) et les scénarios (SA) sont deux alternatives. Dans le modèle, les deux ensembles de données sont utilisés de manière complémentaire.

Exigences en Fonds propres				
En millions d'EUR	2016		2015	
	Capital Réglementaire	Volume pondéré des risques	Capital Réglementaire	Volume pondéré des risques
	CRR/CRDIV suivant les règles progressive 2015		CRR/CRDIV suivant les règles progressive 2014	
Risque de crédit				
Catégorie d'exposition au risque en approche standard	112,4	1.404,8	94,7	1.184,1
Catégorie d'exposition au risque en approche AIRB				
- Administrations centrales et banques centrales	27,9	348,4	39,7	496,1
- Etablissements	302,0	3.774,5	384,5	4.806,6
- Entreprises	2.400,4	30.005,4	1.743,8	21.797,5
- Prêts hypothécaires résidentielles	626,4	7.829,7	469,8	5.871,9
- Autre clientèle de détail	212,5	2.656,6	219,6	2.745,0
Total catégorie d'exposition au risque en approche AIRB	3.569,2	44.614,6	2.857,4	35.717,1
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	136,1	1.701,6	162,7	2.034,3
Position de titrisation	28,2	352,5	37,3	466,2
Titres de propriété	21,0	263,0	27,7	346,8
Actifs autres que des obligations de crédit	272,0	3.400,4	494,9	6.185,8
Autres exigences en fonds propres spécifique au pays	73,8	922,5	203,0	2.538,0
Total risque de crédit	4.212,8	52.659,4	3.877,8	48.472,3
Risque de marché				
Modèle interne - trading book	13,3	166,1	175,2	2.190,3
Total risque de marché	13,3	166,1	175,2	2.190,3
Risque opérationnel				
Modèle interne	473,5	5.918,8	533,8	6.672,7
Total risque opérationnel	473,5	5.918,8	533,8	6.672,7
Total des exigences en fonds propres	4.699,5	58.744,3	4.586,8	57.335,3
Basel I floor ¹	6.577,1	82.213,8	6.262,1	78.276,7

¹ Le floor représente 80% du capital réglementaire Bâle I

ING Belgique sa
Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles
Belgique

www.ing.be

Registre des personnes morales n° 0403 200 393

